PUBLICATIONS

DE LA

SOCIÉTÉ POUR LA RECHERCHE ET LA CONSERVATION

DES MONUMENTS HISTORIQUES

DANS LE GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG,

CONSTITUÉE SOUS LE PATRONAGE

de Sa Majesté le Roi Grand-Duc,

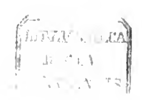
PAR ARRÊTÉ, DATÉ DE WALFERDANGE, DU 2 SEPTEMBRE 1845.

ANNÉE 1846.
II.

LUXEMBOURG,

IMPRIMERIE DE J. LAMORT, PLACE D'ARMES.

1846.



SOCIÉTÉ

POUR LA RECHERCHE ET LA CONSERVATION DES MONUMENTS HISTORIQUES

DANS LE GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG,

Constituée sous le patronage de Sa Majesté le Roi Grand-Duc, par arrêté, daté de Walferdange, du 2 septembre 1845.

Président : M. WURTH-PAQUET.

Conservateur-Secrétaire : M. NAMUR. — *Membre comptable :* M. JOACHIM.

MEMBRES EFFECTIFS.

M. *Boch-Buschmann*, conseiller de commerce, à Septfontaines.

M. *Clasen* *, président du collége médical, à Luxembourg.

M. *Clomes* *, professeur à l'Athénée de Luxembourg.

M. *Deny*, archiviste du Gouvernement Grand-Ducal, à Luxembourg.

M. *Dutreux*, *Aug.*, receveur-général, à Luxemb.

M. *Engling*, professeur à l'Athénée et au séminaire, à Luxembourg.

M. *de la Fontaine* *, Gouverneur du Grand-Duché de Luxembourg.

M. *Joachim* *, professeur à l'Athénée de Luxembourg.

M. *Muller* *, professeur et directeur des études à l'Athénée de Luxembourg.

M. *Munchen* *, Charles, avocat à Luxembourg.

M. *Namur* *, professeur à l'Athénée de Luxembourg.

M. *Neyen* *, docteur en médecine, à Luxembourg.

M. *Paquet* *, Jos., professeur à l'Athénée de Luxembourg.

M. *Pescatore* *, Ant., membre des États du Grand-Duché.

M. *Ulveling* *, membre du Conseil de Gouvernement.

M. *Wolff* *, professeur à l'Athénée de Luxembourg.

M. *Wurth-Paquet* *, conseiller à la Cour supérieure de justice, à Luxembourg.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

M. *André*, inspecteur supérieur des douanes, à Luxembourg.

M. *André*, notaire, à Vianden.

M. *Augustin*, juge de paix et inspecteur d'écoles, à Remich.

M. *Brimeyr*, pharmacien, à Echternach.

M. *Clasen*, instituteur en chef, à Grevenmacher.

M. *Conzemius*, propriétaire, à Lullange.

M. *Dagois*, ingénieur, à Diekirch.

M. *Dœner*, curé, à Dalheim.

M. *Dillenbourg*, docteur en médecine, à Larochette.

M. *Eberhardt*, architecte, à Luxembourg.

M. *Eydt*, id. id.

M. *Frieden*, curé-doyen, à Vianden.

M. *Hardt*, professeur, à Echternach.

M. *Heinen*, curé, à Frisange.

M. *Hyppert*, notaire, à Useldange.

M. *Hoffmann*, curé-doyen, à Mersch.

M. *Klein*, notaire, à Junglinster.

---

* Les noms des 13 premiers fondateurs de la Société sont désignés par une astérique.

M. *Lamort*, Jules, fabricant de papier, à Manternach.
M. *Lamort*, Léon, fabricant de papiers peints, à Senningen.
M. *Laplume*, curé, à Hostert.
M. *Linden*, curé et inspecteur d'écoles du canton de Mersch, à Berg.
M. *Mersch*, ingénieur de première classe, à Luxembourg.
M. *Michel*, professeur, à Echternach.
M. *Mothe*, notaire, à Luxembourg.
M. *Nauert*, curé, à Grosbous.
M. *de Prémorel*, propriétaire, à Differdange.
M. *Schaack*, curé, à Garnich.
M. *Seyler*, docteur en médecine, à Wiltz.
M. *Spedener*, bourgmestre et inspecteur d'écoles du canton de Clervaux, à Wiltz.
M. *Stehres*, directeur du progymnase, à Diekirch.
M. *Thilges*, Jean-Pierre, propriétaire, à Wiltz.
M. *Vannerus*, notaire, à Diekirch.
M. *Wellenstein*, conseiller honoraire à la Cour supérieure de justice du Gd-Duché, à Dreiborn.
M. *Wirz*, ingénieur en chef, à Luxembourg.
M. *Wolff*, curé, à Contern.

MEMBRES HONORAIRES.

M. *Bœrsch*, conseiller de justice, à Trèves.
M. *Bégin*, docteur, à Paris.
M. *Bernard*, inspecteur de l'enseignement moyen, à Bruxelles.
M. *Bersdorff*, curé, à Nittel.
M. *Bock*, archéologue, à Bruxelles.
M. *de Caumont*, fondateur et directeur de la Société française pour la conservation et la description des monuments historiques en France, à Paris.
M. *Clerx*, bibliothécaire, à Metz.
M. le vicomte *de Coëtlosquet*, à Metz.
M. *Didron*, secrétaire du Comité des arts et monuments, à Paris.
M. *Dufresne*, ancien avocat, à Metz.
M. *Dutreux*, ingénieur en chef, à Arlon.
M. *Elberling*, chirurgien-major au service de S. M. le Roi de Prusse, à Luxembourg.
M. le chevalier *l'Évêque de la Basse-Moûturie*, à Esquermes lèz Lille.
M. *Fiess*, bibliothécaire de l'université de Liége.
M. *Chassot de Florencourt*, président de la Société pour les recherches utiles, à Trèves.
M. *Gantrel*, professeur, à Gand.
M. *Gens*, professeur à l'Athénée d'Arlon.
M. le baron *de Gerlache*, premier président de la Cour de cassation, à Bruxelles.
M. *Guyot*, ingénieur en chef, à Hasselt.
M. *de Lassaulx*, conseiller supérieur des travaux publics, à Coblence.
M. *Lenz*, professeur à l'université de Gand.
M. *Melard*, maire, à Longwy.
M. *Motte*, conseiller de justice, à Sarrelouis.
M. *München*, notaire, à Düdeldorff.
M. *Namur*, Pie, conservateur adjoint à la bibliothèque royale de Bruxelles.
M. *Piot*, numismate, à Bruxelles.
M. *Reichensperger*, juge au tribunal de Trèves.
M. le baron *de Reiffenberg*, directeur de la bibliothèque royale de Bruxelles.
M. le baron *de Roisin*, au château de Kürens, près de Trèves.
M. *Roulez*, professeur d'archéologie à l'université de Gand.
M. *Schayes*, employé de 1re classe aux archives générales de Belgique, à Bruxelles.
M. Victor *Simon*, vice-président au tribunal civil de Metz.
M. *Tilmany*, conseiller provincial, à Bittbourg.
M. *Warlomont*, inspecteur de l'enregistrement, à Marche.
M. *Wyttenbach*, directeur du gymnase de Trèves.

NOMINATIONS FAITES DANS LA SÉANCE DU 28 JANVIER 1847.

M. *Nothomb*, ministre plén. de S. M. le Roi des Belges à la Cour de Berlin, membre honoraire.
M. *Daman*, directeur de l'institut Marci, à Chassepierre, membre honoraire.
M. *Noblom*, archiviste à Arlon, membre honoraire.
M. *Gomand*, commis teneur de livres à la faïencerie de Septfontaines, membre correspondant.

à Baron Emm d'Huart au chateau de Bellange



I

RAPPORT

du Conservateur-secrétaire sur les travaux de la Société pendant l'année 1846.

MESSIEURS,

Conformément à l'art. 7 de nos statuts organiques, j'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur les travaux de l'année qui vient de s'écouler.

Ce rapport comprend :

1° l'accroissement des diverses collections de notre Musée.

2° l'indication des rapports, des mémoires, des renseignements historiques qui ont été lus dans nos séances ou communiqués à la Société.

3° le résumé des travaux de la Société, pour autant qu'ils ne sont pas compris sous les deux premières rubriques.

J'y ajouterai enfin par forme de journal, un aperçu sommaire des faits qui se rattachent au développement progressif de notre Société.

Ce journal, continué d'une année à l'autre, contiendra les éléments de l'histoire de notre association, qui, créée sous d'heureux auspices, gagnera, tout permet de l'espérer, une extension proportionnée à son importance.

Non seulement plus de cinquante Luxembourgeois ont, en s'associant à nos travaux, répondu avec une générosité bienveillante à notre appel du mois d'avril 1845, mais d'illustres étrangers nous ont honorés de l'accueil le plus favorable en nous ouvrant la perspective d'entrer en relations avec les sociétés savantes établies dans les pays limitrophes.

Ces relations sont pour nous de la plus haute importance. Une large partie de l'extrême frontière française, une partie de la Belgique, une partie non moins considérable de la Prusse rhénane ont jadis appartenu au pays de Luxembourg.

Nous possédons des monuments qui se rattachent à ces fragments de notre ancienne patrie; la Prusse, la Belgique, la France en possèdent un plus grand nombre. La communication réciproque de la découverte de ces monuments offre non seulement un intérêt à la science, mais encore à la nationalité des contrées respectives.

Plus que jamais l'esprit public des peuples se sent disposé à faire abstraction du présent pour contempler l'œuvre des siècles passés. Partout on porte les regards sur l'origine des États, leurs antécédents, leurs traditions et les antiquités nationales.

Ce culte de l'antiquité est non seulement une manifestation de la piété filiale et du patriotisme éclairé des générations présentes, c'est un instinct de conservation qui domine tous les nobles cœurs et les réunit pour opposer une digue aux tendances destructives, pour fonder et pour cimenter par l'identité des recherches historiques, une internationalité intellectuelle en Europe.

Les pays qui avaient jadis des associations savantes de l'espèce, agrandissent le cercle de leurs opérations; ceux qui n'en avaient pas, s'empressent d'en établir, convaincus que l'isolement intellectuel ne produit que stérilité et découragement, tandis que des efforts réunis sont toujours couronnés de succès.

Dans l'espoir que les nôtres le seront aussi, et que la postérité sera curieuse de connaître un jour les faibles commencements, qui auront amené peut-être de grands résultats; dans la prévision qu'elle contemplera avec satisfaction les petites sources qui seront devenues un fleuve, j'ai consigné l'analyse de nos opérations, non parce que ces opérations sont importantes dès aujourd'hui, mais parce qu'elles pourront plus tard paraître intéressantes.

PREMIÈRE PARTIE.

COLLECTIONS.

ACCROISSEMENT DE CES COLLECTIONS PENDANT 1846.

I. COLLECTION NUMISMATIQUE.

Pendant l'année 1846, cette collection a été augmentée de 1599 pièces.

Voici la répartition détaillée de ce nombre entre les branches principales de la collection.

Je ne répèterai pas les monnaies décrites dans notre première publication.

A. MONNAIES ROMAINES.

a) MONNAIES DE FAMILLE.

1. Famille Antonia.

Ant. Aug. III. vir R. P. C. Galère ℞ Aigle romaine entre deux enseignes militaires. *Leg. VI.*

2. Famille Cæcilia.

Q. Mete. Tête ailée de Pallas. ℞ *Roma.* Jupiter dans un quadrige.

3. Famille Clodia.

Tête laurée de femme; derrière, une lyre. ℞ *P. Clodius M. F.* Diane debout tenant dans chaque main un flambeau.

4. Famille Coponia.

Q. Licinius III vir. Tête d'Apollon diadémée. ℞ C. *Coponius Pr. S. C.* Massue debout avec la dépouille du lion entre une flèche et un arc.

5. Famille Fonteia.

Tête à deux faces; devant *, derrière Γ. ℞ *C. Font. Roma.* Galère.

Famille Servilia.

Flora primus. Tête de Flore; derrière, le lituus. ℞ *C. Serveil.* Deux figures militaires armées de poignards et de boucliers. Dans le champ C. F.

b. MÉDAILLES IMPÉRIALES.

α) MÉDAILLES IMPÉRIALES EN ARGENT.

Galba.

1. Au revers deux mains jointes. Légende fruste.

Vespasianus

2. Imp. Titus Vespasian. Aug. p. m. ℞ tr. p. IX. Imp. XI. cos. VIII. p. p.

3. Imp. Cæsar Vespasianus aug. ℞ cos. VIII.

Trajanus.

4. Imp. Trajano optimo germ. dac. ℞ p. m. tr. p. s. p. q. r.

5. Imp. Trajano aug. germ. dac. p. m. tr. p. cos. VI. p. p. ℞ s. p. q. r. optimo principi. A l'exergue : Arab. adq.

Hadrianus.

6. Imp. Cæsar Trajan. Hadrianus aug. ℞ p. m. tr. p. cos. II. A l'exergue : concord.

7. Imp. Cæsar Trajan. Hadrianus aug. ℞ p. m. tr. p. cos. III.

Julia Sabina.

8. J. Sabina augusta. ℞ Junoni Reginæ.

Antoninus pius.

9. ... Hadrianus Antoninus. ℞ aug. pius p. m. tr. p. cos. II.

10. Antoninus aug. pius p. m. tr. p. cos. III. ℞ Clementia aug.

Faustina Pii.

11. Diva Faustina. ℞ Consecratio.

Marcus Aurelius.

12. M. Antoninus aug.... ℞ fort. red. tr. pot. ... imp. VIII. cos. III.

Clodius Albinus.

13. D. Clod. Sept. Albinus Cæs. ℞ Miner. pacif. cos. III.

Caracalla.

14. Antoninus pius aug. germ. ℞ Venus victrix.

Severus Alexander.

15. Imp. Sev. Alexander aug. ℞ Annona aug.

16. Imp. Alexander pius aug. ℞ Jovi propugnatori.

Gordianus III.

17. Imp. Cæs. Gordianus pius aug. ℞ Concordia aug.

18. Imp. Gordianus pius fel. aug. ℞ Concordia milit.

Trajanus Decius.

19. Imp. Cæs. Trajanus Decius aug. ℞ Adventus aug.

Quintus Herennius.

20. Q. Her. Etr. Mes. Decius nob. C. ℞ Pietas Augustorum.

Volusianus.

21. Imp. Cæ. C. Vib. Volusianus aug. ℞ p. m. tr. p. IIII. cos. II.

Valerianus.

22. Imp. C. P. Lic. Valerianus aug. ℞ Concordia exercit.

23. Valerianus p. f. aug. ℞ Oriens augg.

Gallienus.

24. Imp. Gallienus aug. ℞ p. m. tr. p. VII. cos.

Saloninus.

25. Salon. Valerianus Cæs. ℞ Pietas augg.

Postumus I.

26. Imp. C. Postumus p. f. aug. ℞ fides militum.

27. Imp. C. Postumus. p. f. aug. ℞ Herc. Deusoniensi.

28. Imp. C. Postumus p. f. aug. ℞ p. m. tr. p. cos. II. p. p.

29. Imp. C. Postumus p. f. aug. ℞ Victoria aug.

Victorinus.

30. Imp. C. Victorinus p. f. aug. ℞ Salus aug.

β) MÉDAILLES IMPÉRIALES EN GRAND BRONZE.

Julia Sabina.

1. Sabina augusta Hadriani aug. ℞ Fruste.

Antoninus pius.

2. Antoninus aug. pius p. p. tr. p. cos. III. ℞ S. C. A l'exergue : Italia.

3. Antoninus aug. pius p. p. tr. p. ... ℞ Libertas aug. cos. IIII. s. c.

4. Antoninus aug. pius p. p. .... ℞ tr. pot. X... cos. IIII s. c.

5. Antoninus aug. pius p. p. tr. p. XXII.

℞ Vota suscepta dec. II. S. C. A l'exergue : Cos. IIII.

Faustina pii.

6. Diva faustina. ℞ Æternitas.
7. Diva faustina. ℞ Augusta S. C.
8. Faustina aug. Antonini aug. ℞ Concordia aug. S. C.

Marcus Aurelius.

9. M. Antoninus aug. Armeniacus. ℞ tr. p. XX. imp. IIII Cos. III. S. C.
10. Imp. Cæs. M. Aurel. Antoninus. aug. ℞ Saluti augustor. tr. p. XVII. cos. III.

Faustina Marci.

11. Faustina augusta. ℞ Juno S. C.
12. Faustina augusta. ℞ Lætitia S. C.

Lucius Verus.

13. Imp. Cæs. L. Aurelius Verus aug. ℞ Concord. augustor. tr. p. S. C.
14. Imp. Cæs. L. Verus aug. ℞ tr. p. II. cos. II. S. C. A l'exergue : Fort. red.

Annia Lucilla.

15. .... ℞ Junoni Reginæ.

Julia Mamœa.

16. Julia Mamæa augusta. ℞ Veneri felici S. C.

C. Jul. Verus Maximinus.

17. Maximinus pius aug. germ. ℞ Pax augusti S. C.

Gordianus III.

18. Imp. Gordianus pius fel. aug. ℞ Æternitati aug. S. C.

Philippus I.

19. Imp. M. Jul. Philippus aug. ℞ Æquitas aug.

γ) MÉDAILLES IMPÉRIALES EN MOYEN BRONZE.

Germanicus.

1. Germanicus Cæsar Ti. Aug. F. Divi Aug. N. ℞ C. Cæsar aug. germanicus p. m. tr. pot. S. C.
2. Germanicus Cæs. Ti. Aug. F. Divi Aug. N. ℞ C. Cæsar divi aug. pron. aug. p. m. tr. pot. III. p. p. S. C.
3. C. Cæsar aug. Germanicus pon. max. tr. pot. ℞ Vesta S. C.

Claudius.

4. Ti. Claudius Cæsar aug. p. m. tr. p. imp. p. p. ℞ S. C.

Nero.

5. Nero Cæsar aug. germ. ℞ pace p. r. ubique parta janum clusit. S. C.
6. Nero Cæsar aug. p. m...... ℞ S. C.

Vespasianus.

7. Imp. Cæs. Vespasianus aug. cos. VIII. p. p. ℞ S. C.

Domitianus.

8. Imp. Cæsar Domit. aug. germ. cos. XII. cens. perp. p. p. ℞ fidei publicæ.

Trajanus.

9. Imp. Cæs. Nerva Trajan. aug. germ. p. m. ℞ tr. pot. cos. III. p. p.

Hadrianus.

10. Hadrianus augustus. ℞ cos. III. S. C.

Antoninus pius.

11. Antoninus aug. pius p. p. tr. p. cos. III. ℞ Annona aug. S. C.
12. Imp. Cæs. T. Ael. Hadr. Antoninus aug. pius p. p. ℞ tr. pot. XIIII. cos. IIII. A l'exergue : Justitia.

Marcus Aurelius.

13. M. Antoninus aug. tr. p. XXIII. ℞ Saluti aug. cos. III. S. C.
14. M. Antoninus aug. tr. pot. VII. ℞ Securitas publica imp. VI. cos. III.

Faustina Marci.

15. Faustina augusta. ℞ temp. felic. S. C.

Lucius Verus.

16. L. Verus aug. arm. parth. max. ℞ tr. p. VII. Imp. IIII. cos. II. S. C.

Commodus.

17. ..... ℞ Roma et aug.

Severus Alexander.

18. Imp. Sev. Alexander aug. ℞ Libertas aug. IIII. S. C.

Diocletianus.

19. Imp. Diocletianus p. f. aug. ℞ felix advent. augg. nn. à l'exergue : PKR.
20. Imp. Diocletianus p. f. aug. ℞ genio populi romani AΓ. à l'exergue : TR.
21. Idem. BΓ. à l'exergue : TR.
22. Idem. CΓ. à l'exergue : TR.
23. Idem. E * ; à l'exergue : TR.
24. Imp. C. Diocletianus p. f. aug. ℞ Genio populi Romani.
25. Imp. Diocletianus p. aug. ℞ genio populi Romani. SF. à l'exergue : PTR.
26. Imp. Diocletianus aug. ℞ genio populi Romani ; à l'exergue : PLC.
27. Imp. Diocletianus p. f. aug. ℞ genio populi Romani A. à l'exergue : AQP.
28. D. N. Diocletiano felicissimo sen. aug. ℞ Providentia Deorum quies augg. SF. à l'exergue : PTR.

Maximianus Herculeus.

29. Imp. C. Maximianus p. f. aug. ℞ conserv. urb. suæ ; à l'exergue : TT.
30. Imp. C. Maximianus p. f. aug. ℞ fides militum ; à l'exergue : TT.
31. Idem ; à l'exergue : ST.
32. Imp. Maximianus p. f. aug. ℞ genio populi Romani.
33. Idem. K * ; à l'exergue : TR.
34. Imp. C. Val. Maximianus p. f. aug. ℞ genio pop. Rom. SA. à l'exergue: PTR.
35. Imp. Maximianus p. f. aug. ℞ genio populi Romani. SF. à l'exergue : PTR.
36. Imp. C. Maximianus p. f. aug. ℞ genio populi Romani A. à l'exergue : SIS.
37. Imp. C. Val. Maximianus p. f. aug. ℞ genio pop. Rom. à l'exergue : PLC.
38. D. N. Maximiano p. f. s. aug. ℞ genio pop. Rom. à l'exergue : PLN.
39. Imp. Maximianus p. f. aug. ℞ genio populi Romani ; à l'exergue : AQS.
40. Imp. Maximianus p. f. aug. ℞ moneta Sacra augg. et cæss. nn * ; à l'exerg. : BTR.
41. D. N. Maximiano felicissimo Sen. aug. ℞ Providentia Deorum quies augg. SF. à l'exergue : AQS.
42. Idem. SF. à l'exergue : PTR.
43. Imp. Maximianus p. f. aug. ℞ Sacra moneta augg. et cæss. nn. à l'exerg. : AQS.

Constantius Chlorus.

44. Imp. Constantius aug. ℞ genio populi Romani. * ; à l'exergue : PLC.
45. Idem. Tête vue de gauche.
46. Fl. Val. Constantius. nob. cæs. ℞ genio populi Romani ; à l'exergue : SMNB.
47. Fl. Val. Constantius nob. cæs. ℞ genio populi Romani. B. à l'exergue : ALE.
48. Constantius nob. c. ℞ genio populi romani.
49. Constantius nob. cæs. ℞ genio populi romani ; à l'exergue : TR.
50. Constantius nob. c. ℞ genio populi Romani. SF. à l'exergue : PTR.
51. Imp. Constantius p. f. aug. ℞ genio populi Romani. SF. à l'exergue : PTR.
52. Constantius nob. C. ℞ genio populi Romani A. à l'exergue : PLC.
53. Constantius nob. cæs. ℞ Sacra monet. augg. et cæss. nostr. * ; à l'exergue : TT.
54. Idem ; à l'exergue : RT.

Galerius Maximianus.

55. Maximianus nob. cæs. ℞ fel. advent. augg. nn. à l'exergue : PLC.
56. Maximianus nob. cæs. ℞ genio populi Romani.
57. Maximianus nobil. c. ℞ genio populi Romani.
58. Maximianus nob. cæs. ℞ genio populi romani. A. à l'exergue : TR.

59. Idem. BΓ. à l'exergue: TR.

60. Maximianus nob. c. ℟ genio populi romani. SF. à l'exergue: PTR.

61. Maximianus nob. cæs. ℟ genio populi romani. A. à l'exergue: PLC.

62. Maximianus nob. c. ℟ genio populi romani. * ; à l'exergue: PLC.

Severus.

63. Fl. Val. Severus nob. c. ℟ genio populi romani. SF. à l'exergue: PTR.

64. Imp. Severus aug. ℟ genio populi romani; à l'exergue: PLC.

Maximinus Daza.

65. Gal. Val. c. Maximinus nob. cæs. ℟ genio augg. et Cæsarum nn.

66. Gal. Val. Maximinus nobil. c. ℟ genio populi romani *; à l'exergue: PLC.

67. Maximinus nob. c. ℟ genio populi romani *; à l'exergue: PLC.

68. Gal. Val. Maximinus nob. c. ℟ genio populi romani N. à l'exergue: PLC.

69. Idem. SF. à l'exergue: PTR.

70. Maximinus nob. Cæsar. ℟ Virtus augg. et cæss. nn. à l'exergue: ST.

Maxentius.

71. Imp. C. Maxentius p. f. aug. ℟ æternitas aug. n. à l'exergue: NOST.

72. Imp. C. Maxentius p. f. aug. ℟ Conserv. urb. suæ; à l'exergue: AQP.

Constantinus Magnus.

73. Fl. Val. Constantinus N. C. ℟ genio pop. Rom. Dans le champ. N. à l'exergue: PLC.

74. Imp. Constantinus p. f. aug. ℟ genio pop. Rom. à l'exergue: PLC.

75. Imp. C. Constantinus p. f. aug. ℟ genio pop. Rom. à l'exergue : PLC.

76. Idem. Dans le champ: CI — $\frac{H}{S}$ à l'exergue : PLC.

77. Imp. Constantinus p. f. aug. ℟ genio pop. Rom. SR. à l'exergue: PTR.

78. Fl. Val. Constantinus N. C. ℟ genio pop. Rom. SF. à l'exergue: PTR.

79. Fl. Val. Constantinus nob. C. ℟ genio populi Romani. SF. PTR.

80. Imp. Constantinus p. f. aug. ℟ genio populi Rom. SA. à l'exergue : PTR.

81. Imp. Constantinus p. aug. ℟ genio pop. Rom. à l'exergue: PLN.

82. Fl. Val. Constantinus nob. C. ℟ genio pop. Rom. à l'exergue : PLN.

83. Fl. Val. Constantinus nob. C. ℟ Marti patri propugnatori SA. à l'exergue : PTR.

84. Imp. Constantinus p. aug. ℟ Principi juventutis; à l'exergue : PLN.

85. Imp. Constantinus p. f. aug. ℟ Principi juventutis SA. à l'exergue : PTR.

86. Idem. TF. à l'exergue: PTR.

87. Imp. C. Constantinus p. f. aug. ℟ temporum felicitas; à l'exergue : PLC.

Magnentius.

88. DN. Magnentius p. f. aug. ℟ felicitas rei publicæ.

Constantius Gallus.

89. DN. Constantius p. f. aug. ℟ fel. temp. reparatio ; à l'exergue : TRS.

Valentinianus junior.

90. D. N. Valentinianus jun. p. f. aug. ℟ Reparatio rei publicæ; à l'exergue S Con.

δ) MONNAIES IMPÉRIALES EN PETIT BRONZE.

Augustus.

1. *Imp. Caesar.* ℟ taureau. Au-dessus : *Augustus*; au-dessous : *Divi F.*

2. *Caesar augustus.* ℟ aigle ; *augustus.*

Severus Alexander.

3. Imp....... aug. ℟ fides militum.

Gallienus.

4. Gallienus aug. ℟ *Appollini Cons. aug.* Un

centaure tenant un globe dans la main droite; à l'exergue : H.

5. Gallienus aug. ℞ *Apollini Cons. aug.*, un pégase; à l'exergue △.

6. Gallienus aug. ℞ *Apollini aug.;* centaure tendant un arc; à l'exergue Z.

7. Imp. Gallienus aug. ℞ *Dianæ Cons. aug.* à l'exergue : E.

8. Imp. Gallienus aug. ℞ *fort. redux*; dans le champ N.

9. Imp. Gallienus aug. ℞ *libertas aug.*

10. Gallienus aug. ℞ *provid. aug.*

Salonina.

11. Salonina aug. ℞ Venus genetrix.

Postumus I.

12. Imp. Postumus p. f. aug. ℞ oriens aug. Dans le champ. P.

Tetricus I.

13. Imp. C. Tetricus p. f. aug. ℞ providentia aug.

14. Imp. C. Tetricus p. f. aug. ℞ salus aug.

15. Imp. C. Tetricus p. f. aug. ℞ spes publica.

16. Imp. C. Tetricus p. f. aug. ℞ victoria aug.

17. Imp. C. Tetricus p. f. aug. ℞ virtus aug.

Tetricus II.

18. C. Piv. Tetricus cæs. ℞ spes publica.

Claudius gothicus.

19. Imp. Claudius aug. ℞ annona aug.

20. Imp. C. Claudius aug. ℞ fides exercit.

21. Imp. Claudius .... ℞ fortuna redux.

22. Imp. C. Claudius aug. ℞ Mars ultor.

23. Imp. Claudius p. f. aug. ℞ pax aug.

24. Imp. C. Claudius aug. ℞ spes publica.

Aurelianus.

25. Imp. C. Aurelianus aug. ℞ providen. deorum.

Tacitus.

26. Imp. C. m. cl. Tacitus aug. ℞ virtus aug.

Probus.

27. Imp. Probus aug. ℞ Comes aug. A dans le champ.

28. Imp. C. Probus pius. f. aug. ℞ pax aug. dans le champ P. à l'exergue : XXI.

Diocletianus.

29. Imp. Diocletianus aug. Tête diadémée vue de gauche. ℞ Jovi augg. à l'exerg. A.

30. Imp. Diocletianus aug. ℞ Jovi victori ; à l'exergue : XXIV.

Maximianus Herculeus.

31. Imp. C. Maximianus p. f. aug. ℞ Pax aug.

32. Imp. C. Val. Maximianus p. f. aug. ℞ virtus augg.

Val. Constantius.

33. Constantius nob. C. ℞ Herculi conservatori.

Maximinus Daza.

34. Imp. Maximinus p. f. aug. ℞ genio augusti; dans le champ : B. à l'exergue : SiS.

35. Imp. Maximinus p. f. aug. ℞ Soli invicto comiti.

Licinius I.

36. Imp. Licinius p. f. aug. ℞ genio pop. Rom. TF. à l'exergue : ATR.

37. Idem ; à l'exergue : BTR.

38. Idem ; dans le champ, AS. à l'exergue: PTR.

39. Idem ; dans le champ. TF. à l'exergue : PTR.

40. Idem ; dans le champ *; à l'exerg. PLN.

Licinius II.

41. Licinius jun. nob. cæs. ℞ virtus exercit.; TF. à l'exergue : PTR.

Maxentius.

42. Imp. Maxentius p. f. aug. ℞ Conserv. urb. suæ ; à l'exergue : RTQ.

Constantinus I.

43. Constantinus aug. ℞ beata tranquillitas; vot. XX; à l'exergue : STR.

44. Constantinus p. f. aug. ℞ Comiti augg. nn. à l'exergue : PLN.

45. Idem. Tête casquée de l'empereur.

46. Constantinus max. aug. ℞ Gloria exercitùs; à l'exergue : SCONS.

47. Idem; à l'exergue PTR.

48. Idem; à l'exergue : BSIS.

49. Constantinus p. f. aug. ℞ Gloria exercitùs; à l'exergue : ALC.

50. Constantinus aug. ℞ Marti conserv.; à l'exergue : PTR.

51. Imp. Constantinus aug. ℞ Marti conservatori TF; à l'exergue : PTR.

52. Idem. Tête de l'empereur vue de gauche.

53. Constantinus p. f. aug. ℞ Marti conservatori. Tête de Mars casquée.

54. Constantinus p. f. aug. Tête casquée de l'empereur. ℞ Marti conservatori; à l'exergue : PLN.

55. Imp. Constantinus p. f. aug. ℞ Marti patri conservatori; A; à l'exergue PTR.

56. Constantinus aug. ℞ Providentia augg. à l'exergue : PTR.

57. Constantinus aug. ℞ Providentiæ aug.; à l'exergue : PTR.

58. Constantinus aug. ℞ Providentiæ augg.; à l'exergue : PLC.

59. Constantinus max. aug. ℞ Providentiæ aug.; à l'exergue : SMNS.

60. Constantinus aug. ℞ Sarmatia devicta; dans le champ : C; à l'exergue : PLC.

61. Constantinus p. f. aug. ℞ Securitas aug.; à l'exergue : PLC.

62. Imp. Constantinus p. f. aug. ℞ Soli invicto comiti; TF; à l'exergue : PTR.

63. Imp. Constantinus aug. ℞ Soli invicto comiti; TF; à l'exergue : PTR.

64. Idem; AS; à l'exergue : PTR.

65. Constantinus p. f. aug. ℞ Soli invicto comiti; BS; à l'exergue : PTR.

66. Idem BS; à l'exergue : ATR.

67. Idem TF; à l'exergue : ATR.

68. Imp. Constantinus aug. ℞ Soli invicto comiti, TF; à l'exergue : BTR.

69. Imp. Constantinus p. f. aug. ℞ Soli invicto comiti, TF; à l'exergue : TARL.

70. Idem; à l'exergue : SARL.

71. Imp. Constantinus p. f. aug. ℞ Soli invicto comiti, CS; à l'exergue : SARL.

72. Idem; à l'exergue : PARL.

73. Imp. Constantinus p. f. aug. ℞ Soli invicto comiti, FT; à l'exergue : PLC.

74. Imp. Constantinus aug. ℞ Soli invicto comiti, SF; à l'exergue : PLC.

75. Constantinus p. f. aug. ℞ Soli invicto comiti, TF; à l'exergue : PLC.

76. Imp. Constantinus p. f. aug. ℞ Soli invicto comiti *; à l'exergue : PLN.

77. Imp. Constantinus aug. ℞ Soli invicto comiti, SF; à l'exergue : PLN.

78. Idem, à l'avers : Imp. Constantinus p. aug.

79. Idem, à l'avers : Imp. Constantinus p. f. aug.

80. Imp. Constantinus p. aug. ℞ Soli invicto comiti, TF; à l'exergue : PLN.

81. Imp. Constantinus p. f. aug. ℞ Soli invicto comiti, TT; à l'exergue : PLN.

82. Constantinus p. f. aug. ℞ Soli invicto comiti. Tête radiée du soleil.

83. Constantinus aug. ℞ Soli invicto; à l'exergue : PTR.

84. Idem; à l'exergue : PT.

85. Urbs Roma; à l'exergue : TRS.

86. Idem; à l'exergue : TRP.

87. Idem; à l'exergue : ST.

88. Imp. Constantinus max. aug. ℞ Victoriæ lætæ princ. perp.; sur un bouclier soutenu par 2 victoires : *VOT. P. R.*

89. Idem ; à l'exergue : PLN.
90. Idem ; à l'exergue : TT.
91. Constantinus aug. ℞ Virtus augg., SF; à l'exergue : ARLS.
92. Constantinus aug. ℞ Dans une couronne *VOT. mul. X.*

Fausta Constantini.

93. Flav. max. fausta aug. ℞ Salus rei publicæ ; à l'exergue : PTR.

Crispus.

94. Fl. Jul. Crispus nob. Cæs. ℞ Principi juventutis, TF; à l'exergue : BTR.
95. Jul. Crispus nob. C. ℞ VOT X (dans une couronne) Cæsarum nostrorum ; à l'exergue : PTR.
96. Idem ; à l'exergue : STR.

Constantinus II.

97. Constantinus jun. n. c. Tête diadémée vue de gauche. ℞ Beat. Tranqlitas (sic), FB dans le champ. Au milieu un cippe sur lequel *VOT. XX*; à l'exergue : PLON.
98. Idem. ℞ Beat. tranqlitas, VOT. XX. sur la face d'un autel surmonté de 3 astres et d'un globe.
99. Idem; à l'exergue : STR.
100. Constantinus jun. nob. c. ℞ VOT X (dans une couronne) Cæsarum nostrorum.

Constans.

101. DN. fl. Constans aug. ℞ Securitas aug.

Magnentius.

102. DN. Magnentius p. f. aug. ℞ Vict. DD. nn. aug et Cæs.

Constantius Gallus.

103. ...... ℞ Fel. temp. reparatio; à l'exergue : TRP.
104. Fl. Iul. Constantius .... ℞ Gloriæ exercitûs ; à l'exergue : PLC.
105. Constantius p. f. aug. ℞ Victoriæ DD. augg. q. nn. Au milieu du champ : D.

Valentinianus I.

106. D. N. Valentinianus p. f. aug. ℞ gloria Romanorum ; dans le champ : *of. II.*
107. DN. Valentinianus p. f. aug. ℞ Securitas rei publicæ ; *K ; à l'exergue : PSIS.

Gratianus.

108. .... Gratianus .... ℞ Reparatio reipublicæ ; à l'exergue : LVCZ.

Valentinianus II.

109. DN. Valentinianus jun. p. f. aug. ℞ Concordia auggg. ; à l'exergue : LVCS.

B. MONNAIES LUXEMBOURGEOISES.

Henri II.

h' Comes. Écu de Luxembourg. ℞ *de Luceb.* Tour à 4 crénaux (Pl. IV. fig. 15).

Monsieur Motte, conseiller de Justice à Sarrelouis, et membre honoraire de notre Société, a eu la bonté de nous communiquer plusieurs monnaies luxembourgeoises de sa collection, avec la permission d'en faire faire la copie, savoir :

I. *Waleran et Ermesinde.*

Lucmebor. Tour à 3 crénaux. ℞ lyon.

II. *Henri.*

HA—N—RI. Écu triangulaire de Luxembourg. ℞ *Lu—senbor.* Figure debout tenant en main un sceptre fleurdelisé.

III. *Jean l'aveugle.*

1. *Johannes Bohemie Rex.* Écu écartelé de Luxembourg et de Bohême, entouré d'une guirlande à 6 arceaux ; dans les arceaux alternes une couronne. ℞ *moneta luceborgensis.* Croix ne coupant pas la légende cantonnée de 4 couronnes ; au-dessous de chaque couronne un point.

2. *Joh. Rex et henr. Com.* Écu écartelé de Luxembourg et de Bar. ℞ *moneta Danvili.* Croix cantonnée de couronnes.

3. *Joh. Rex et hnric. Co.* Écu écartelé d Luxembourg et de Bar. ℞ *moneta Danvill* Croix cantonnée de couronnes.

4. *Joh. Rex et hnric. Co.* Écu écartelé de

Luxembourg et de Bar. ℞ *moneta Danvil.* Croix cantonnée de couronnes.

5. *Johannes Rex B. P.* Écu écartelé de Luxembourg et de Bar. ℞ *moneta domor.* Croix cantonnée de couronnes.

6. *Rex Romanorum.* Écu écartelé de Bohême et de Luxembourg. ℞ *moneta meraudis.* Dans le champ une croix fleurdelisée.

IV. *Charles IV.*

Karol. Roman. et Boem. Rex. Écu de Luxembourg entouré d'un feston de 4 angles alternant avec 4 arceaux. ℞ Légende extérieure : *Xri vincit. Xri regnat. Xr. impe.* Légende intérieure : *moneta Luceburg.* Au milieu du champ une petite croix.

V. *Wenceslas Ier.*

1. *Wencel. Dei. Gra. Luc. Brab. Dux.* Croix losangée. ℞ *moneta nova Lucemburgens.* Écus de Luxembourg et de Bohême accostés et surmontés d'une couronne.

2. *Wenceslaus dux.* Petite croix au milieu du champ. ℞ *turonus lucebg.* Châtel au milieu du champ.

3. *Wicelandus dux.* Petite croix au milieu du champ. ℞ *turonus lucebg.* Châtel au milieu du champ.

VI. *Elisabeth de Gœrlitz.*

Elisab. Lucb. ducisa. Lion burelé de Luxembourg remplissant le champ. ℞ *moneta fca. Luceb.* Une petite croix, dans les angles alternes de laquelle une étoile.

VII. *Philippe le bel.*

Maxi' R' Rex Philip'. L'aigle d'Autriche. ℞ *mon' nova Luczen'.* Écu de Luxembourg.

C. NOMS DES DONATEURS DES MONNAIES ET DES MÉDAILLES.

Messieurs :	Pièces.
Arendt, George,	1
Aubertin, licencié en droits, à Metz,	3
Augustin, juge de paix à Remich,	3
Bach, élève de l'Athénée,	1
Bassin, cond. d. ponts et chaus. à Arlon	10
Bian, Auguste, élève de l'Athénée,	1
Bian, Léopold, idem	5
Bingen, curé,	2
Birn, instituteur à Lamadelaine,	17
Biver, élève architecte,	9
Bonifas, instituteur à Dippach,	7
Bourggraff, Michel, élève de l'Athénée,	1
Brimmeyr, pharmacien,	30
Bück, libraire,	10
Clasen, prés. du collége médical,	3
Clausener, ve,	132
Clavareau, Émile, élève de l'Athénée.	1
Clomes, professeur,	127
Deny, archiviste,	2
Diedrich, Nicolas, élève de l'Athénée,	2
Dondelinger, curé à Selange,	1
Doyé, élève de l'Athénée,	2
Dumoulin, négociant à Differdange,	1
Eisenbach,	1
Elberling, docteur-chirurgien-major au service de S. M. le Roi de Prusse,	66
Engling, professeur,	21
Even, élève de l'Athénée,	1
Eyschen, conseil. à la cour supérieure de justice,	29
Fischer, J.-P., de Cessingen,	13
Fischer, fabricant de tabacs,	10
Fischer, junior, pharmacien,	6
De la Fontaine, gouverneur,	246
De la Fontaine Edmond, élève en droits,	3
Franck, Jean, élève de l'Athénée,	2
François, Camille, idem.	6
Friedrich, appariteur,	3
Funck, Nicolas, élève de l'Athénée,	3
Funck, Gustave, idem.	1
Funck, Théophile, idem.	5
Gengler, idem.	1
Gerard, curé à Weimerskirch,	100
Gilson, élève de l'Athénée,	1
Gindorff, prêtre,	6

Gœdert, élève de l'Athénée, 1
Gœrgen, curé à Itzig, 4
Gomand, commis à la faïencerie de Sept-Fontaines, 5
Graff, receveur d'enregistrement, 1
Heymes, curé à Mutfort, 5
Hilger, huissier, 27
Hofferling, clerc de not. à Esch-s.-Alz. 20
Hoon, élève de l'Athénée, 1
Jonas, docteur en droits, 51
Kind, élève de l'Athénée, 5
Klein, marchand à Medernach, 1
Klein, Pierre, avocat, 1
Klein, instituteur à Frisange, 4
Klein, Thomas, 2
Knaff, sous-chef de division, 4
Kneip, professeur du séminaire, 1
Koob, instituteur à Luxembourg, 1
Kunze, Guillaume, élève de l'Athénée, 1
Larue, Prosper, idem. 1
Lengers, idem. 1
Lessel-Ritter, bourg. de Grenvemacher 5
Levasseur, élève de l'Athénée, 1
Linden, curé à Berg et insp. d'écoles, 83
Lyon, élève de l'Athénée, 1
Mæysz, curé émérite, 1
Martha, professeur agrégé, 1
Mathieu, instituteur à Differdange, 2
Mayrisch, élève en médecine, 5
Metz, Jules, élève de l'Athénée, 4
Michaëlis, professeur à l'Athénée, 10
Michel, professeur à Echternach, 14
Missy, direct. du prog. d'Echternach, 8
Moris, professeur, 75
Moulin, élève de l'Athénée, 6
Mosar, instituteur à Niederkorn, 1
Müller, Théodore, élève à l'Athénée, 1
Müller, Joseph, idem. 7
Namur, conservat[r] des hypothèques, 7
Namur Pie, employé au secrétariat de Mgr. le vicaire apostolique, 25
Paquet, professeur à l'Athénée, 11
Pfeiffer, élève de l'Athénée, 1
Pondrom, docteur en médecine, 65
De Pouckes, Léopold, élève de l'Ath., 2
Poulard, idem. 9
De Prittwitz, capit. et direct. de l'artillerie au service de S. M. le Roi de Prusse, 50
Rinck, Théodore, vicaire à Kœrich, 3
Rothermel, François, élève de l'Ath. 1
Schaack, curé à Garnich, 24
Schaack, (Mlle) Marguerite, 1
Schaan, élève de l'Athénée, 6
Schimper, idem. 2
Schlinck, idem. 4
Schou, J.-P. idem. 3
Schreiner, capitaine prév.-général, 10
Specht, ébéniste, 9
Stehres, rect. du prog. de Diekirch, 5
Stoltz, élève de l'Athénée; 2
Vanlandewyck, prop[re] à Pontpierre, 1
Vandyck, bourgmestre à Sanem, 2
Vansdorff, curé à Siren, 20
Wahlen, négociant à Cologne, 1
Warlomont, inspecteur de l'enregistrement à Marche, 2
Wawer, Henri, élève de l'Athénée, 1
Welter, J.-P., idem. 1
Wemmer, idem. 1
Wies, professeur à l'Athénée, 1
Winssinger, Léop., élève de l'Ath. 2
Wirth, curé à Luxembourg, 2
Wirz, cultivateur à Lamadelaine, 10
Wolff, professeur à l'Athénée, 2
Wurth-Paquet, conseiller à la cour supérieure de justice, 16

D. INDICATION DES ENDROITS où LES MÉDAILLES ONT ÉTÉ TROUVÉES, ET NOMS DES EMPEREURS ou SOUVERAINS AUXQUELS ELLES SE RAPPORTENT.

NB. Les indications déjà faites pages 24 et 25 de la publication de 1845, ne sont pas répétées cette année.

Altrier.
Sev. Alexander, Antoninus pius, Faustina Pii, Gallienus, Sabina.
Betzdorff.
Agrippa.
Christnach.
Antoninus pius, M. Aurelius, Claudius Gothicus, Constans, Constantinus I, Gallienus, Vespasianus.
Dalheim.
Crispus, Faustina Pii, Gordianus III, Lucius Verus, Maxentius.
Diekirch (les environs de).
Postumus, Volusianus.
Esch-sur-l'Alzette.
Agrippa.
Grevenmacher (lieu dit *Burggroif*).
Monnaie luxbg. de Charles II; monnaie archiep. de Trèves 1695, pièce de 5 patars aux coings des archid. Albert et Élisabeth.
Hostert.
Constantinus I, Magnentius.
Irell (Prusse).
Antoninus Pius, Constantinus I, Valentinianus.
Junglinster.
Antoninus Pius, Constans, Constantinus I, Crispus, Licinius, Vespasianus.
Keispelt.
27 pièces de monnaies en argent de Charles-le-Téméraire, Marie de Bourgogne, Philippe-le-Bon, Louis de Bourbon, évêque de Liége, Edouard III d'Angleterre, Louis XI de France.
Luxembourg (Porte-Neuve).
Monnaie luxembourgeoise du comte Henri de Luxembourg.
St-Mard (Belgique).
Antoninus Pius, Constans, Constantinus I, Domitianus, Fausta, Germanicus, Maximianus Herculeus.
Neudorff.
$^1/_4$ de Jacobus d'Angleterre (or).
Platen.
Élisabeth de Gœrlitz.
Pontpierre.
Nerva.
Schüttrange.
Constantinus I.
Sélange (Belgique).
Patagon d'Albert et d'Élisabeth.
Soleuvre.
Diocletianus.
Thionville (France.)
Nero.
Titelberg.
M. Aurelius, Claudius Gothicus, Faustina Pii, Hadrianus, Lucius Verus, Saloninus, Victorinus.
Virton (environs de).
Caracalla, Constantinus I, Gallienus, Hadrianus, Theodorus, Trajanus.
Wormeldange.
Constantinus I.

II. COLLECTIONS DE PIERRES ANTIQUES.

1. Une pierre oblongue quadrangulaire provenant de l'ancienne église des Recollets de Luxembourg, qui a été démolie en 1831. Elle porte l'inscription : *Virgo parens sine*

MaCVLa per nos Defensa, à la fois la devise de cet ordre et le chronogramme de la construction de cette église; donnée par M. Clasen, président du collége médical.

2. Une meule romaine et un chapiteau de colonne romaine, trouvés à Dreiborn.
Un fût de colonne de marbre blanc trouvé dans la plus ancienne maison d'Ebnen; donnés par M. le gouverneur de la Fontaine.

3. Deux fragments de meules romaines, trouvés au Titelberg et donnés par M. de Prémorel, propriétaire à Differdange.

4. Un buste en plâtre portant au col l'inscription MCDIII grossièrement gravée. Il a été trouvé en 1845 dans l'église de Bertrange et donné au Musée par M. Charles Munchen, avocat, de la part de M. Guillaume Pescatore.

5. Plusieurs fragments de vases romains trouvés à Christnach, donnés par M. le professeur Engling.

6. Une sculpture allégorique représentant un soldat aux pieds duquel un lion qui se jette sur une chèvre; au-dessous l'inscription : *ore atque ungue leo sævit, violentia flammis et ferro valide fortia quæque necat;* donnée par M. Mayrisch, docteur en médecine, à Echternach.

7. Une tête en marbre blanc, fragment de statue romaine; une meule romaine; données par M. le professeur Hardt, de la part du conseil communal d'Echternach.

8. Une meule romaine, donnée par M. Brimmeyr, pharmacien à Echternach.

9. Un médaillon en marbre blanc, portant entre deux palmes l'inscription apocryphe: *Marti et victoriæ;* donné par M. le gouverneur de la Fontaine.

10. Deux briques romaines trouvées à Altenhoven, prés d'Arlon; données par M. le gouverneur de la Fontaine.

11. Quatre grandes briques romaines de formes différentes, rapportées de Medernach, par M. l'abbé Gindorff, de Luxembourg.

12. Plusieurs débris de vases romains trouvés à Altrier et donnés par M. Jules Lamort, fabricant de papiers à Manternach.

13. Plusieurs fragments de briques et de tuiles romaines, ainsi que de vases de même origine, provenant du mamelon chisteux dit Mont St-Pirmin, commune de Mecher, canton de Wiltz; rapportés et déposés par M. Neyen, docteur en médecine à Luxembourg.

14. Une pierre tumulaire, portant la date de 1236. Cette pierre, intéressante par rapport au costume de la figure qui y est représentée, servait de soutien à un talus dans le lit de l'Alzette au Paffenthal, derrière l'hospice civil de St-Jean. Elle a été donnée au Musée par les propriétaires du terrain d'où elle a été retirée, MM. de la Fontaine, Simonis et Willmar.

15. Une pierre représentant en haut-relief la Vierge avec l'enfant Jésus, ayant à ses côtés St. Pierre et une sainte. Dans les airs deux anges jouent de la cithare et du tambourin. Un moine est prosterné devant la Vierge.
Ce beau monument de sculpture du 18e siècle se trouvait scellé dans le mur de la cave d'une des premières maisons de Hollerich, et a été donné à la Société par M. Gauvillé, propriétaire de cette maison.

16. Un débris de chapiteau de colonne romaine, donné par M. le conseiller Würth-Paquet, de la part de M. Schon, instituteur à Kayl.
17. La pierre provenant de la Bastille de Paris, détruite en 1789, envoyée dans le temps à l'administration centrale du département des Forêts, et déposée au Musée de la Société par ordre de M. le gouverneur.
18. Un fragment de meule romaine, trouvée à Pétange;
Une brique romaine rapportée des environs de Junglinster;
donnés par M. Wirz, ingénieur en chef à Luxembourg.

III. VASES, ARMES ET AUTRES ANTIQUES.

1. Un fer de lance antique, trouvé dans le bois de Strassen; donné par M. Fries, cultivateur.
2. Une petite hache de roche serpentine, trouvée dans les environs de Junglinster; donnée par M. François Klein, élève de l'Athénée.
3. Plusieurs débris d'objets en bronze trouvés à St-Mard, près de Virton, savoir : un petit bouc, des agraffes, un anneau, des poids, des boutons, etc.
4. Une statuette en bronze représentant Minerve (pl. II, fig. 7), trouvée à Irell (Prusse), et donnée par M. Missy, recteur du progymnase d'Echternach.
5. Un anneau en bronze, portant sur une plaque ovale les mots : *D. M. cultor ejus.* Cet anneau a été trouvé au Titelberg et acquis aux frais de la Société (pl. II, fig. 6).
6. Un petit camée antique trouvé au Titelberg, et donné par M. Birn, instituteur à Lamadeleine.
7. Des mouchettes trouvées dans des décombres au pied du château de Larochette et données par M. Blaise, instituteur.
8. Une sirène en cuivre doré trouvée dans les décombres d'une maison à Trèves, rapportée et donnée par M. Molitor, élève de l'Athénée.
9. Quatre fers de flèches romaines trouvés à Ingelheim, près de Mayence, et donnés par M. Aug. Dutreux, receveur-général.
10. Une clef en bronze donnée par M. François Klein, élève de l'Athénée (pl. II, fig. 8).
11. Une épée antique, donnée par M. Namur, conservateur des hypothèques, de la part de M. Thomas Klein.
12. Deux clefs trouvées à Hostert, données par M. Hilger, huissier à Luxembourg.
13. Deux assommoirs en plomb, trouvés au Titelberg, et donnés par MM. Mathieu, instituteur, et Dumoulin, négociant à Differdange.
14. Plusieurs objets trouvés dans un souterrain au Titelberg, savoir :
a) Un instrument de torture;
b) Une paire d'entraves forcées;
c) Une arme à jet terminée des deux bouts en flèche;
donnés par M. le gouverneur de la Fontaine.
15. Objets trouvés au Heringermuhl dans le Mullerthal, savoir : Une fourche, un instrument d'agriculture ayant la forme d'une bèche, une hache, une hachette, un étrier, un poignard, un sabre-poignard; donnés par M. le gouverneur de la Fontaine.

16. Dix clefs en fer, creuses et non creuses; deux batteries de fusil trouvées à Heisdorff; une paire de chandeliers antiques; données par M. le gouverneur de la Fontaine.
17. Une clef en fer, trouvée dans les ruines du château de Larochette; donnée par M. Blaise, instituteur.
18. Une urne romaine, donnée par M. Even, élève de l'Athénée.
19. Une urne romaine en argile bleuâtre; une soucoupe et un vase en argile rouge avec ornements en relief (pl. II, fig. 4 et 5), trouvées à Irell (Prusse), et données par M. Michel, professeur à Echternach.
20. Une faucille et une paire de bracelets celtiques en bronze, trouvées au Schwarzbruch (pl. II, fig. 2 et 3), et données par M. le gouverneur de la Fontaine.
21. Deux bombardes données par M. le docteur Neyen, de la part de M. Liger, juge d'instruction à Luxembourg.
22. Un appareil de guerre en bronze, de la forme d'un petit tonneau, trouvé au Titelberg, et donné par M. Ulveling, conseiller de gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg.
23. Un fer de flèche trouvé à Bourglinster; donné par M. Bonifas, instituteur à Dippach.
24. Une épée antique trouvée aux environs de Heisdorff, sur le champ de bataille où Maximilien d'Autriche mit en déroute les troupes de Louis XI. (Voir la relation de cette bataille dans l'ouvrage intitulé : *Chronique des faits et gestes de Maximilien Ier durant son mariage avec Marie de Bourgogne*, par Octave Delepierre, Bruxelles, 1839.)
25. Un fer de lance et une hache trouvés à Dalheim et donnés par M. Schilling, curé à Dippach.
26. Une bague romaine trouvée à Dalheim et donnée par M. le docteur Jonas, avocat à Luxembourg.
27. Deux fragments de statuette en terre cuite (Dieux pénates?) trouvés à Altrier et donnés par M. Bergh, professeur de dessin à Echternach.
28. Fragments de vases en argile et en verre trouvés dans une tombe romaine à Girkesrath, près de Düren; donnés par M. Joseph Müller, élève de l'Athénée.

IV. COLLECTION DE CHARTES ET D'ARCHIVES.

A. CHARTES.

1. Henri, comte de Luxembourg, de La Roche et marquis d'Arlon consent à la vente que fait la dame de St-Marie au Chêne, diocèse de Metz, Agnès, sa fille, et Luchemannes, son gendre, échevin à Luxembourg, au couvent de Mariendal, d'un moulin à 3 tournants, situé à Luxembourg, au lieu dit : Paffenowel (Paffenhoff), pour la somme de 270 livres tournois et 80 poules.

   Acte de 1300, donné par M. Würth-Paquet, conseiller à la Cour supérieure de justice.
2. Copie d'une charte de l'an 1308, par laquelle le comte Henri IV accorde à perpétuité à l'hôpital de Luxembourg, de sa forêt (*sylva de Andewana*), le bois nécessaire à la consommation de cet établissement.

   Cette copie, dont l'original est aux archives de l'hospice civil de Luxembourg, a été faite et donnée par M. Schaack, Hyacinthe, élève de l'Athénée.

3. Copies de 8 chartes du 13ᵉ siècle, déposées aux archives grand-ducales et communiquées par M. le gouverneur de la Fontaine, savoir :

a) Copie d'un acte sur parchemin de juin 1246, par lequel Ermesinde, comtesse de Luxembourg, accorde à Henri (*clericus investitus*) de Hollerich (Hilderkenges), l'usage des eaux de la Pétruse, pour activer son moulin de Hollerich.

b) Henri, comte de Luxembourg, de La Roche et marquis d'Arlon, atteste que Jehan de Villiers a donné à Jeanne, sa femme, dame de Chikestorff (*sic*), la moitié de la maison et de la ferme de Villiers; novembre 1246.

c) Hennemann, dit Wissart, de Luxembourg, fils de Simon, et Catherine, sa femme, déclarent avoir vendu à Guillaume d'Aspelt, jadis prévost eschevin de Luxembourg, 40 sous sur une maison sise au marché Neuf à Luxembourg; 1294.

d) Copie de 5 autres chartes du 13ᵉ siècle, dont l'original est aux archives du gouvernement. (Voir archives des couvents etc. Mariendal.)

4. Lettres patentes du février 1591, par lesquelles le roi d'Espagne Philippe II, à l'instance de son très cher et féal cousin Pierre-Ernest de Mansfelt, légitime ses trois enfants naturels, Ernest, Anne et Charles, procréés de la personne d'Anne Benzeraedt; données par M. le docteur Jonas, avocat à Luxembourg.

5. Chartes diverses, actes de vente, de cession etc., donnés en original par Messieurs :

Bonifas, instituteur à Dippach, 1 pièce; Clavareau, Émile, élève de l'Athénée, 1; Collart, Charles, idem, 1; Eyschen, conseiller, de la part de M. Bonifas, instituteur, 3; Friedrich, élève de l'Athénée, 1; Jonas, docteur en droits, 4; Namur, conservateur des hypothèques, 5; Siegen, sergent de ville, 2; Vannerus, notaire à Diekirch, 2; Wirth, curé de St-Jean au Grund, 1; Würth-Paquet, conseiller à la Cour supérieure de justice, 6.

B. ARCHIVES.

a) SEIGNEURIES.

1. Deux actes sur parchemin de Bernard de Metzenhausen de 1596 et de Jean de Metzenhausen de 1586, donnés par M. de Brock, élève de l'Athénée.

2. Huit pièces relatives à la seigneurie de Neuerbourg, données par M. Hilger, huissier à Luxembourg, savoir :

a) Declarativ-Rechnung der renthen der Herrshaft Neuerburg, 1686.

Cette pièce est munie du sceau assez bien conservé de Charles, comte de Manderscheid.

b) Explication des espèces d'argent usitées dans les comptes de la seigneurie de Neuerbourg, 1655.

c) Acte de vente de la seigneurie de Stolzemburg du 29 avril 1783, par Philippe-Charles, *Reichsfreiherr von der Heyden, Herr der Herrschaft Niederweis, Stolzemburg und Prüm zur ley*, au sieur Hild, licencié en droits, avocat au Conseil-Souverain à Luxembourg.

d) Cession d'une partie de la terre de Falkenstein au même sieur Hild, seigneur de Stolzemburg, par Jean-Georges de Pforzheim et Marie-Ange de Pforzheim, née d'Orley de Linster, datée de 1783.

e) Copie de la déclaration du Comte de Berlo-Suys, Seigneur de Stolzembourg, etc., datée

de 1779, d'après laquelle la haute justice de Stolzembourg doit retourner après le décès du susdit comte à Monsieur le baron de Heyden.

f) Ordonnance de la part des seigneurs de Neuerbourg d'entretenir les clôtures des jardins sous peine de 3 fl. d'amende.

g) Registre des revenus de la seigneurie de Neuerbourg en 1710.

3. Acte sur parchemin de 1590, par lequel Anne-Marguerite de Braubach, née de Wilz, fille de Jean, baron de Wilz, et de Claudine, née comtesse de Bofort, renonce aux successions paternelle et maternelle en faveur de son frère, moyennant une dot de 4000 dalers hypothéqués sur la seigneurie de Pittingen; donné par M. Schaack, curé à Garnich.
4. Plusieurs actes, datés du commencement du dix-huitième siècle, concernant la famille de Wiltheim de Senningen, donnés par M. Vannerus, notaire à Diekirch.
5. Un acte de 1768 par lequel Clemens-Wenceslas, archevêque de Trèves, concède aux frères de Hontheim, Jean-Nicolas et François-Louis, une rente féodale de $9\frac{1}{2}$ Schaftgulden; donné par M. Guillaume, élève de l'Athénée.
6. Sentence des Gouverneur et Conseillers à Luxembourg du 1er octobre 1502, qui décide un procès entre Gerhard, seigneur de Wilz, et Bernard, seigneur de la Rochette; donnée par M. Würth-Paquet, conseiller à la Cour supérieure de justice.
7. Charte sur parchemin de 1632. Louis de Custine, seigneur de Villers-le-rond, Han, St.-Jean, Wal et Frenoy, conseiller de guerre, haut bailly du comté de Vianden et seigneuries en dépendantes, donne en fief à Jean-Jacques von Dahnen, co-seigneur à Stolzembourg, une part du château de Vianden; donnée par M. Deny, commis-libraire.
8. Acte sur parchemin, passé à Hollenfels, le 15 novembre 1625, par lequel Sébastien de Tynner, seigneur de Hollenfels etc., déclare qu'il a donné en fief à Nicolas Neumetz, de Mamer, différents immeubles qu'il spécifie; donné par M. Paquet, professeur, de la part de M. J. Wiseler, instituteur.

b) ORDRES RELIGIEUX, ABBAYES, COUVENTS, ETC.

1. Catalogue manuscrit des religieuses décédées au couvent de Bouillon de 1629 à 1748; donné par M. Joachim, professeur.
2. Registre manuscrit contenant l'analyse par ordre alphabétique des droits, priviléges, acquisitions etc., de l'abbaye de Münster; donné par M. l'instituteur Kayser de la part de M. Theysen, cultivateur à Ehlange.
3. Cartulaire de l'abbaye de Münster. 1 vol. manusc. in-8°; donné par M. Würth-Paquet, conseiller à la cour supérieure de justice.
4. Indication en langue latine des revenus de l'abbaye de Münster. A la fin du vol. on lit les mots: F. Joes. Bertels lovaniensis hujus monasterii Cellerarius faciebat anno 1571, 18 die martii; donné par M. Heynen, curé à Frisange.
5. Dix-sept pièces manuscrites, in-folio, des archives de l'abbaye d'Echternach, données par M. Brimmeyr, pharmacien à Echternach.
6. Registre in-4°, sans pagination, contenant l'indication des diplômes, actes, etc., qui constituent les titres de propriété, cens, rentes de l'abbaye de Münster.

Ce registre, rédigé du temps de Bertels, contient des annotations marginales dont les dernières remontent à la fin du XVIe siècle. A la fin du volume il y a plusieurs pièces de poésie latine en l'honneur de l'abbé Bertels; donné par M. l'instituteur Kayser de la part de M. Théod. Theysen, cultivateur à Ehlange.

7. Descriptio status monasterii Munsteriensis sub R. P. Petro Roberto (abbate). In-folio de huit pages; donné par les mêmes.
8. Trois cahiers manuscrits provenant des archives de l'ancienne abbaye de Münster, donnés par M. Neyen, docteur en médecine, à Luxembourg.
9. Le cartulaire de l'ordre des prédicateurs à Luxembourg, ayant pour titre: *Copeienbuch aller brief und Siegel Prediger Closters in Lutzenburg ausgeschrieben anno* 1593. Ce précieux recueil a été acquis aux frais de l'Athénée par M. le prof. Clomes.
10. Extraits des archives de la fabrique de l'église de Schüttrange, faits par M. le professeur Engling.
    a) Donation à l'abbaye de Münster du droit de patronage et de la dîme de l'église de Schüttrange, par Bartholomé, abbé de St.-Maximin à Trèves, 1226.
    b) Confirmation des possessions de l'abbaye de Münster en général, des possessions de l'église de Schüttrange en particulier par Grégoire IX, 1237.
11. Copie d'une notice manuscrite sur l'abbaye d'Orval, donnée par M. Daman, directeur de l'institut Marci à Chassepierre.
12. Plusieurs pièces concernant l'ancienne abbaye d'Orval écrites de la main de M. Merjai et données par M. le Gouverneur de la Fontaine, savoir :
    a) Un cahier concernant l'abbaye d'Orval.
    b) Épitaphe de Marguerite de Chiny, inhumée dans le chœur de l'église de l'abbaye d'Orval.
    c) Épitaphe de Jean-Étienne Scholtus, 49e abbé d'Orval.
    d) Le dernier abbé d'Orval, mort à Kockelscheuer et inhumé à Itzig.
    e) Épitaphe de l'abbé Benzeraedt, inhumé comme abbé d'Orval dans son abbaye.
    f) Jacques Bernard, prêtre et curé de Moques, près de l'abbaye d'Orval, guillotiné sur le Marché-aux-poissons à Luxembourg en 1804.
13. Annotations-Register aller Einkünfte der hohen deutschen Ordens Commenda Lutzenburg. Rechnung des Vervalters der deutschen Ordens Commanderie Lutzenburg, von 1788 bis 1789; deux registres in-folio donnés par M. Vannerus, notaire à Dickirch.
14. Copie de cinq chartes sur parchemin du XIIIe et XIVe siècle relatives à Mariendal et dont l'original, déposé aux archives du Gouvernement, a été communiqué par M. le gouverneur de la Fontaine.
    a) Acte de 1271 par lequel Euphémie, veuve de Tolemann de Steinsel, donne au couvent de Mariendal la quatrième part du moulin de Dommeldange.
    b) Acte de 1359 par lequel le couvent de Mariendal vend à Théodoric, seigneur de Mersch, une maison sise à Luxembourg, au Breidenweg (lata via) et un jardin, joignant la halle.
    c) Acte de 1256, par lequel Herbrand, chevalier de la Rochette, fait donation au couvent de Mariendal du droit de patronage de l'église de Steinsel.
    d) Acte de 1295, passé devant les Échevins de Luxembourg, par lequel Cuens, bourgeois de Luxembourg et sa femme, empruntent à Thilman, chapelain à Mariendal, la somme

de 30 livres de bons deniers de Trèves et lui donnent en garantie leur maison au marché-neuf à Luxembourg.

e) Acte de 1237, par lequel Théodore (dapifer), porte-étendard de Luxembourg, donne, du consentement d'Élise, sa femme, au couvent de Mariendal, une rente annuelle de deux maldres de grains et d'un maldre d'avoine à percevoir sur le moulin à Bersbach.

A ces actes intéressants sous plusieurs rapports sont appendus, assez bien conservés, les sceaux de la ville de Luxembourg (du XIII[e] siècle), de la comtesse Ermesinde et de son fils Henri.

15. Trente-huit pièces différentes concernant St.-Hubert et l'abbaye de ce lieu, données par M. Warlomont, inspecteur de l'enregistrement à Marche.

16. Un registre manuscrit in-folio renfermant des notions bibliographiques etc. Donné par M. Schmit-Brück, imprimeur à Luxembourg.

c) NOTICES GÉNÉALOGIQUES ET HÉRALDIQUES.

1. Notice manuscrite sur l'origine des propriétés de la maison de Lœvenstein dans le pays de Luxembourg, donnée par M. Daman, directeur de l'institut Marci, à Chassepierre.

2. Quelques notices généalogiques de la famille d'Allamont, écrites par Merjai; données par M. le gouverneur de la Fontaine.

3. Documents généalogigues déposés par M. Clasen, président du collége médical, savoir :

a) Arbre généalogique sur parchemin, avec les armoiries de Hugo-François-Wolff de Metternich.

b) Idem de Jean-Michel de Vopersnov, seigneur de Laval, de Bazaille etc.

c) Idem de Jean-Antoine d'Elz.

d) Arbre généalogique des descendants de Rolando Raggio.

e) Idem avec les armoiries de Gérard de Lannoy.

f) Idem de Georges-Frédéric de Cieignon, mari de dame Anne-Marie de Wampach.

g) Idem de Gaspar-Florent de Breiderbach.

4. Titre de noblesse sur parchemin, avec les armoiries de dame Marie-Anne de Quinodel, veuve de Jean-Philippe de Cymont, vivant chevalier-major de Luxembourg; donné par M. Würth-Paquet, conseiller à la Cour supérieure de justice.

5. Titre de noblesse sur parchemin avec les armoiries de Charles Veeyner, sgr haut justicier de la ville de Grendmacher (Grevenmacher), de Luxembourg, 1697; donné par M. le conseiller Würth-Paquet.

d) COLLECTION DE SCEAUX.

1. Empreintes en terre cuite des sceaux de Conrad, Guillaume et Waleran, comtes de Luxembourg, faites par M. Gomand, commis à la faïencerie de Septfontaines.

L'original de ces sceaux appendus à la fondation de l'abbaye de Münster et à la confirmation des priviléges de cette abbaye se trouve aux archives de la Société.

2. Copie de ces sceaux, par M. Gomand (pl. III, fig. 9, 10 et 11). Légendes :

a. Conradus Comes de Luccelmburc.

b. Sigillum Willelmi Comitis de Lucemburch.

c. Walramus Dux de Lemburg et Comes de Lucelburg ; au contrescel : Marchio Arlunensis et Comes de Rupe.

3. Copie faite par M. Gomand du sceau de la comtesse Ermesinde (pl. IV, fig. 14). Légende : *Sigillum Hermessendis Comitisse de Lucemburg et de Rupe.*

4. Idem du comte Henri, fils d'Ermesinde (pl. IV, fig. 13). Légende : *S. Henrici Comitis Lucelburgen. et Rupen, March. Arlon.* Au contrescel : *Sigillum secretum.*

Ce sceau et celui qui précède sont appendus à quelques chartes du 13e siècle et ont été communiqués par M. le gouverneur de la Fontaine.

5. Copie d'un sceau et du contrescel de Jean, comte de Luxembourg, attaché à la confirmation des priviléges et franchises de la ville de Luxembourg donnés l'an 1310 (pl. IV, fig. 16). Légende du sceau : *S. Johannis primogeniti regis Romanor. Lucenburgen. et Rupen Comitis Marchionis Arlun.* Légende du contrescel : *Secretum Joh. Comitis Lucenburg.* L'original se trouve dans les archives communales de Luxembourg. La copie a été faite par M. Gomand, avec l'autorisation du conseil communal.

6. Copie d'un petit sceau de Jean l'Aveugle, faite par M. Gomand (pl. III, fig. 12). L'original a été communiqué par M. le conseiller Würth-Paquet.

7. Deux empreintes en cire rouge du sceau de l'impératrice Marie-Thérèse, données par MM. Jules Metz et François Klein, élèves de l'Athénée.

8. Copie du sceau de la ville de Luxembourg au 13e siècle. *Sigillum judicis et comunitatis luxemborgensis.* Le contrescel a pour légende : *Credibile sit* (pl. V, fig. 17), dessiné sur pierre par M. Steiger, lithographe.

L'original a été communiqué par M. le gouverneur de la Fontaine.

9. Empreinte en cire rouge du sceau et du contrescel de la ville de Luxembourg, au 15e siècle (pl. V, fig. 18) : *Sigillum ad causas ville luxemburgensis* et *Contrasigillum villæ luxemburgensis* ;

donnée par M. Gemen, second commis au secrétariat de la ville de Luxembourg.

Le cachet en argent est conservé aux archives communales de Luxembourg.

10. Sceaux de la ville de Luxembourg sous la domination autrichienne et la domination française ; empreintes données par le même M. Gemen.

11. Empreinte en terre cuite du sceau de la ville de Trèves, 1557, faite par M. Gomand.

L'original a été communiqué par M. Aug. Dutreux, receveur-général.

12. Sceau en cire verte de la ville de Diekirch, appendu à un acte de 1599, donné par M. Vannerus, notaire à Diekirch.

13. Cachet en argent de la seigneurie d'Useldange : *Sigillum judicii in Unseldingen* (pl. V, fig. 19), donné par M. Clomes, professeur.

14. Cachet en cuivre des de Bouvilles, seigneurs de Lullange ; donné par M. Conzemius, propriétaire à Lullange.

15. Empreinte en terre cuite du sceau du comte Guillaume de Vianden, faite et donnée par M. Gomand.

L'original a été communiqué par M. Aug. Dutreux, receveur-général.

16. Un sceau en cire brune d'Ivoix. Il ne reste de la légende que le mot *Irodiensis* ; donné par M. Deny, archiviste au gouvernement grand-ducal.

17. Le cachet en cuivre de la famille de Lalande, de l'ancienne seigneurie de Villers-devant-Orval, donné par M. Warlomont, inspecteur de l'enregistrement à Marche, qui l'avait lui-même reçu de M. Ferdinand Lefort.

18. Empreinte en cire rouge d'un cachet trouvé au château de Bouillon; donnée par le même M. Warlomont.

L'original ayant pour légende: *S. Jacques Chodefroy*, se trouve entre les mains de M. Raimon, notaire à Bouillon.

19. Empreinte en cire rouge de l'ancien cachet de l'église de Vianden, 1760.

Cachet sec de l'ancienne église St-Nicolas à Luxembourg;

donnés avec plusieurs autres empreintes de cachets modernes par M. Pie Namur, employé au secrétariat de Mr. le Vicaire apostolique.

20. Empreinte en noir du sceau de l'abbaye d'Orval, donnée par M. l'inspecteur Warlomont, de la part de M. Ferdinand Lefort.

21. Sceau en cire rouge de l'ancienne université de Louvain, 1763; donné par M. Clavareau, élève de l'Athénée.

22. Plusieurs empreintes de cachets modernes, données par M. le graveur Barth, de Luxembourg.

V. BIBLIOGRAPHIE.

A. LIVRES.

Dans les subdivisions *a* et *b* de cette rubrique, on a réuni les pièces manuscrites aux pièces imprimées pour faciliter les recherches, les manuscrits étant en trop petit nombre pour faire une rubrique spéciale.

a) GÉOGRAPHIE ET TOPOGRAPHIE DU PAYS DE LUXEMBOURG.

1. Carte du Grand-Duché de Luxembourg où sont les comtés de St-Veith, de Reuferscheid, les baronies de Cronenburg, etc.; donnée par M. Gomand, commis à la faïencerie de Septfontaines.

2. Table des cartes des Pays-Bas et des frontières de France, avec un recueil des plans des villes, siéges et batailles données entre les hauts alliés et la France.

Atlas grand in-folio de 74 cartes; donné par M. Stiff, bourgmestre de Hespérange.

3. Atlas grand in-folio de Math. Seutller, géographe de S. M., à Augsbourg; donné par le même M. Stiff.

4. Carte du Grand-Duché de Luxembourg; donnée par M. de Prittwitz, capitaine directeur de l'artillerie au service de S. M. le Roi de Prusse.

5. Carte figurative de la ville de Luxembourg et des environs, exhibée à un procès le 8 juillet 1647; donnée par M. le gouverneur de la Fontaine.

6. Carte topographique et plan des bois de la ci-devant communauté de Differdange, accompagnée d'une note explicative, par M. Reichling; donnée par M. Reichling de la part de MM. Martin Ferrant et Christophe Brasseur, de Differdange.

7. Une carte du Duché de Luxembourg, avec la circonscription de l'ancien département des

Forêts. Nüremberg 1808, donnée par M. Warlomont, inspecteur de l'enregistrement à Marche.

8. Catalogue des quartiers, hauts commands, justices, villes, bourgs, villages, hameaux, moulins, censes, forges etc., qui forment le cadastre général de la province de Luxembourg.

Catalogue alphabétique des villes, bourgs, villages, hameaux etc. de la province de Luxembourg; 2 cahiers manuscrits in-folio; donnés par M. Vannerus, notaire à Diekirch.

b) LÉGISLATION ET ADMINISTRATION DU PAYS DE LUXEMBOURG.

1. Ordonnances, mandements; 6 pièces données par M. Joachim, professeur.
2. Loi relative à la répartition, à l'assiette et au recouvrement de la contribution foncière. Luxembourg, an VII. Cercelet; donnée par M. Schaan, J.-P., élève de l'Athénée.
3. Recueil d'édits, ordonnances, déclarations et règlements concernant le Duché de Luxembourg et Comté de Chiny. Luxembourg, 1691; 3 exemplaires donnés par MM. Michaëlis, professeur, Glæsener et de Brock, élèves à l'Athénée de Luxembourg.
4. Die gemeine Landsbræuche des Herzogthums Luxemburg und der Graffschafft Chiny. Luxemburg, Ferry, 1709; donné par M. Scheer, élève de l'Athénée.
5. 19 ordonnances luxemb. du 18ᵉ siècle; données par M. Hilger, huissier à Luxembourg.
6. Nouveau style pour l'instruction des procédures et l'administration de la justice dans le Duché de Luxembourg et le Comté de Chiny, décrété à Luxembourg le 2 juin 1756, 1 v. in-12. Luxembourg, J.-B. Kleber, 1756.

   Deux exemplaires donnés par MM. Hilger, huissier, et J.-B. Servais, élève de l'Athénée.
7. Recueil des lois sur l'état civil des citoyens, faisant suite à celui sur la police rurale et municipale. An IV, 1 volume in-8°. Luxembourg, de l'imprimerie du département des Forêts; donné par M. Michaëlis, professeur.
8. Règlement pour l'octroi de la ville de Luxembourg. 1812; donné par M. Michaëlis, prof.
9. Règlement pour la ville d'Arlon. 1 volume in-16. Luxembourg, héritiers d'André Chevalier, 1764; donné par M. J.-B. Servais, élève de l'Athénée.
10. Décret du conseil prov. de l'an 1755, forçant les parents d'envoyer les enfants à l'école pendant 4 mois (manuscrit); donné par M. Heynen, curé à Frisange.
11. Mémorial législatif et administratif du Grand-Duché de Luxembourg. 32 volumes in-4°, 1814—1830; acquis aux frais de la Société.
12. Trente-deux ordonnances, manuscrites et imprimées, de la première moitié du 18ᵉ siècle, concernant la ville de Luxembourg; données par M. Vannerus, notaire à Diekirch.
13. Kaiserliche-Kœnigliche Verordnungen, welche über Gegenstænde in materiis publico-ecclesiasticis vom Jahre 1720 bis 1782 erlassen worden. 1 volume in-folio. Augsburg, 1783; donné par M. Kesseler, instituteur à Remich.
14. Scheffen Weistumb der Pfarrei Linster anno 1540; donné par M. Klein, notaire à Junglinster.
15. Mandements de Mr. le Vicaire apostolique de Luxembourg publiés en 1846; donnés par M. Wies, professeur.
16. Stile et règlement pour l'instruction des procédures es prévostez, siéges et justices res-

sortissantes au conseil provincial de Luxembourg. 1 vol. in-12. Luxemb., Barbier, 1695.

Ordonnance et règlement de Sa Majesté impériale et catholique sur le fait de la chasse et de la pêche dans le Duché de Luxembourg et Comté de Chiny. Luxembourg, André Chevalier, 1732; donnés par M. Warlomont, inspecteur de l'enregistrement à Marche.

17. Vingt-une ordonnances luxembourgeoises du 18e siècle; données par le même M. Warlomont.

18. Circulaires, lettres pastorales, mandements etc. des évêques de Trèves, de Metz, de Nancy et de Namur, et des vicaires apostoliques de Luxembourg. 112 pièces; données par M. le professeur Clomes, de la part de M. Haagen, horloger.

c) OUVRAGES IMPRIMÉS QUI TRAITENT DE L'HISTOIRE DE LUXEMBOURG.

1. Jean l'Aveugle, Roi de Bohême, comte de Luxembourg, par P.-A. Lentz; donné par M. Arendt, Georges, ancien élève de l'Athénée.
2. Journal de la ville et du Grand-Duché de Luxembourg, 1826; donné par M. Engling, prof.
3. Luxemburger Wochenblatt; plusieurs numéros isolés des années 1822, 1823, 1824, 1825 et 1826; donnés par M. Michaëlis, professeur.
4. La vie de sœur Monique de Busbach, veuve de Melchior de Wiltheim et religieuse de la congrégation de Notre-Dame à Luxembourg. 1 volume in-12; donné par M. J.-B. Servais, élève de l'Athénée.
5. Henri, fils du comte Conrad Ier, a-t-il été comte régnant de Luxembourg? Mémoire composé par M. Aug. Neyen, docteur en médecine etc., etc. Brochure in-8°; don de l'auteur.
6. Histoire du siége de Luxembourg, par l'auteur du *Mercure galant* (Devizé). 1 vol. in-12. Lyon, 1684; acquis aux frais de la Société.
7. Des 24 articles et du Luxembourg, par F. Dubois, président du conseil provincial du Luxembourg, membre de la députation permanente. Brochure in-8°; Arlon 1839; donnée par M. Louis Würth, docteur en médecine.
8. Rapport sur plusieurs antiquités découvertes près de Junglinster, par M. de la Fontaine, correspondant de l'académie royale de Bruxelles; donné par M. Fr. Klein, ancien élève de l'Athénée.
9. Kurze doch zuverlæssige statistische Uebersicht des Herzogthums Luxemburg und der Grafschaft Chiny, von Fr. Jos. Muller. 1 volume in-4°. Trier, 1814; donné par M. Mæysz, curé émérite à Luxembourg.
10. Chronologische Uebersicht der Geschichte der Stadt und des Herzogthums Luxemburg nebst einer Topographie, zum Gebrauche der vaterlændischen Elementarschulen, durch J.-P. Mæysz, Pfarrer zu St-Johann und Lehrer der Normalschule. 1 volume in-12. Luxembourg, 1819; don de l'auteur.
11. Histoire de Thionville etc., par G.-F. Teissier. 1 volume in-8°. Metz, 1828; donné par M. Bück, libraire.
12. Légende de St. Hubert, précédée d'une préface bibliographique, d'une introduction historique, par E. Fétis, conservateur-adjoint à la bibliothèque royale de Bruxelles. 1 v. in-12. Bruxelles, 1846; don de l'auteur.

13. Almanach de poche pour 1778, à l'usage du Duché de Luxembourg. Luxembourg, héritiers d'André Chevalier; donné par M. Hilger, huissier à Luxembourg.
14. Exposé de la situation administrative de la province de Luxembourg. 1858; donné par M. Michaëlis, professeur.
15. Tableau analytique et chronologique des principaux faits de l'histoire du Grand-Duché et de la ville de Luxembourg, par M. Ulveling. 2e éd. Luxembourg 1852; donné par M. Michaëlis, professeur.
16. R. P. Johannis Harduini Soc. Jesu Dissertatio epistolica latine et gallice scripta super nummis antiquis duobus Tetricorum et Diocletiani Augustorum musæi præclari viri D. de Ballonfeaux, senatùs regii luxemburgensis consiliarii. 1 volume in-16. Luxemburgi, 1704; donné par M. le Dr Elberling, chirurgien-major au service de S. M. le Roi de Prusse.
17. Réponse aux observations de M. Galland sur les explications de quelques médailles de Tetricus le père, et d'autres tirées du cabinet de M. de Ballonfeaux. Luxembourg, André Chevalier, 1702; donné par M. le docteur Elberling.
18. Epitaphium reverendi D. Pauli Feller, pastoris ad SS. Nicolaum et Theresiam Luxemburgi defuncti 21 febr. 1785; donné par M. Namur, conservateur des hypothèques.
19. Almanach de Luxembourg. 14 vol.; donné par M. Würth-Paquet, conseiller à la Cour.
20. Historia Luxemburgensis etc., a R. P. Johanne Bertelio, Epternacensis monasterii abbate. 1 volume in-4°. Coloniæ 1605; acquis aux frais de l'Athénée.
21. Histoire de Notre-Dame de Luxembourg, livre IV, ou Jubilé de l'an 1781. Luxembourg, chez les héritiers d'André Chevalier, 1782.
22. Description du jubilé célébré à l'honneur de Marie, consolatrice des affligés, choisie depuis plus de 100 ans pour patrone et protectrice de la ville et du duché de Luxembourg. 1 volume in-12. Luxembourg, héritiers d'André Chevalier, 1782.
23. Abrégé de la vie et des miracles de St. Hubert, patron des Ardennes, par un religieux de l'abbaye de St-Hubert. Liége, 1704.
24. L'ancienne tradition d'Arlon injustement attaquée par Bertholet, mais justement défendue par la ville et le magistrat d'Arlon. 1 volume in-12. Luxembourg, héritiers de J.-B. Ferry, 1744.
25. Remarques de la part du magistrat de la ville d'Arlon sur la lettre du R. P. Bertholet au R. P. Bonaventure, capucin de Luxembourg. 1 volume in-12. Luxembourg, héritiers de J.-B. Ferry, 1744.
26. Sodalitium sacerdotale sub titulo patriarcharum Jacob et Joseph nec non filiorum ipsorum sub protectione S. Johannis Nepomuceni erectum circa annum 1690. 1 volume in-8°. Luxemburgi, And. Chevalier, 1768.

Les numéros 21 — 26 ont été acquis aux frais de l'Athénée.

27. Discursus pronunciatus a R. D. abbate munsteriensi, dum in aulâ theologicâ luxemburgensi aperiretur concursus pastoralis 1780; donné par M. le gouverneur de la Fontaine.
28. Les saintes montagnes et collines d'Orval et de Clairevaux, vive représentation de la vie exemplaire et religieux trépas du R. Père dom Bernard de Montgaillard, abbé de l'abbaye d'Orval et de l'ordre des Cisteaux au pays de Luxembourg, prédicateur ordinaire de leurs Altesses Sérénissimes, au jour et célébrité de ses exèques faictes solennellement 3 jours

durant en l'église d'Orval les 10, 11 et 12 d'octobre 1628, par R. P. messire F. André Valladin, abbé de l'abbaye de St-Arnould de Metz. Imprimé in-4° à Luxembourg, chez Hubert Reuland, 1629; donné par M. le gouverneur de la Fontaine.

29. Eques aurei velleris ad vitam et res præclare gestas Petri Ernesti, Principis et Comitis Mansfeldiæ, expressus a Salomone Sparnagel Mysnico. Luxemburgi apud viduam Mathiæ Birthon anno 1605; donné par M. le gouverneur de la Fontaine.

30. Extraits de divers manuscrits relatifs à la Belgique (Luxembourg), par M. le baron de Reiffenberg. 1 brochure in-8°. Paris; don de l'auteur.

31. Beitræge zur Kenntniss des National-Characters, der Sitten, Gebræuche, Sprache, Künste und Wissenschaften der Trierer und der benachbarten Provinzen, von Michel Fr. Jos. Müller. 2tes Stück. Trier; donné par M. Engling, professeur.

32. Fragments d'une lettre trouvée à l'ermitage d'Echternach. Luxembourg, de l'imprimerie de Schmit-Brück; donné par M. Engling, professeur.

33. Catalogue des livres de la bibliothèque des Jésuites à Luxembourg, dont la vente se fera audit collége le 9 juin 1778. Bruxelles; donné par M. le gouverneur de la Fontaine.

34. Catalogue des livres et des manuscrits de la bibliothèque de Luxembourg, par ordre alphabétique et par ordre des matières, par le docteur Clasen, président du collége médical etc. 1 volume in-8°. Luxembourg, J. Lamort, 1846; don de l'auteur.

35. Oratio in funere Dominici Constantini Munchen, philosophiæ theoreticæ in academiâ gandavensi prof. extraord., habita a Guillelmo Mahne, Gandavi 1819; donné par M. Clomes, professeur.

36. Considérations au sujet de la découverte de deux tombeaux antiques à Holzthum, dans le Luxembourg, par M. Marchal, conservateur-secrétaire de la bibliothèque de Bourgogne à Bruxelles; donné par M. Namur, professeur.

37. Sermon prononcé sur les glacis de Luxembonrg, le 3 août 1834, par Guillaume Schmidt, aumônier-prédicateur, traduit par un professeur de l'Athénée. Elberfeld et Paris, 1834; donné par M. Wolff, professeur.

38. Das Denkmal der Diana im Kanton Echternach, Departement der Waldungen, beschrieben und beurtheilt von Michel Fr. Jos. Muller, Friedensrichter. Trier; donné par M. Paquet, professeur.

39. Mémoire sur la situation de la mine de cuivre de Stolzembourg (département des Forêts), et sur les moyens d'en reprendre l'exploitation, par M. Beaunier, ingénieur des mines et usines. Paris, 1804; donné par M. de la Fontaine, gouverneur.

40. Vita memorabilis Yolandæ, priorissæ ad Mariæ Vallem, in ducatu Luciliburgensi, cum appendice de Margaretâ, Henrici VII imperatoris sorore, ejusdem loci priorissâ, et genealogia historica veterum comitum Viennensium in Arduennâ; authore Alexandro Wilthemio, Luciliburg. Soc. Jesu presbytero. 1 vol. in-12. Antwerpiæ 1674; donné par M. Würth-Paquet, conseiller à la Cour supérieure de justice.

41. Chronique de l'abbaye de St-Hubert, dite Cantatorium, trad. par A.-L.-C. de Robaulx de Soumoy, ex-procureur-du-roi à St-Hubert, etc.; suivie du texte corrigé sur les meilleures copies. Ouvrage formant l'histoire complète du monastère de St-Hubert et des seigneurs de Mirwart. 1 vol. in-8°. Bruxelles 1847; don de l'auteur.

42. Dictionnaire géographique de Luxembourg, par Ph. Vandermaelen. 1 vol. in-8°. Bruxelles, 1838; donné par M. J.-P. Kesseler, instituteur à Remich.

d) OUVRAGES (NON-HISTORIQUES) IMPRIMÉS A LUXEMBOURG.

Indication des donateurs et du nombre de volumes. Messieurs : Kesseler, J.-P., instituteur à Remich, 1 ; Mæysz, curé émérite de St-Jean au Grund, 1 ; Namur, conservateur des hypothèques, 1 ; Namur, professeur, 1 ; Schaan, J.-P., élève de l'Athénée, 1 ; Schlinck, Jacques, idem, 1 ; Wolff, professeur, 2 ; Würth-Paquet, conseiller à la Cour supérieure de justice, 13.

e) OUVRAGES EN PATOIS DE LUXEMBOURG.

1. Jung vum Schrèk op de Letzeburger Parnassus, vum A. Meyer. Léwen, 1842.
2. D'Geschicht vum Letzeburger Collége, de Studenten gewidmet, vun P. K.... Letzeburg, 1843.
3. Luxemburgische Gedichte und Fabeln, von A. Meyer, nebst einer grammatischen Einleitung von Gloden. Brüssel. — Donnés par M. Kuborn, fabricant.

f) HISTOIRE DES PAYS LIMITROPHES DU GRAND-DUCHÉ, etc.

1. 6 brochures relatives à la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut; règlement, discours, anniversaire de la fondation de cette Société, etc.; données par M. le gouverneur de la Fontaine.
2. Statuts de l'Institut historique de France, fondé le 24 décembre 1833.
   Réorganisation de l'Académie royale des sciences et des belles-lettres de Bruxelles. 1845; donnés par M. Würth-Paquet, conseiller à la Cour supérieure de justice.
3. Rheinischer Mercur. 1814—1815; donné par M. Namur, professeur.
4. Trierische Kronik für den Bürger und Landmann, von S. Stammel, Seelsorger bei Trier. Trier 1797; donné par M. Funck, Nic., élève de l'Athénée.
5. Séances générales tenues à Lille en 1845, par la Société française pour la conservation des monuments historiques. 1 vol. in-8°. Caen 1846; donné par M. de Caumont, fondateur et directeur de cette société.
6. Bericht der Trier'schen Gesellschaft nützlicher Forschungen für 1844 und 1845; donné par M. Fischer, major, pharmacien à Luxembourg.
7. Gewœlb-Formen, durch den Herrn Bau-Inspector von Lassaulx, in Coblenz. Une planche in-4°, donnée par M. Clasen, président du collége médical.
8. Campagnes de Napoléon-le-Grand, Empereur des Français et Roi d'Italie. Années 1805, 1806 et 1807. 1 vol. in-8°. Metz; donné par M. Wolff, professeur.
9. Inventaire des archives de la Belgique, publié par ordre du Gouvernement, sous la direction de M. Gachard, archiviste-général du royaume. 1 vol. in-4°. Bruxelles 1837.
   Catalogue des manuscrits de la bibliothèque royale des ducs de Bourgogne. 3 vol. in-4°, Bruxelles et Leipzig, 1842;
   déposés par M. Würth-Paquet, conseiller à la Cour supérieure de justice.

10. Collection de chroniques belges inédites, publiées par ordre du Gouvernement :
Chronique en vers de Jean van Heelu, ou relation de la bataille de Woeringen, publiée par S.-F. Willems, membre de l'académie. 1 vol. in-4°. Bruxelles 1836; déposée par M. Würth-Paquet, conseiller à la Cour supérieure de justice.

11. Des intérêts de l'Allemagne dans la question belge, avec des documents sur l'état et l'importance de l'industrie et des chemins de fer en Belgique, par W.-A. Arendt, professeur à Louvain. Traduit de l'allemand. 1 vol. in-8°. Bruxelles 1839; donné par M. Namur, professeur.

12. 78 volumes et brochures, adressés à la Société par M. Pie Namur, conservateur-adjoint à la bibliothèque royale de Bruxelles.

I. *De la part de l'Académie royale de Bruxelles :*

a) Mémoires couronnés par l'Académie royale de Bruxelles. Tomes 12—18.

b) Mémoires de l'Académie. Tome 12.

c) Nouveaux mémoires de l'Académie. Tomes 10, 11, 12, 13, 17, 18, 19.

d) Annuaire de l'Académie royale de Bruxelles. 12ᵉ année, 1846.

e) Bulletin de l'Académie royale des sciences et des belles-lettres de Bruxelles. Tomes 11, 12 et tome 13, Nᵒˢ 1—10.

f) Annales des travaux publics de la Belgique. Tomes 1—5.

g) Des moyens de soustraire l'exploitation des mines de houille aux chances de l'explosion. 1 vol. in-8°. Bruxelles, 1840.

h) 2 programmes des questions proposées par l'Académie royale de Bruxelles, pour le concours de 1847.

II. *De la part de la Chambre des Représentants de Bruxelles :*

a) Bulletin de la commission centrale de statistique. Tomes 1, 2.

b) Des voies navigables en Belgique. 1 vol. in-8°. Bruxelles 1843.

c) Rapport à M. le ministre de l'intérieur sur différentes séries de documents concernant l'histoire de la Belgique, qui sont conservés dans les archives de l'ancienne chambre des comptes de Flandre, à Lille, par M. Gachard. 1 vol. in-8°. Bruxelles 1841.

d) Rapport fait à la Chambre en 1833, par le ministre des affaires étrangères, sur l'état des négociations. 1 vol. in-8°. Bruxelles, 1839.

e) Rapport présenté à la Chambre des Représentants, par M. Ed. Cogels, au nom de la section centrale, chargée d'examiner la convention de commerce et de navigation intérieure, conclue avec les Pays-Bas. 1 vol. in-8°. Bruxelles, 1843.

f) Convention relative aux travaux de la commission mixte d'Utrecht, 19 juillet 1843. 1 vol. in-8°. Bruxelles.

g) Rapports faits à la Chambre des Représentants, le 23 novembre 1842, par le ministre des affaires étrangères, sur le traité entre la Belgique et les Pays-Bas, et la convention de commerce et de navigation intérieure. 2 vol. in-8°. Bruxelles 1842.

h) Rapports sur les octrois communaux de Belgique présentés à la Chambre des Représentants, le 28 janvier 1845, par le Ministre de l'intérieur. 2 vol. gr. in-8°, 1842.

i) Catalogue systématique de la bibliothèque de la Chambre des Représentants. 1 vol. in-8°, Bruxelles, 1844.

j) Etat de l'instruction primaire, moyenne et supérieure en Belgique. 3 volumes in-8°, Bruxelles, 1843.

k) Chemin de fer du Luxembourg. Séance du 4 mars 1846. 1 vol. in-8°, Bruxelles.

l) Mémoire à l'appui du projet de loi sur les prisons, 3 décembre 1842.

m) Enseignement moyen. Concours général, 1840—41. 1 vol. in-8°, Bruxelles, 1841.

n) Rapport présenté à la Chambre des Représentants par M. Doney, au nom de la section centrale chargée d'examiner le projet de loi, qui rend exécutoire le traité entre la Belgique et la Hollande. 1 vol. in-8°, Bruxelles, 1843.

o) Les États de Gand en 1426, par M. Gachard. 1 vol. in-8°, Bruxelles, 1842.

p) Lettres sur le projet d'une collection de documents concernant les anciennes assemblées nationales de la Belgique, par M. Gachard. 1 vol. in-8°, Bruxelles, 1844.

q) Rapport fait par M. Dolez sur le projet de loi relatif au traité de paix. 1 volume in-8°, Bruxelles, 1833.

III. *De la part de M. Bernard, bibliothécaire de la Chambre des Représentants.*

a) Rapport sur divers manuscrits concernant la rhétorique d'Hermogènes et autres ouvrages analogues déposés à la bibliothèque royale, par M. Phil. Bernard. 1 volume in-8°, Bruxelles, 1841.

b) Rapports sur divers manuscrits déposés à la bibliothèque royale de Bruxelles, par Monsieur Phil. Bernard. 3 broch. in-8°, Bruxelles, 1845—46.

c) Manuel à l'usage des membres de la Chambre des Représentants. Bruxelles, 1843.

d) Tarif belge des droits d'entrée, de sortie, de transit, au 1er juillet 1844, mis en rapport avec les tarifs des Pays-Bas, de l'association allemande, de France, d'Angleterre et des États-Unis. 1 volume in-8°, Bruxelles, 1844.

e) Enquête sur l'industrie linière en Belgique. 1 volume in-4°, Bruxelles, 1841.

f) Rapport de M. le comte de Buttler sur le budget de la guerre pour une année de la 5e période financière 1843—49, traduit par M. Bernard. Bruxelles, 1844.

g) Documents statistiques sur le royaume de Belgique, recueillis et publiés par le Ministre de l'intérieur: 4e, 5e et 6e publication officielle. 3 volumes in-4°, Bruxelles, 1838, 1840 et 1841.

h) Statistique de la Belgique. Commerce avec les pays étrangers. 1842, 1843, 1844. 3 v. in-4°, Bruxelles.

i) Statistique de la Belgique. Population, 1831—1840, 1842, 1843, 1844. 4 vol. in-4°, Bruxelles.

k) Statistique territoriale du Royaume de Belgique. 1 vol. in-4°. Bruxelles 1839.

l) Chemins de fer. Compte-rendu de 1844. 1 vol. in-4°, Bruxelles, 1845.

IV. *De la part de M. Carmoly.*

Le jardin enchanté. Contes chaldéens, par E. Carmoly. 1 v. gr. in-8°. Bruxelles, 1844.

V. *De la part de M. Schayes, employé de 1re classe aux archives de la Belgique.*

Les Pays-Bas avant et durant la domination romaine. Par E.-G.-B. Schayes. 2 v. in-8°. Bruxelles, 1837.

13. Recueil des principaux traités de paix faits et conclus pendant le siècle dernier (le XVIIe)

et le commencement de celui-ci (le XVIIIe). 1 vol. in-12. Luxemb., André Chevalier, 1715.

Traité de paix entre la France et les États-généraux des Pays-Bas conclu et arrêté à Utrecht, le 11 avril 1713. 1 vol. in-12. Luxembourg, André Chevalier, 1713.

Traité de la barrière des Pays-Bas entre Sa Majesté impériale et catholique, Sa Majesté le Roi de la Grande Bretagne et les États-généraux des provinces unies. 15 nov. 1715.

Traité des droits honorifiques des seigneurs dans les églises, par feu M. Mareschal, avocat, avec un traité du droit de patronage, de la présentation aux bénéfices, etc., un traité des dixmes, par M. Simon, nouvelle édition, par M. Danty, avocat. 2 volumes in-4°. Bruxelles, 1704;

donnés par M. Hilger, huissier à Luxembourg.

14. Histoire de Philippe de Valois et du roi Jean, par l'abbé de Choisy. 1 volume in-12. Amsterdam, 1688.

Flosculorum historicorum partes 2 decerptæ ex rebus præcipuis a Christi obitu ad nostra tempora. 2 volumes in-12. Auctore Johanne de Bussières, S. Jesu sacerdote. edit. 3. Lugduni, 1655.

Annales du règne de Marie-Thérèse, par M. Fromageot, prieur commendataire, seigneur de Gondargues, Ussel, etc. 1 vol. in-12. Paris, 1779;

donnés par M. Michaëlis, professeur.

15. Von Bekanntnuss der Zauberer und Hexen. 1 volume in-12. Trier, 1590; donné par M. Augustin, juge de paix du canton de Remich.

16. Geschichte der Trevirer unter der Herrschaft der Rœmer, von J. Steininger. 1 volume in-8°. Trier, 1845; donné par M. Chassot de Florencourt de la part de la Société des recherches utiles de Trèves.

17. Annales archéologiques dirigées par Didron ainé, de la bibliothèque royale, secrétaire du comité historique des arts et monuments. Année 1846; acquises aux frais de la Société.

18. Jo. Dubravii Olomuzensis episcopi historia Bohemica a cl. v. Thoma Jordano, medico, genealogiarum, episcoporum, Regum, ducum catalogis ornata cui in fine adjecta est Æneæ Silvii cardinalis de Bohemorum origine et gestis historia. 3 vol. in-12. Francofurti 1687.

19. Epitome annalium trevirensium qua antiquæ urbis ac diocesis trevericæ in politico et ecclesiastico regimine exordia progressus ac res bello ac pace administratæ brevi claroque ordine digestæ sunt, per R. P. Jacobum Masenium e Soc. Jesu. Aug. Trevirorum 1676; acquis aux frais de l'Athénée.

20. Traité des limites entre Leurs Majestés le Roi des Pays-Bas et le Roi de France conclu et signé à Courtray, le 28 mars 1820, ratifié de part et d'autre le 17 et 21 avril suivant; donné par M. Stirn, inspecteur de l'enregistrement à Diekirch.

21. Histoire numismatique de la révolution belge ou description raisonnée des médailles, des jetons et des monnaies qui ont été frappés depuis le commencement de cette révolution jusqu'à ce jour, par M. Guyot, ingénieur en chef à Hasselt. 2 vol. in-4°. Hasselt, 1845; donné par l'auteur.

22. De felici excessu Philippi II austriaci Hispaniarum regis libri III sive de rebus memorabilibus quæ in ejus morte acciderunt testimonium authenticum scripsit hispanice Cervera

Turianus, vertit latine mandato archiducis Maximiliani Franciscus Guillimannus. Friburgi Briscoiæ, 1600; donné par M. le gouverneur de la Fontaine.

23. Kriegeshændel in den Niederlanden. 1 volume in-folio (le titre manque); donné par M. Alphonse de la Fontaine, élève à l'école forestière de Nancy, de la part de M. F. Dutreux, contrôleur sup. des douanes.

24. Des hohen, Teutschen Ritter-ordens Wappencalender; donné par Ch. Collart, élève de l'Athénée.

25. Wacht frühe auf, d. i., Summarischer und wahrhafter Bericht von den gegenwærtigen beschwerlichen Hændeln in Frankreich, in zween dialogos, oder Gespræch gestellt durch Eusebium Philadelphium Cosmopolitam. 1 vol. Edimbourg, 1593; donné par M. Sivering, chef de division au Gouvernement grand-ducal.

26. Tableau historique et pittoresque de Paris, depuis les Gaulois jusqu'à nos jours, par J.-B. de Saint-Victor. 5 volumes in 8°, Louvain, 1830; donné par Mlle Suzanne Janty, rentière à Luxembourg.

27. Histoire secrète et anecdotique de l'insurrection belgique, ou Van der Noot, drame en 5 actes et en prose, traduit du flamand. 1 vol. in-8°. Bruxelles, 1790; donné par M. J.-P. Kesseler, instituteur à Remich.

28. Recueil des édits, déclarations et arrêts rendus en faveur des curez, vicaires perpétuels etc. 1 volume, in-8°. Paris, 1708.

Essai statistique sur les frontières nord-est de la France, par J. Andenelle, employé des douanes. 1 vol. in-8°. Paris, 1827;

donnés par M. J.-P. Kesseler, instituteur à Remich.

29. Vindiciæ historiæ trevirensis sive historia trevirensis de tribus primis episcopis, Euchario, Walerio, Materno S. Petri apostoli discipulis ab eodem Treviros ablegatis, vindicata contra impactam recentius crisin, auctore R. P. Mauro Hillar, ord. S. Benedicti, abbatiæ ad Sanctum Mathiam priore. 1 vol. in-4°, Metis, 1763; donné par M. Prosper Clasen, élève de l'Athénée.

30. Recueil des arrêtés, règlements, décisions, programmes déterminant l'organisation, le régime et le système d'enseignement de l'école préparatoire, de l'école spéciale des mines et de l'école des arts et manufactures annexées à l'université de Liége. 1 volume in-8°. Liége, 1839; donné par M. Martha, professeur agrégé à l'Athénée de Luxembourg.

31. Description de quelques sculptures récemment acquises pour le musée de Trèves avec des gravures, par M. Chassot de Florencourt, président de l. s. d. r. u. à Trèves; donnée par l'auteur.

32. Erneuert u. vermehrtes Landrecht des Erz-Stiffts Trier durch den hochwürdigst-durchlauchtigsten Herrn Carl, Erz-Bischoffen zu Trier, etc. 1 vol. in-folio. Trier, 1772; donné par M. Neyen, docteur en médecine etc., à Luxembourg.

33. Notice généalogique de la famille de Minkwitz. 1 broch. in-fol.; donnée par M. le docteur Neyen.

34. Histoire des Français par Sismonde de Sismondi. 32 volumes in-8°. Paris; donnée par M. Bück, libraire.

B) MANUSCRITS LUXEMBOURGEOIS.

1. Logica dictata a R. D. Jos. Havelange, ex Dieuport, scripta vero ab ejus auditore J. G. Redingh, Luxemburgensi, anno 1775. Manuscrit in-4°.; donné par M. Namur, prof.
2. Un cours de logique manuscrit ayant pour titre: hanc logicam tradidit R. P. Helm, philosophiæ professor Luxemburgi; scripsit vero ipsius discipulus Antonius Hames, ex Garnich, 1744; donné par M. Petri, élève de l'Athénée.
3. Manuscrit (autographe) de l'abbé Bertels, intitulé : De diis gentilibus ; donné par M. le Gouverneur du Grand-Duché de Luxembourg.
4. Metaphysica dictata a D. Johanne Egidio Bailly, Leodio, in collegio Luxemburgensi philosophiæ professore; scripta a discipulo suo Petro Haas, philosophiæ auditore, anno 1781. Institutiones logicæ et ethicæ, ab eodem Bailly. 2 volumes manuscrits in-4°; donnés par M. Clomes, professeur.
5. Plusieurs pièces manuscrites de Merjai, données par M. le Gouverneur de la Fontaine:
   a) Arlon en 1653.
   b) Fondation des Carmes d'Arlon, 1292.
   c) La ville d'Arlon consumée par le feu le 11 de mai 1785.
   d) Note sur la bataille d'Arlon en 1793.
   e) Des villes de Longwy et de Longuyon.
   f) Mouzon en 1693.
6. Copie de 5 lettres autographes de Justus Lipsius, adressées à l'abbé Bertels; donnée par M. Vannerus, notaire à Diekirch.

VI. TABLEAUX, DESSINS, PLANS etc.

1. Dessins archéologiques faits et donnés par M. Gomand, commis à la faïencerie de Sept-Fontaines:
   a) Une colonne du jubé de l'église de Notre-Dame de Luxembourg.
   b) Une chapelle gothique du XIVe siècle, enmurée dans l'ancienne maison des Échevins (maison Ditsch) Marché-aux-Poissons.
   c) Un cul-de-lampe d'une arche du jubé de l'église de Notre-Dame à Luxembourg.
   d) Dessus de fenêtre de la maison Ditsch, au Marché-aux-Poissons.
   e) Colonne du XIIIe siècle reléguée dans un coin du palais de justice à Luxembourg.
   f) Inscription du balcon de l'ancienne maison de Cassal (maison Cary) à Luxembourg.
2. Haut-relief en terre cuite de la statue de Jean l'aveugle surmontant la fontaine monumentale en fonte de Berlin, donnée par S. M. le Roi de Prusse, en 1839, à M. Bock-Buschmann; fait et donné par M. Gomand.
3. Portrait de l'empereur Charles IV, comte de Luxembourg, assis sur un trône gothique, tel qu'il est représenté sur le sceau d'une charte de l'abbaye de Münster, fait et donné par M. Gomand.
4. La roche d'Altlinster, (Pl. I, fig. 1), dessinée par M. Gomand.
5. Copie de 4 monuments des sires de Linster, qui se trouvent dans l'église de Junglinster, dessinés par M. Gomand.

6. Vue de Clausen (faubourg de Luxembourg) et des ruines du palais de Mansfelt en 1656. Cette copie, faite en 1802, par N. Meyer de Clausen, a été donnée par M. le conseiller Würth-Paquet de la part de M. Charles Simonis, avocat.
7. Vue de l'abbaye d'Orval en 1781, dessinée au crayon, donnée par M. Paquet, professeur.
8. Le jubé de l'église de Notre-Dame à Luxembourg, dessiné et donné par M. Bergh, professeur de dessin à Echternach.
9. Copie du portrait du maréchal Bender, faite et donnée par M. Eugène Tedesco, élève de l'Athénée. Le dessin original a été communiqué par M. le notaire Landmann.
10. Quatre dessins archéologiques faits et donnés par M. Bergh, professeur de dessin à Echternach.
   a) Une fenêtre gothique de la chapelle de Notre-Dame près d'Echternach.
   b) Jambage de cheminée dans le château de Beaufort.
   c) Monument de Diane à Bollendorff, près d'Echternach.
   d) Autel payen de Berdorff.
11. Une lithographie représentant le général de Verdugo, donnée par M. Gomand, commis à Sept-Fontaines, de la part de M. J.-B. Mousin. C'est la copie d'une sculpture en pierre qui se trouve dans les propriétés de M. Bock, à la faïencerie de Sept-Fontaines.
12. Dessin lithographié d'une cheminée sculptée en albâtre, au château d'Erpeldange, donné par M. Vannerus, notaire à Diekirch.

Tels sont, Messieurs, les accroissements de nos collections pendant 1846.

Toutes ces pièces, que nous recueillons avec avidité et que nous conservons avec soin, sont des matériaux, qui serviront un jour à élever à notre patrie le monument historique qui nous manque.

Ce monument ne sera pas l'œuvre d'un jour, d'une année; c'est par des essais partiels qu'on préludera à la composition d'un ensemble. Sous ce rapport aussi, la première époque de notre existence n'a pas été infructueuse. Nous avons reçu des mémoires, des exposés historiques, des monographies qui ne sont pas sans intérêt.

DEUXIÈME PARTIE.

RAPPORTS, MÉMOIRES, RENSEIGNEMENTS HISTORIQUES QUI ONT ÉTÉ LUS DANS NOS SÉANCES OU ADRESSÉS A LA SOCIÉTÉ DEPUIS LE 16 JUIN 1844 JUSQU'AU 1er JANVIER 1847.

1. Notice historique sur le bourg de Rodemack et ses anciens seigneurs, par M. le docteur Neyen, lue dans la séance du 6 juin 1844.
2. Rapport de M. Muller, directeur des études, sur le manuscrit de l'histoire de Luxembourg, par M. l'abbé Munchen, ancien directeur du collége de Luxembourg, lu dans la séance du 16 janvier 1845.
3. Notice historique sur Vianden, lue par M. le docteur Neyen, dans les séances du 6 et du 20 février 1845.

4. Mémoire sur l'histoire de l'art typographique dans la ville de Luxembourg, lu par M. Würth-Paquet, conseiller à la cour supérieure de justice, dans la séance du 8 mai 1845.
5. Parallèle entre les deux frères Alexandre et Guillaume Wiltheim, appuyé de nombreuses citations, lu par M. le directeur Muller, dans la séance du 7 août 1845.
6. Rapport sur l'ouverture du caveau de sépulture des comtes de Wiltz, par M. Neyen, docteur en médecine à Luxembourg, 17 septembre 1845.
7. Lettre sur les ruines de forges romaines à Dürrenthal, commune de Kehlen, par M. le docteur Neyen, 17 septembre 1845.
8. Rapport de la commission nommée pour la surveillance des déblais de l'église de Saint-Mathias au Paffenthal, présenté par M. Würth-Paquet, président de cette commission.

ANNÉE 1846.

9. Notice explicative sur la découverte d'un fût de colonne en marbre blanc soutenant naguère un manteau de cheminée dans la plus ancienne maison d'Ehnen. Cette notice, écrite par M. le Gouverneur de la Fontaine, est accompagnée d'une dissertation sur un manoir qui dominait le confluent des ruisseaux de Canach et de Gostingen, manoir sur l'origine et la durée duquel l'histoire garde jusqu'à présent un silence absolu.
10. Rapport de M. Hippert, bourgmestre à Useldange, sur la découverte qu'on a faite à environ 20 centimètres de profondeur, des ossements d'une cinquantaine de cadavres déterrés entre Useldange et Vichten.
11. Deux rapports, l'un de M. le curé d'Amberloup et l'autre de M. Olinger, conducteur des ponts et chaussées, sur la découverte faite en 1825 de l'autel romain, connu sous le nom d'autel d'Amberloup. Ces rapports, accompagnés de quatre dessins, ont été adressés à la Société par M. Auguste Dutreux, receveur-général à Luxembourg.
12. Rapport sur la découverte des fondements d'un ancien bâtiment au ban de Kayl, par M. Schon, instituteur à Kayl.
13. Rapport sur les découvertes faites au lieu dit *Gadersloch*, commune d'Esch-sur-l'Alzette, adressé à la Société par M. Vandyk, bourgmestre à Sanem.
12. Renseignements bibliographiques fournis par M. Daman, directeur de l'institut Marci à Chassepierre. (Typographie luxembourgeoise).
15. Biographie de Jean l'Aveugle, comte de Luxembourg, par M. Gomand, commis-teneur de livres, à la faïencerie de Sept-Fontaines.
16. Inventaire de monnaies en argent des ducs de Bourgogne, trouvées à Keispelt en 1846.
17. Épisodes du blocus de Luxembourg de 1794 à 1795 racontés par un témoin oculaire, M. Michel Namur, ancien lieutenant des chasseurs luxembourgeois.
18. Notice historique sur l'hospice civil de Luxembourg, par M. Jean-Pierre Schaack, ancien élève de l'Athénée de Luxembourg.
19. Archeologisch-statistische Darstellung der Gemeinde Waldbillig, im Canton Echternach; mémoire de 31 pages in-folio, présenté à la Société par M. le professeur Engling.
20. L'homme et la femme sur la roche à Altlinster; mémoire manuscrit de 13 pages in-fol. par M. le professeur Engling.

21. Rapports sur plusieurs découvertes d'antiques dans le pays de Luxembourg, remis à la Société par M. le Gouverneur de la Fontaine :

a) Rapport de M. de Villers, sur des antiquités romaines trouvées à Burg-Esch en 1819.

b) Indication de monnaies trouvées en 1829 à Budersberg.

c) Idem à Eschweiler.

d) Pièces en or trouvées en 1825 à Ersange, commune de Waldbredimus, dans les murs d'une maison incendiée.

e) Inscription d'une pierre romaine trouvée à Wasserbillig, sous le pavé de la traverse relevée en 1826.

f) Monnaies romaines trouvées entre Grosbous et Vichten en 1844.

g) Correspondance et dessins relatifs à la découverte d'un autel romain trouvé à Amberloup en 1825.

h) Inscription d'une pierre tumulaire romaine trouvée entre Filsdorff et Dalheim.

22. Lettre interprétative de M. Charles Munchen, avocat à Luxembourg, d'une inscription grossièrement gravée sur un buste en plâtre trouvé dans les murs de l'ancienne église de Bertrange.

23. Rapport de M. le Dr Neyen sur le monument sépulcral d'Oberwampach, encastré dans le mur du cimetière de ce village.

24. Note de M. le professeur Engling, relative au même objet.

25. Indication de plusieurs monuments romains dont la conservation est recommandée par M. le professeur Engling.

26. Rapports sur les vestiges des voies romaines qui se trouvent dans le Grand-Duché de Luxembourg, par MM. Augustin, juge de paix à Remich; Clasen, instituteur en chef à Grevenmacher; Vannerus, notaire à Diekirch.

27. Essai historique sur l'ancien comté et château de Vianden; son origine, sa grandeur, son apogée et sa décadence; mémoire de 15 pages in-folio adressé à la société par M. Vannerus, notaire à Diekirch.

28. Rapport sur des fouilles faites à Dreiborn, adressé en 1828 à M. le gouverneur Willmar, par M. de la Fontaine, membre de la commission de statistique à Luxembourg.

29. Plusieurs notices bibliographiques adressées à la Société par M. Pie Namur, conservateur adjoint à la bibliothèque royale de Bruxelles.

30. Extrait d'une relation faite en 1675 sur l'ancien monastère du St-Esprit à Luxembourg, fait par M. Deny, archiviste.

31. Mémoire historique sur les événements de Dudelange en 1794, présenté à la Société par M. Wolff, professeur.

32. Rapport sur un appareil de guerre en bronze ayant la forme d'un petit tonneau, par M. de Prittwitz, capitaine et directeur de l'artillerie, au service de S. M. le Roi de Prusse à Luxembourg.

33. Rapports adressés à la Société par M. le curé Schaack, de Garnich, sur les antiquités de Lischer et de Thiaumont (Luxembourg belge).

TROISIÈME PARTIE.

RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ PENDANT 1846, POUR AUTANT QU'ILS NE SONT PAS DÉJA COMPRIS SOUS LES AUTRES RUBRIQUES.

1846. 18 janvier. Informations sur les ruines de *Sauerdorff* et de *Buschdorff*, dans les environs de Mœstroff.

id. Démarches faites pour l'obtention d'une partie des archives d'Erpeldange.

id. Idem de Larochette.

id. Idem de Dudelange et de Mont St-Jean.

22 id. Idem du couvent des Recollets à Trois-Vierges.

id. Fouilles faites au Titelberg au sujet de l'extraction des pierres pour la route de Pétange, recommandées à la sollicitude de M. le bourgmestre de ce lieu.

23 id. Pierre tumulaire de 1236, servant de soutien à un talus dans le lit de l'Alzette, à côté de l'hospice civil au Paffenthal; recommandée à la sollicitude de MM. les bourgmestre et échevins de la ville de Luxembourg.

28 juin. Demande d'entrer en relations avec l'académie royale de Bruxelles.

30 id. Renseignements demandés sur des ouvrages imprimés concernant l'histoire de Luxembourg et se trouvant dans la bibliothèque d'Épinal.

3 juillet. Demande adressée au Conseil de Gouvernement, tendant à obtenir la communication de l'inventaire des archives communales, dressé conformément à l'art. 58 de la loi du 24 février 1843.

16 id. Demande de renseignements sur une découverte de médailles antiques, faite à Differdange.

27 id. La démolition de l'église de Siren recommandée à la surveillance de M. le curé de ce lieu.

17 août. Demande de renseignements sur les ouvrages manuscrits et imprimés concernant Luxembourg, qui se trouvent dans la bibliothèque publique de Trèves.

20 id. Demande de renseignements sur une mosaïque romaine qui se trouve sous le pavé d'une écurie à Itzig.

24 id. Demande d'entrer en relations avec la société française pour la conservation des monuments historiques, fondée et dirigée par M. de Caumont.

id. Demande adressée à M. le ministre de l'instruction publique de France, tendant à obtenir la communication des publications archéologiques faites par le comité des arts et monuments à Paris.

24 septembre. La conservation de l'autel de Dide près de Diekirch recommandée à M. Dagois, ingénieur à Diekirch.

id. Demande de renseignements bibliographiques, adressée à M. Daman, directeur de l'institut Marci, à Chassepierre.

1846. 24 septembre. La démolition de l'ancienne église de Mersch et la réintégration des anciens monuments dans la nouvelle église, recommandées à M. le curé de cet endroit.

8 octobre. Démarches faites pour l'obtention d'une sculpture du 18e siècle, encastrée dans le mur d'une cave à Hollerich, et le rétablissement des *sept dormeurs* au même village.

11 id. Demande de renseignements sur la découverte d'antiquités romaines à Lischer.

id. Demande adressée au conseil communal, tendant à obtenir communication à domicile des anciennes chartes qui se trouvent aux archives de la ville de Luxembourg.

29 id. Monuments nationaux dont la conservation est particulièrement recommandée par quelques membres de la Société :

a) L'autel ciselé en bois à l'ermitage de Hachiville.

b) Le tableau derrière le maître-autel de l'église de Dunkrodt.

c) L'église de Trois-Vierges, digne de fixer l'attention par son architecture et par les excellents tableaux qui la décorent.

d) Un Christ sculpté en pierre, à Esch-sur-l'Alzette.

e) Une sculpture à Nœrtzange.

f) Une petite chapelle à Rœser, supposée être le caveau sépulcral des seigneurs de ce lieu.

6 novembre. Circulaire relative aux voies romaines, adressée aux membres correspondants de la Société.

10 id. Demande de renseignements sur les antiquités romaines découvertes à Irel (Prusse).

id. La conservation d'une sculpture du 16e siècle, encastrée dans le mur du cimetière d'Oberwampach, et la réintégration de cette sculpture dans l'intérieur de l'église, recommandées au bourgmestre de ce village.

Cet intéressant monument sépulcral représente Henri de Wampach agenouillé avec ses enfants devant un Christ.

11 id. Demande adressée au Conseil de Gouvernement pour l'obtention d'un crédit supplémentaire de fls. 51 50.

29 id. Demande de renseignements sur les mémoires historiques de Delacroix.

8 décembre. Demande de la communication d'un mémoire sur la commune ancienne et moderne dans le pays de Luxembourg, accompagné de pièces justificatives, présenté par M. Ulrich, avocat à Diekirch, dans un procès intenté par un individu de Medernach contre la commune de ce nom.

QUATRIÈME PARTIE.

APERÇU SOMMAIRE DES FAITS QUI SE RATTACHENT AU DÉVELOPPEMENT PROGRESSIF DE LA SOCIÉTÉ.

1839. 22 avril.	Fondation du Musée de l'Athénée. Envoi de 100 médailles romaines par M. Ulveling, conseiller de gouvernement grand-ducal.
1844. 5 février.	Appel fait aux amis de l'histoire nationale et propositions de règlement d'une association pour les recherches historiques dans le Grand-Duché de Luxembourg, par MM. Neyen, Paquet et Würth-Paquet. Feu M. l'abbé Manternach avait pris une part bien active à l'organisation de cette association.
id.	Adhésion à ces propositions, avec la réserve de la discussion de ce règlement par MM. de la Fontaine, Muller, Clomes, Wolff, Joachim, Namur, Ulveling, Clasen, Ant. Pescatore, Charles Munchen.
14 mars.	Première réunion dans l'hôtel de ville. Rapport sur le but de l'association, par M. le docteur Neyen, remplissant provisoirement les fonctions de secrétaire.
6 juin.	Installation de l'association dans les locaux de l'Athénée.
1845. 18 mai.	Autorisation accordée à la Société par l'administration communale de la ville de Luxembourg, de tenir les séances dans les locaux de l'Athénée.
7 août.	Nomination d'une députation composée de MM. Clasen, Muller et Würth-Paquet, chargés de présenter à Sa Majesté le Roi Grand-Duc, lors de son voyage à Luxembourg, un projet de statuts organiques.
fin d'août.	Adresse présentée par la susdite députation à Sa Majesté le Roi Grand-Duc dans le pavillon de Walferdange.
2 septembre.	Arrêté royal Grand-Ducal du 2 septembre 1845, litt. B, autorisant la constitution définitive d'une société pour la recherche et la conservation des monuments historiques dans le Grand-Duché de Luxembourg.
25 octobre.	Installation de la Société comme association publique, par M. le gouverneur de la Fontaine. Nomination de MM. Würth-Paquet, président, et Namur, conservateur-secrétaire.
1846. 15 janvier.	Adresse de remerciments votée à Sa Majesté le Roi Grand-Duc, pour l'auguste patronage accordé à la Société.
29 id.	Adoption par la Société d'un projet de règlement présenté par une commission composée de MM. Würth-Paquet, président, Clasen, Muller et Namur.
12 mars.	Réponse donnée par Sa Majesté le Roi Grand-Duc, par l'organe de M. le chancelier de Blochausen, à l'adresse de remerciment du 15 janvier 1846.

1846. 30 avril. Règlement de la société et budget pour l'exercice de l'année 1846, approuvés par le Conseil de Gouvernement en date du 8 avril 1846.

30 avril. Rapport du conservateur-secrétaire sur la situation du Musée à l'époque de l'installation de la Société (23 octobre 1845).

id. Nomination de M. Joachim, membre comptable de la Société.

id. Invitation d'assister au congrès archéologique de Metz, adressée à la Société par le comité préparatoire de la société française pour la conservation des monuments historiques.

id. Première publication de la Société.

4 mai. Subside de fls. 500 accordés à la Société par Sa Majesté le Roi Grand-Duc pour l'exercice de l'année 1846.

7 juillet. Accueil favorable fait à la Société par l'Académie royale de Bruxelles, (lettre de M. Quetelet, secrétaire-perpétuel de cette académie).

23 juillet. Election au scrutin secret de quatre membres effectifs, Messieurs Bock-Buschmann, Deny, Dutreux, Engling.

id. Election au scrutin secret de trente-quatre membres correspondants, Messieurs : André, de Luxembourg, Mothe, Wirtz, Mersch, Eydt, Eberhard, Lamort Léon, Lamort Jules, Laplume, Augustin, Dœner, Heynen, de Prémorel, Schaak, Dillenburg, Hoffmann, Linden, André, de Vianden, Dagois, Frieden, Stebres, Vannerus, Brimeyr, Hardt, Michel, Hippert, Nauert, Clasen, de Grevenmacher, Klein, de Junglinster, Wellenstein, Seyler, Spedener, J.-P., Tilges, Conzemius.

id. Élection au scrutin secret de vingt membres honoraires, Messieurs : Bersdorff, Bærsch, de Caumont, le chevalier l'Évêque de la Basse-Moûturie, Didron, Dutreux, Elberling, Gens, le baron Emmanuel d'Huart, Gantrel, Guyot, Lentz, Mélard, Munchen de Dudeldorff, Motte de Sarrelouis, Namur Pie, Tilmany, Warlomont, Wyttenbach, le baron de Roisin, Chassot de Florencourt.

25 juillet. Accueil favorable fait à la Société luxembourgeoise par la Société des recherches utiles de Trèves (lettre de M. Chassot de Florencourt, président de cette société).

8 octobre. Accueil favorable fait à la Société luxembourgeoise par le Comité des arts et monuments de Paris (lettre de M. Didron, du 8 octobre 1846).

29 id. Election au scrutin secret de 15 membres honoraires, Messieurs : Victor Simon, Dufresne, Bégin, Clerx, le baron de Reifenberg, Bock de Bruxelles, Schayes, Roulez, Piot, Fiess, le baron de Gerlache, Bernard, Reichensperger, de Lassaulx, le vicomte de Coëtlosquet.

24 novemb. Le budget pour l'exercice 1847 approuvé par le Conseil de Gouvernem[t].

11 octobre. Autorisation accordée par Sa Majesté le Roi Grand-Duc au Conseil de Gouvernement de délivrer annuellement le subside de 500 fls. destiné

pour la recherche et la conservation des monuments historiques dans le Grand-Duché.

1846. décembre. Subside extraordinaire de fls. 51 50 accordé à la Société par l'autorité supérieure pour l'acquisition de dessins archéologiques.

Tels sont, Messieurs, les faits principaux qui serviront un jour à nous rappeler l'origine et le développement progressif de notre Société.

En terminant ce rapport, je propose de voter des remercîments publics à tous les amis protecteurs de l'histoire nationale, qui ont bien voulu jusqu'à présent seconder nos efforts ou participer à nos travaux.

Je désire que l'année 1847 ne nous soit pas moins propice que l'année qui vient de s'écouler.

Luxembourg, le 28 janvier 1847.

Le Conservateur-secrétaire,

A. NAMUR.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 28 JANVIER 1847.

L'assemblée décide que conformément à l'art. 31 du règlement, le rapport du conservateur-secrétaire sur les travaux de 1846 sera accompagné :

1° Des notes de M. Würth-Paquet, relatives à l'introduction de l'imprimerie dans la ville de Luxembourg.

2° Du mémoire de M. Wolff sur les événements de Dudelange en 1794.

3° Du mémoire de M. Engling sur la roche d'Altlinster.

II.

NOTES RELATIVES A L'INTRODUCTION DE L'IMPRIMERIE DANS LA VILLE DE LUXEMBOURG.

Par Mr* FR.-X. WÜRTH-PAQUET, *conseiller à la Cour supérieure de justice, Prés. de la Société pour la recherche et la conservation des monuments historiques du Grand-Duché, à Luxembourg.

On sait que Guttemberg avait déjà établi une presse à Strasbourg en 1439; que les premières feuilles qu'il imprima étaient des pages gravées sur une planche, et que ce ne fut qu'un peu plus tard, à Mayence, qu'il imagina les caractères de fonte.

L'art typographique fut bientôt transporté dans les Pays-Bas. On commença à imprimer à Bruxelles en 1476, à Gouda en 1477, à Audenarde en 1480, à Anvers en 1482, à Gand en 1483, à Louvain en 1488, à Malines en 1531.

Les villes importantes situées à proximité de Luxembourg ne restèrent pas en retard. La première presse fut établie à Trèves en 1481 (1), à Metz en 1482 (2).

Les premiers livres qui paraissent avoir été imprimés à Luxembourg portent la date de 1578. Ils sont au nombre de trois. Voici leurs titres :

1° *Sybillæ Europeæ oracula, sive prædictiones in hunc præsentem annum* 1578, *ex peregrina quadam lingua in carmen latinum conversa, in quibus multa admirabilia, quæ hoc anno in diversis provinciis, et præcipue in Belgicâ, futura sunt, prædicantur etc. Interprete Hannardo Gamerio vero Jansenista, Historico et Poeta Regio.* Luxemburgi, apud Martinum Marchand, 1578. 1 vol. in-4°. 8 f. d'impression, sans pagination ni réclame. — Bibl. Luxembourg, N° 820.

2° *Declaratio mentis et voluntatis D. Joannis Austriaci, Catholicae Majestatis vicarii et supremi in Belgio gubernatoris : quo, priusquam Mosam transeat, et viam armis tentat, omnes Belgas ad obedientiam Deo et Regi praestandam invitat : undcum disciplinâ militari, ad quam Majestatis milites se componere et gerere debeant. Data Marchiae,* 25 *januarii* 1578. Luxemburgi, apud Martinum Marchant. Cum gratia et privilegio Regio 1578. — Le même en flamand. Geprint in de stadt van Luxemburch bij mij Merten Marchant. Met Privilegie van de Con. Majesteijt, 1578. — L'un et l'autre ouvrage sans pagination ni réclame. — Bibl. Luxembourg, N° 820.

(1) Versuch einer Geschichte von Trier, von Joh. Hugo Wyttenbach. T. II, p. 168.

(2) TEISSIER, *Essais philologiques sur le commencement de la typographie à Metz.* Metz. Dosquet 1828. 239. On commença à imprimer à Nancy en 1510, à Verdun en 1560.

3° *Vera et simplex narratio eorum quae ab adventu D. Joannis Austriaci supremi in Belgio pro Catholica Majestate gubernatoris etc. gesta sunt; in qua falsae a generalibus ejusdem Belgii statibus objectiones contra ipsum editae plene confutantur, adeoque ipsi cum suis complicibus violatae pacis authores facile deprehenduntur. Auctor Hannardus Gamerus.* Luxemburgi apud Martinum Marchant 1578. In-4°, 197 pages, avec pagination mais sans réclame.

Cet ouvrage fort rare se trouve encore à la bibliothèque de Luxembourg, N° 270 (1).

Y avait-il en 1578 à Luxembourg un imprimeur du nom de Marchant? Plusieurs motifs nous portent à croire le contraire. *Marchant* était imprimeur à *Verdun*. Cela résulte du privilége lui accordé par le souverain. Cet acte est imprimé à la suite du dernier ouvrage cité ci-dessus. On y lit : ... *Martino Marchant, typographo et librario* VIRDUNENSI, *humiliter nobis suplicanti... Datum Luxemburgi* 11 *decembris* 1577. *Sig. d'Overloope.*

Il est probable que ces livres sont dits avoir été imprimés à Luxembourg, pour que l'éditeur pût jouir du privilége et pour que l'ouvrage fût garanti de la contrefaçon dans les Pays-Bas.

Teissier, dans son *Essai philologique sur les commencements de la typographie à Metz*, pages 268 et 275, nous apprend que Martin Marchant (mercator) était le second imprimeur qui s'établit à Verdun; qu'il y a publié en 1573 une édition classique des distiques de Caton et qu'il s'établit ensuite à Pont-à-Mousson après la fondation, en 1572, d'une université en cette ville par Charles III, duc de Lorraine. Le premier livre imprimé par Marchant à Pont-à-Mousson est de 1583.

Il est toutefois possible que Marchant ait transporté temporairement une presse à Luxembourg. On comprend que don Juan qui, arrivé dans notre ville le 3 novembre 1576, avec la mission de remettre les Pays-Bas sous la domination de Philippe II, ait pu engager un imprimeur d'une ville voisine à mettre ses presses à son service pour tout le temps qu'il passerait dans le pays de Luxembourg, seule province restée fidèle à son Souverain.

Quoi qu'il en soit, ce n'est que vers la fin du 16ᵉ siècle que la première imprimerie permanente a été établie à Luxembourg. L'honneur d'avoir importé cette intéressante industrie dans la capitale du pays revient à un nommé *Mathias Birthon*, échevin à Luxembourg.

Voici les lettres patentes qui lui ont été octroyées le 10 avril 1598. Cette pièce est d'autant plus importante qu'elle se lie à l'établissement du collége des Jésuites à Luxembourg.

« Philippe par la grâce de Dieu etc. scavoir » faisons : Nous avons reçu l'humble suppli- » cation et requette de Mathias Birthon Es- » chevin de notre ville de Luxembourg, con- » tenant comme après avoir accompli les » cours de Philosophie et bonnes lettres, Il » sçauroit toujours adonné ès doctrines et » sciences, servantes tant pour notre service, » notre dite ville de Luxembourg que pour le » prouffict public, comme parcy devant Il » auroit taché de faire paroistre et encore » presentement. Or, comme il nous auroit » plu d'ordonner de faire dresser un nouveau » Collége des Pères Jesuites en la ville de

(1) M. de la Fontaine, gouverneur du Grand-Duché de Luxembourg, a un second exemplaire. Un troisième se trouve entre les mains de M. Kreglinger, archiviste de la province d'Anvers. M. Reuter, ancien procureur du Roi à Luxembourg, en possédait un 4ᵐᵉ; il a été acquis dernièrement par M. Picard d'Ansembourg.

» Luxembourg pour un estude générale et es- » colle dont les fondemens sont déjà jetez si » avant, qu'il ne reste quasi que de procéder » aux leçons, et estant à ce fort requis et né- » cessaire d'y avoir ung prele et imprimerie » comme en autres nos villes, pour fournir les » livres aux Etudians, et aultres choses y re- » quises luy ayant été presentés cette tant » belle et louable occasion, il auroit par le » bon advis et instigation desdits Pères Jesui- » tes totalement dressé son intention, afin de » à ses frais et depens eriger en notre dite » ville ledit prele et imprimerie, ayant déjà » gens experts et exercez à la main pour les y » employer. Mais ne lui etant ce permis sans » nostre authorité et permission il s'est retiré » vers nous suppliant très humblement qu'il » nous plût l'autoriser de pouvoir imprimer » les livres servant pour les escolles susdits » et autres par nous approuvez ou ceulx qui » de notre part seront commis, et sur ce lui » faire depescher nos lettres patentes d'octroy » et consentement en tel cas pertinents. Pour » ce est-il que nous ce que dict est considéré, » et sur ce eu l'avis de nos amés et feaux les » Président et gens de notre Conseil audit » Luxembourg, inclinans favorablement à la » supplication et requête dudit Mathias Bir- » thon suppliant, lui avons octroyé consenti » et accordé ... qu'il pourra à ses frais et dé- » pens eriger en notre dite ville de Luxem- » bourg un prele et imprimerie pour y im- » primer et faire imprimer, vendre et distri- » buer tant en notre dite ville de Luxembourg » que par tous autres nos pays de pardeça » toutes sortes de livres après qu'iceulx au- » ront été vus, corrigés et approuvés par les » visitateurs ordinaires à ce commis, en sui- » vant l'ancienne usance et manière de faire » en tel cas accoutumé... Donné à Bruxelles » le 10 avril 1598. » (1).

Le 5 septembre 1598, Mathias Birthon, échevin à Luxembourg, prêta le serment à l'office d'imprimeur au Conseil provincial à Luxembourg.

Birthon semble avoir commencé de suite à imprimer.

En effet, déjà sous la date de 1598 on trouve imprimés à Luxembourg :

1. Verdolmetschung Einer der durchleuchtigsten, Fürsten und Herrn, Herrn Albrechten Ertzhertzogen zu Osterreich, ausgegangener Patenten. Wie es mit dem gewesenen Königlichen Aemtern im Herzogthum Lutzemburg und Grafschaft Chiny von wegen am 21. und 22. Augusti 1598 Beschehener übergab der Landen künftig zu halten.

Ce sont les lettres patentes du 25 août 1598 qui confirment dans leurs fonctions tous les officiers royaux.

Au bas de la page on lit : gedruckt zu Lutzemburgh im Jahr M.D.XCVIII sans autre indication.

Il en est de même d'une autre ordonnance imprimée à Luxembourg en 1599, in-4°, sans indication du nom de l'imprimeur. Cette ordonnance se trouve aux Enregistratures du Conseil Provincial, Reg. G. f. 449, sous le titre :

2. *Double placcart de noz souverains princes et seigneurs les archiducs, sur le pris et Evaluation de certaines nouvelles pièces d'argent, de leurs Coings, Tiltres, et Armes, ensemble sur l'estroicte observation des prix de tous aultres monnoies blanches permises par les dernières ordonnances de feu de très-haulte mémoire, le Roy Catholique Philippe deuxième de ce nom que Dieu ayt en gloire.*

Birthon était un homme instruit ; le Prince de Mansfelt le dit dans une lettre du 18 avril

(1) Ces lettres patentes se trouvent en copie aux archives du Conseil provincial. Reg. N° 1101, p. 81.

1601 à LL. AA. (Enreg. H. f. 33vo.) *bien expert en sciences mathématiques, mesme de la géographie et géometrie.*

Il est possible que cet éloge lui ait valu le titre d'imprimeur du Roi, qualification qu'il prend au bas de la première page du livre dont voici le titre :

3. *R. P. Joannis Houdemii Angli, S. Th. Doctoris franciscani, Christiados Rhythmicae libri sex. Ex. V. P. f. Philippi Boskhieri Hannoni-Montani apud Luxemburgenses guardiani, ad vett. Exemplaria recensione Editio tertia. Luxemburgi apud Matt. Birthon, Typ. Regium. Anno* 1603. Cum gratiâ et privilegio Regio. 1 vol. in-12, sans pagination, beau caractère, bien imprimé. Bibl. de Luxembg., N° 719.

Birthon paraît être décédé en 1603 ou au commencement de 1604. Sa veuve continua à imprimer.

4. Le placard du 16 mars 1604, touchant les salpêtres et poudres, (Enreg. H. 227), est imprimé en allemand, in-4°, bey Mathias Birthon hinterlassener Wittwe, im Jahr 1604.

L'année suivante : elle imprima :

5. *Eques aurei velleris, ad vitam et res praeclare gestas Petri Ernesti Principis et Comitis Mansfeldiae. Luxemburgi apud viduam Mathiae Birthon.* Anno 1605, in-4° (1). Bibl. Ath. Luxemb.

Je trouve une lacune de 1605 à 1616.

6. *Instruction du confesseur, par Lagrange.* Luxembourg, 1616. Cet ouvrage est indiqué à la page 47 du catalogue des livres de la bibliothèque du collége des Jésuites à Luxembourg, vendue en 1778 par ordre du Gouvernement. Un exemplaire de ce catalogue est à la bibliothèque du Musée à Luxembourg. — L'instruction dont s'agit a été imprimée de nouveau par Barbier, à Luxembourg. Bibl. Luxemb. N° 1660.

7. *Sacrum Misericordiae Palatium Variis sacrae scripturae locis, atque septem Misericordiae operibus quasi peristromatibus exornatum, auctore V. P. F. Nicolao Gazaeo, ord. min. Reg. Obs. Religioso, ac sacrae Theologiae Lectore. Nunc primum e Gallico idiomate in latinum conversum per f. Joannem Philibert, ejusdem ordinis religiosum ac s. Theologiae candidatum.* Pars prima. 223 pag. Luxemburgi e Typographeio Birthoniano. Anno M.DC.XVII (1617). Pars secunda, 353 pag. avec le même titre, in-12. Bibl. Luxembg. N° 2764.

8. Ordnung und Placcart der durchläuchtigster Erzherzogen u. s. w. über die Büschen, Wälder und Gehölz. Gedruckt zu Luxemburg. (Enreg. K. 267). (2)

9. *Tractatus de magnetica vulnerum curatione.* Luxemb. 1618. in-8°. Cat. bibl. coll. Jes. Lux. p. 77. — Cet ouvrage avait été imprimé à Francfort en 1613. (Voir ibid.)

---

(1) Birthon avait été autorisé à imprimer et à *vendre* des livres. Comme libraire il avait un concurrent qui portait le nom latin d'Ursus. Je trouve dans les registres de l'abbaye de Munster (Protocollus primus Rev. Dom. Roberti abb. Munst. p. 143 et 155) que l'abbé de Munster a acheté le 1 janvier 1605, chez le libraire Ursus *deux almanachs pour* v *sols*, et qu'il lui a payé xii *sols pour ligature de deux petites diurnels.* Quant au papier, l'abbé ne se fournissait pas à Luxembourg. Le 17 août 1603 il paya *pour une ryme de BON papier apporté de Trèves* ii *dal.* xiiii *sols.*

(2) Le greffier du Conseil Provincial de Luxembourg écrivit le 3 octobre 1617 au Conseil des finances à Bruxelles, au sujet de l'impression de ce règlement : » Il plût à Icelle commander ladite impression » pour la langue françoise par-delà, et au receveur-general d'ici de fournir la depense de ce que tou» chera les exemplaires allemands à depescher dedans l'imprimerie de cette ville. » Quels sont les motifs qui ont porté le greffier Wiltheim à en agir de la sorte. La veuve Birthon imprimait des livres français; il n'était donc pas nécessaire de faire imprimer l'original français à Bruxelles.

Ainsi la veuve Birthon a continué à imprimer jusqu'en 1618. Je ne connais aucun ouvrage publié par elle postérieurement à cette date.

HUBERT REULANDT

établit une imprimerie à Luxembourg en la même année 1618.

Les archives du Conseil provincial et souverain, si riches en documents de toute nature, fournissent encore des renseignements très précis sur cet imprimeur. Au registre des patentes, N° 1101, p. 161, se trouve la commission que reçut Reulandt le 18 juillet 1618. Comme elle donne des indications précieuses, j'en extrais ce qui suit :

« Albert et Isabel etc. reçu avons l'humble » supplication et requête de Hubert Reulandt, » natif de St. Veyt en notre Ducé de Luxembourg contenant que s'estant dez la jeunesse » exercé à la pratique, aux estudes et en l'art » d'Imprimerie, tant en noz ville et cité d'Anvers, que icelle de Coloigne et ailleurs, il » en aurait acquis bonne expérience, et voyant » qu'en notre ville ny en tout notre Duché de » Luxembourg ny a présentement aucun Imprimeur (1) et que la veuve ni les héritiers » du défunt n'en font ultérieure profession, » ledit suppliant désirerait pour l'utilité, proffict et bien-public d'y prendre sa résidence » et dresser un prele et imprimerie à ses frais » et depens, pour imprimer et faire imprimer, » acheter, vendre, distribuer, relier ou faire » relier toutes sortes de livres, tant pour la » commodité des écoles et classes du collége » des Pères de la Société de Jesus au dit » Luxembourg, qu'autrement pour le commun usage de la république, sous la censure, direction et visite des dits pères, et » notre bon plaisir, même selon la forme et » manière accoutumée en tel cas, comme » aussi il voudrait imprimer ou faire imprimer » des images en taille douce, qui seront nécessaires et convenables pour les dits livres » et autrement utils à la jeunesse et à nos » subjects, — mais n'étant licite au dit suppliant de ce faire, sans notre préalable permission et privilège, il nous a très humblement supplié qu'il nous plût le lui octroyer » et faire depecher avec les franchises et immunités dont jouissent ordinairement ceux » qui exercent ledit art, *si comme d'exemption » de guet et garde, aydes, logement de soldat » et toutes autres charges communes,* — savoir » faisons que ces choses considérées et sur » icelle eu l'avis de nos chers et féaux les Président et gens de notre Conseil audit Luxembourg, inclinans favorablement à la supplication et requête du dit Hubert Reulandt, » lui avons permis etc. Bruxelles le 18 juillet » 1618. »

Le 26 janvier 1619 Hubert Reulandt prêta le serment pertinent à l'exercice d'imprimeur au Duché de Luxembourg et comté de Chiny ès mains de Jean Benninck, Président du Conseil provincial.

Il n'y a pas de comparaison à faire entre les produits des presses de Reulandt et de celles de son prédécesseur. En général les lettres sont nettes, son encre est encore noire aujourd'hui, son papier est bon, son texte correct.

D'après les lettres-patentes ci-dessus, Reulandt devait être exempt du logement des gens de guerre. Il arriva que ce privilége ne fut pas respecté, ce qui eut pour résultat que notre imprimeur se retira avec ses presses à Trèves.

Un rapport du Conseil provincial du 20

(1) Ainsi à la date du 18 juillet 1618, la veuve Birthon avait fermé son atelier typographique.

avril 1675 (Enreg. V. 62) nous donne des renseignements fort explicites à ce sujet. Le Gouvernement avait ordonné la publication du placcart du 15 janvier 1675, portant que les censeurs de livres devaient visiter dans les six semaines toutes les places et boutiques où s'impriment et vendent des livres. Le Conseil répond : . . . . « Dirons à voz seigneuries » qu'ayant lu ledit placcart en assemblée du » Conseil et considéré que dans cette ville » ni dans aucune des petites villettes de la » Province il ne se trouve aucune imprimerie, » celui qui ci-devant s'était établi en cette » ville, s'en étant retiré *environ l'an* 1651, à » raison qu'on ne lui continuait pas son exemp- » tion au logement des gens de guerre et s'éta- » bli avec sa presse à Trèves, là où il se trouve » encore presentement; nul autre s'est depuis » presenté pour lui succéder, de sorte que cette » ville et toute la Province est demeurée de- » puis lors sans imprimeur. Et aux occasions » de quelques publications des ordres de Sa » Majesté, de ce Conseil, politiques ou mili- » taires, dont il importait que la connaissance » fut rendue générale, l'on a pris recours » audit imprimeur à Trèves, ou à ceux de » Namur et Liége. . . . »

Il est dit dans ce document que Reulandt a quitté Luxembourg vers 1651. Cette date est erronée. Déjà dans une lettre du 19 février 1646 (Enreg. Q. 104 v°) le Conseil provincial dit avoir envoyé les ordonnances à Trèves pour être imprimées, *parce que à Luxembourg il n'y avait point d'imprimerie* (1).

D'un autre côté nous voyons que le programme du collége de Luxembourg de 1641 (voir Historia academiæ Luxemburgensis, Bibl. Luxemb. N° 3079) est déjà imprimé à Trèves par Hubert Reulandt. C'est donc au moins à l'année 1641 qu'il faut reporter le départ de cet imprimeur.

Depuis cette année jusqu'en 1686 la ville et le pays de Luxembourg furent privés d'imprimeries. En 1675 il ne se trouvait à Luxembourg *que deux bourgeois libraires débitants les livres pour la jeunesse fréquentant les écoles des Pères Jesuites et quelques petits livres de dévotions et prières*. Rapport du Conseil Pr. du 20 avril 1675 cité ci-dessus (2).

OUVRAGES IMPRIMÉS A LUXEMBOURG PAR HUBERT REULANDT.

1. *Roberti R. P. Goclenius Heautontimorumenos, id est, curationis magneticae et unguenti armorii ruina*. Luxemburgi apud Hubertum Reulandt, 1618. 1 vol. in-12. Bibl. Luxmb. N° 3349.

2. Programme du Collége des Jésuites à Luxembourg, chez Hubert Reulandt, 1619. Voir Historia Academiæ Luxemburgensis, Bibl. Ath. Luxemb. N° 3079. Reulandt a imprimé à Luxembourg le programme des années 1619, 1620, 1623, 1625, 1628, 1629, 1632—1634.

3. *Édict, ordonnance et réglement des archiducs nos Princes souverains sur le faict des bois; du 14 septembre* 1617, à Luxmb. chez Hubert Reulandt, l'an 1619, in-4°.

J'ai un exemplaire de cette édition, à la suite de l'editio princeps des Coûtumes.

4. *Theofridi abbatis Epternacensis, flores epitaphii sanctorum*. Luxemburgi, 1619, 1 v. in-4°. Bibl. Luxemb. N° 1177.

5. *Caroli a Mansfeld utriusque juris concors discordia sive canonum cum legibus hactenus aliis pugnantium reconciliatio*. Luxemburgi, apud Hubertum Reuland, 1619. 1 v. in-12. Bibl. Luxemb. N° 3706.

---

(1) La traduction du placcard du Roi du 12 octobre 1646 relatif à l'entrée des vins d'Ay, est imprimée chez Hubert Reulandt, en l'année 1646, sans indication de lieu d'impression.

(2) Les programmes du Collége de Luxembourg furent imprimés : en 1642, 1645 et 1646 à Trèves, chez Hubert Reulandt; — 1647 et 1648, à Namur, chez Jean van Milst; — 1649, Hubert Reulandt, (sans lieu d'impression); — 1650, 1651, 1653, 1654, 1655, 1657, 1659, 1660, 1661, Trèves, Hubert Reuland; — 1662, Trèves, chez Christophore Guillaume Reuland; — idem. 1663, 1664, 1665, 1666, 1668, 1669, 1671, 1672; — 1652, Namurci, typis Johannis Godefridi; — 1662, Trèves, Christophore Guillaume Reulant; — 1674, Liége, Guillaume Ouwerx; — 1677, Trèves, Christoph. Guil. Reulant; — 1679, Metz, Nicolas Antoine, impr.; — 1682, Trèves, C. G. Reulandt; — 1683 et 1685, Liége, Henri Hoyoux.

6. *Discursus historico-politico-juridicus de electione Regis et imperatoris Romanorum ejusque solemnitatibus, auctore Vischero.* Luxemburgi, apud Hubertum Reuland, 1620. 1 vol. in-4°. Bibl. Luxbg. N° 4158. Cat. Bibl. Col. Jes. Lux. p. 93.

7. *Roberti, R. P. Historia s. Huberti.* 1 v. in-4°. 1621. Bibl. Luxb. N° 1176.

8. *Statuta monastica s. Benedicti.* Luxemb. 1623. Cat. Bibl. Col. Jes. Lux. p. 102.

9. *Coustumes générales des Pays, Duché de Luxembourg et Comté de Chiny, decretées par le Roy nostre Sire.* A Luxembourg, chez Hubert Reulandt en l'an M.DC.XXIII (1623).

La traduction allemande sous le titre: Die Gemeine Landsbräuche des Hertzogthumbs Lutzemburg und Grafffschaft Chiny. Getruckt zu Lützemburg durch Hubertum Reulandt. Anno 1623.

Les coutumes du pays de Luxembourg ont été décretées en 1623. Cette édition est donc l'editio princeps. Il en existe des exemplaires allemands et français; d'autres avec les deux textes en regard. Tous les exemplaires sont in-4°. — La coutume a été réimprimée en 1687 et 1756.

10. *Augustini meditationes.* Lux. 1624. in-8°. Cat. Bibl. Coll. Jes. Lux. p. 33.

11. Pravisional Ordnung und Reglement Ihrer Königlichen Majestät unseres gnädigsten Landsfürsten und Herrn, belangent die Lag und uffhebung der Schatzung oder Landtsteuer so derselben Ihrer Majestät durch die drey Stände des Landts Lutzemburg bewilligt. Gedruckt zu Luxemburg durch Hubertum Reuland. 1624. 1 vol. in-4°. J'ai une édition de ce règlement à la suite de l'éd. pr. des Coutumes.

12. *Becanus M. Compendium manualis controversiarum.* Luxemburgi, apud Hubertum Reulandt. 1625. 1 v. in-32. Bibl. Sém. Lux.

13. *Fenestella, de magistratibus, sacerdotiisque romanorum.* Luxembg., 1625, in-8°. Cat. Bibl. Col. Jés. Lux. p. 106.

14. *Caroli a Mansfeld Clericorum cœnobitica sive canonicorum origo et vita.* 1625. Bibl. Luxembourg. N° 1181.

15. *Tractatus in regulam s. Francisci.* Lux. 1626. in-4°. Cat. Bibl. Coll. Jes. Lux. p. 102.

16. *Tractatus in regulam s. Benedicti, auctore f. Nic. Orano.* Luxembg. 1626, in-8°. Cat. Bibl. Coll. Jes. Louvain. p. 329. Bibl. Luxembg. N° 4119.

17. *Escole chretienne par le P. Nicolas Cusanus.* Luxembg. 1628. in-8°. Cat. Bibl. Coll. Jes. Lux. p. 142.

18. *Les saintes montagnes et collines d'Orval et de Clervaux*, etc. *Oraison funèbre de Dom Bernard de Montgaillard, mort en* 1628. Imp. in-4°, à Luxembourg chez Hubert Reuland, 1629. 122 p. Bibl. Ath. Lux.

19. *Philippe d'Outreman, Pædagogus christianus sive recta hominis christiani institutio in gallico sermone concinnata et a R. Patre Broquart, Luxemburgensi, latinitate donatus.* 2 vol. in-12. 1629. Bibl. Luxemb. N° 4084.

20. *Ordonnance et Edict perpetuel du* 12 *juillet* 1611, *des archiducqz noz Princes souverains Pour meilleure direction des affaires de la Justice, en leurs Pays de pardeçà.* A Luxembourg, par Hubert Revlandt, l'an 1632. In-4°. J'ai un exempl. de cette éd.

21. Placcart und Ordnung Ihrer Königl. Majestät zu Hispanien u. s. w. über das general Reglement dero Müntz. Getruckt zu Lutzemburg, bei Huberto Reulandt, im Jahr 1633. Bibl. Ath. Luxbg.

22. *Le R. P. Hierosme de Liége. Le relief de la vroie noblesse.* 1 vol. in-8°. 1633. Bibl. Luxembg, N° 2304. Le Cat. Bibl. Col. Jes. Lux. p. 48 donne à cet ouvrage 2 vol.

23. *Ordonnance du* 14 *mars* 1636 *sur les Duels.* La traduction allemande est aux Enr. O. 525. getruckt zu Lutzemburg bey Huprecht Reulandt im Jahr 1636. in-4°.

24. *Opuscula historica P. Alexandri Wilthemii.* Luxembourg. 1638. in-4°. Cat. Bibl. Jes. Luxbg. p. 93. Ces opuscules se trouvent en manuscrit à la Bibl. de Bourgogne à Bruxelles. Au tome VII des Bulletins de la Commission Royale d'histoire de la Belgique, M. le baron de Reiffenberg donne: *Notae historicae in Gregorii Turonici narrationem de s. Vulfilaïco.* Lib. VIII. C. 15. Dissertation fort intéressante pour notre pays; elle est copiée des papiers du P. Alexandre Wiltheim, qui l'a écrite en 1635. Bibl. Ath. Lux.

III.

MÉMOIRE HISTORIQUE

SUR LES ÉVÉNEMENTS DE DUDELANGE

EN 1794,

Par J.-B. Wolff, *professeur à l'Athénée, membre effectif de la Société R. G.-D. pour la recherche et la conservation des monuments historiques du Grand-Duché.*

Effuderunt sanguinem eorum tanquam aquam in circuitu ...... et non erat qui sepeliret

Facti sumus opprobrium vicinis nostris : subsannatio et illusio his, qui in circuitu nostro sunt.

(Psal. 78, v. 3, 4.)

§ 1. AVANT-PROPOS.

Le 17 mai 1794, une catastrophe sanglante plongea dans le deuil les trois villages de l'ancienne seigneurie du mont St-Jean, Dudelange, Burange et Budersberg.

Cet événement a été étrangement défiguré par tous ceux qui en ont parlé. Les républicains ont présenté ce carnage comme une juste punition infligée à des paysans farouches et sanguinairement audacieux (1).

Les hommes du pays qui ont rapporté le fait, sans en connaître les antécédents et les détails, n'ont vu dans la résistance armée de ces villages qu'une échauffourée téméraire dont ils déplorent le tragique dénouement.

Un écrivain français qui a récemment parcouru et décrit les contrées pittoresques du Grand-Duché et qui en a raconté, avec l'élégance du romancier, les légendes chevaleresques, a trouvé dans son cœur de la sympathie pour le courage, la bravoure avec laquelle les villageois ont défendu leurs foyers contre une agression étrangère (2).

Aucun de ces points de vue n'est conforme à la vérité. Ce blâme, cette pitié, ces éloges même présentent l'événement sous un faux jour.

Ce qui s'est passé à Dudelange n'est pas une aventure, un accident, un fait isolé; c'est un anneau de la chaîne historique de ce temps, et un anneau mémorable, qui mérite d'être connu de la postérité.

Pour juger sans prévention la catastrophe, il faut l'examiner dans le cadre des faits contemporains, il faut examiner avec impartialité la physionomie de cette époque, marquée dans nos annales par de grands dévouements et de grands désastres.

Appréciée dans ses causes, expliquée dans ses antécédents, connue dans ses détails, l'histoire de Dudelange de 1792 à 1794 jette un grand jour sur tout ce qui s'est passé le long de la frontière méridionale du Duché; elle en est en quelque sorte le point de mire.

Je me propose d'écrire cette histoire.

Les faits généraux, je les trouve consignés dans les actes de départ de nos États. Ces actes ont été rédigés par les notables du pays

---

(1) Voir *Précis historique et chronologique du pays de Luxembourg*, par Christiani, secrétaire-général du département des Forêts.

(2) *Itinéraire du Luxembourg germanique*, ou *Voyage historique et pittoresque dans le Grand-Duché*, par le chevalier l'Évêque de la Basse-Moûturie, etc., page 127.

sous l'impression des événements dont ils étaient spectateurs. Je les produirai textuellement et comme témoignage historique et comme documents du patriotisme luxembourgeois(1).

Les faits particuliers qui font spécialement l'objet de cette monographie, ne sont pas sortis jusqu'à ce jour du cercle étroit de la tradition locale. Je me propose de leur donner de la publicité. Né et élevé dans l'un des trois villages qui en furent le théâtre, je les ai entendus cent fois de la bouche de ma mère, de mon père, de mes oncles, de plusieurs autres témoins oculaires, je les ai entendus de la bouche même des principaux acteurs qui ont survécu au dénouement de ce drame. Le récit en est resté profondément gravé dans ma mémoire.

Jeune homme, j'ai écouté ces narrations avec une attention avide et compatissante; je les ai examinées plus tard avec une circonspection exploratrice.

Je me suis fait répéter ces relations par des contemporains. J'ai pesé et confronté leur témoignage. Par les doutes que j'élevais, les objections que je leur adressais, j'ai mis à l'épreuve la fidélité de leurs souvenirs, ainsi que leur véracité, je crois être parvenu à découvrir l'exacte vérité à travers les petites exagérations contradictoires qui enveloppent ordinairement de nuages les traditions orales du foyer domestique.

Il était temps de consigner la simple et primitive vérité dans un écrit, parce que je me suis aperçu que la chronique actuelle du village a déjà commencé à altérer plusieurs faits. Il y a encore des témoins contemporains.

Je pourrais nommer entre autres mon ancien maître d'école de Dudelange, M. Jean Klepper, vieillard octogénaire, mais intelligent, dont la mémoire a conservé toute la fraicheur de la jeunesse et qui, il y a quinze mois, m'a encore répété des événements, comme s'ils s'étaient accomplis la veille.

Je pourrais nommer Nicolas Vincent, l'un des combattants échappé au massacre; nommer Hubert Gærtner, qui a fait partie de la patrouille de Gindt; je pourrais nommer encore le vénérable curé Würth, de Luxembourg, qui a été desservant de la paroisse quelques années après la catastrophe; nommer M. Gérard, ancien bourgmestre, et M. Sadeler, secrétaire communal de Dudelange, qui, tous les deux, conservent bien des souvenirs de la tradition locale.

La nature de mon sujet me forcera à parler de la révolution française, parce que l'histoire que je raconte est un contre-coup de cette révolution.

Dans tous ces cas je me bornerai à citer le témoignage des historiens français, Mignet et Vivien.

§ 2. *Situation du pays en 1792.*

Le 20 avril 1792, la guerre éclata entre la France révolutionnaire et les puissances coalisées contre elle, la maison d'Autriche à leur tête.

(1) Dans la séance des États du 18 juin 1844, l'honorable M. Wellenstein a pris l'initiative de renouer les traditions du passé en déposant sur le bureau une proposition conçue dans les termes suivants:

« Je propose de nommer une commission de cinq membres, pour nous présenter un projet d'adresse de départ au Roi Grand-Duc.

» Nous devons, messieurs, tenir surtout, à cause de l'éloignement de Sa Majesté, à Lui faire connaître tous les ans nos besoins et nos vœux.

» *Les adresses doivent plus tard faire une partie importante de l'histoire de notre pays.* »

Les Pays-Bas d'abord, puis le Luxembourg devinrent le théâtre de cette guerre.

Après la retraite des Prussiens, les frontières françaises se couvrirent de troupes, les nôtres restaient découvertes et sans défense. Des républicains se débandant de l'armée faisaient souvent par douzaine et quelquefois en plus grand nombre des incursions dans les villages allemands limitrophes, emportaient des meubles, des denrées, de la toile, emmenaient des bestiaux. Le dénuement dans lequel on avait laissé une grande partie de ces recrues et la disette qui régnait en 1792 expliquent ces déprédations.

Mais la même disette qui poussait l'ennemi à venir s'approvisionner sur notre sol rendait ses rapines plus sensibles aux habitants. Plus on est pauvre, moins on aime à perdre le peu qu'on a.

La cherté des vivres, les maladies contagieuses, le passage et le campement des troupes, les corvées et les sacrifices de tout genre imposés aux villageois, joints aux pillages continuels, avaient plongé le pays dans une situation déplorable.

La récolte de 1791 avait manqué, les moissons avaient été ravagées par les orages, les vignobles et les arbres fruitiers par les gelées du printemps; le produit des pommes de terre était de deux tiers au-dessous du produit des années communes. On en trouve la preuve dans l'acte de départ du 28 décembre 1791. (Voir *pièces jointes*, N° 1.)

Témoins de la misère publique qu'ils sont appelés à soulager, les États, dans leur acte de départ du 18 février 1793, adressent au Souverain le rapport qui se trouve parmi les pièces jointes, N° 2.

§ 3. *Situation topographique de Dudelange.*

Sur toute la frontière aucune localité n'a été plus exposée aux pillages que la seigneurie du mont St-Jean. Si son site pittoresque offre des tableaux au paysagiste, la configuration de son terrain et les lieux circonvoisins présentent aux habitants en temps de guerre des dangers, contre lesquels ils ont dû se prémunir.

Un rameau des Vosges qui se prolonge entre la Moselle et la Meuse et va joindre l'Ardenne, dirige des branches, au nord-ouest de Thionville sur nos frontières. Deux de ces branches, presque parallèles l'une à l'autre, s'avancent jusqu'à 3 lieues de Luxembourg.

L'une, qui est à l'est, s'appelle le *Rothenberg*, l'autre est appelée le *Langenberg*, *Kolschenberg*, *Weich* et *Hart*, dont le mont *St-Jean* n'est séparé que par une gorge.

Ces deux montagnes, parallèlement opposées l'une à l'autre, forment, par le terrain intermédiaire qui les sépare, un bassin oblong, étroit, arrosé par un ruisseau.

A l'entrée de ce bassin est situé Dudelange. Burange est à 10 minutes plus au nord et Budersberg est au pied du mont St.-Jean.

Au fond du même bassin, au sud à une lieue de Dudelange, se trouve le village français Wolmerange. Les chemins qui y conduisent passent, l'un au pied du Rothenberg et l'autre le long du bois de Langenberg. A presque égale distance, mais sur le versant opposé du Rothenberg se trouvent *Souftgen*, à 1 lieue de Dudelange à l'est, et *Kanfen* à $1\frac{1}{4}$ lieue de Dudelange, au sud-est.

De ces trois villages français, situés à l'extrême frontière, on peut à la faveur des bois se glisser furtivement dans quelques quartiers de Dudelange presque sans être aperçu.

Ses maisons sont disséminées sur une grande étendue. Leur ensemble représente

presque la forme d'une croix, dont Dudelange, proprement dit, est le centre, occupé par l'église et le manoir seigneurial; il l'était anciennement par un château, qui, d'après une déclaration des échevins de haute justice du mont St.-Jean de 1575, avait été ruiné de temps immémorial.

Le quartier qui est au sud s'appelle la *Digue*, Deich, celui qui est au nord, la *Niedeschgass*, à l'est se trouve la *Lachergass*, au nord-est le *Boitenburg*, et à l'ouest le *Hattenberg*.

En temps d'hostilités, les habitations qui sont à l'extrémité d'un quartier peuvent être envahies et pillées avant que l'alerte parvienne dans les quartiers éloignés, car la ceinture des forêts montueuses qui enveloppent la localité est un mauvais voisinage. Elles cachent les embûches, facilitent les incursions soudaines et favorisent la retraite des aventuriers qui ont envie de venir exercer leurs rapines dans l'étroite et fertile vallée. Aussi ces forêts sont-elles mal famées dans la chronique du village. La forêt de Souftgen l'est surtout. Le dernier criminel que la justice de Dudelange a condamné à la roue était un assassin de cette forêt.

§ 4. *Plaintes portées au général français.*

Après que, le 6 novembre 1792, la bataille de Jemmape eut ouvert les Pays-Bas aux armées républicaines, le général de Beaulieu manœuvra avec ses 8000 hommes dans les environs d'Arlon et de Neufchâteau. Ses marches et ses contre-marches, ses combats, ses victoires même ne protégeaient pas l'extrême frontière méridionale qui était dégarnie de troupes. Le long de cette frontière se trouvait campée l'armée de la Moselle. Différents détachements de cette armée étaient cantonnés dans les villages circonvoisins de Dudelange, d'Esch et de Differdange. Des maraudeurs infestaient toute cette contrée.

Les habitants de Dudelange, forts de la conscience de leur ancien bon voisinage, députèrent quelques-uns des leurs pour porter plainte au commandant français contre les déprédations dont ils étaient l'objet.

Ils furent bien accueillis. Le commandant désapprouva les pillages et conseilla aux plaignants d'arrêter désormais les maraudeurs et de les amener devant lui, en ajoutant, qu'il saurait les punir.

Des paysans autrichiens conduire des soldats français sur le territoire français, à travers les avant-postes français, pour les accuser devant un général français d'avoir fait du mal aux ennemis des Français, ce conseil-là était-il exécutable?

Toutefois l'improbation comminatoire du commandant français enhardit les habitants à s'opposer au pillage.

§ 5. *La levée en masse de 1793.*

Au lieu de s'améliorer, la situation s'empirait de jour en jour. Le décret de la Convention du 23 août 1793 était l'éruption d'un volcan dont nos frontières ont senti le contrecoup. Ce décret faisait de la France entière un seul camp et de sa population une immense armée. La première réquisition lança 400,000 hommes sur les frontières.

Cette levée en masse porta l'armée de la Moselle à un effectif de 85,000 combattants (1).

(1) Voir l'*Histoire générale de la révolution française*, par VIVIEN, t. III, p. 68 et suiv.

On sait de quels sentiments ils étaient inspirés. « C'est à coups de canon, disait le terrible » Danton, qu'il faut signifier la constitution à » nos ennemis. C'est l'instant de faire ce grand » et dernier serment que nous nous vouons » tous à la mort, ou que nous anéantirons » les tyrans (1)! »

Depuis ce temps, les incursions dégénérèrent en pillages ouverts. On prit le parti de solliciter secours et appui du gouvernement militaire de la forteresse de Luxembourg.

Un piquet de chevaux-légers autrichiens venait de temps en temps de Luxembourg faire une reconnaissance à Dudelange, mais toujours après la rencontre des habitants et des pillards. Ils n'étaient jamais là au momen du danger. Toutefois le sous-officier qui les commandait ne manquait pas d'encourager les villageois. « Si les républicains se présen» tent de nouveau, leur dit-il, faites-nous le » savoir aussitôt; nous accourrons à votre se» cours et nous repousserons l'ennemi. »

§ 6. *Pillage du moulin bannal.*

Le moulin se trouve presque à l'extrémité du village dans un bassin étroit. Ce quartier, appelé *Deich*, est de tous le plus facile à envahir, n'étant qu'à quelques cents pas des bois. C'était un moulin bannal, bien achalandé, et son détenteur était un homme riche; raisons suffisantes pour lui attirer une descente sur les lieux.

Effectivement un jour une bande de maraudeurs français se présentent; ils demandent de l'argent au meunier; sur son refus, ils l'empoignent et le couchent sur une table en lui mettant le sabre sur la nuque. Ils menacent de le tuer, si sur-le-champ il ne leur donne la somme exigée. Dans ce moment critique, le sieur Krips, homme courageux et robuste, ramassant ses forces, se lève brusquement, renverse ceux qui l'entourent, et s'enfuit par la cuisine dans le moulin. Les maraudeurs le poursuivent; il saisit le levier de la meulière, les fait reculer et referme la porte sur eux.

Les pillards n'étaient pas tous des soldats. Des paysans pauvres, connaissant bien les localités, leur servaient de guides.

Rudement éconduits de la sorte, les agresseurs se rallient à leur escorte et reviennent à la charge. Ils attaquent le moulin en furieux. Les coups de fusil tirés à travers la porte et la fenêtre avertissent l'intrépide défenseur du danger qui le menaçait. Il eut le temps de se sauver par une porte du côté du Rodenberg.

Le moulin a été fouillé et pillé.

§ 7. *Armement des volontaires.*

Abandonnés à eux-mêmes, en proie aux déprédations continuelles, appelés et encouragés à la résistance par leur seigneur, le baron de Boland, le même qui plus tard a été capitaine commandant des chasseurs volontaires de la ville de Luxembourg, les habitants des trois villages demandèrent des armes pour repousser les pillards. Le feld-maréchal de Bender, commandant de la forteresse, leur envoya des fusils et des munitions.

Cette prise d'armes n'était pas chose insolite dans cette commune; les habitudes guerrières y étaient traditionnelles, tous les vassaux du seigneur étant obligés au service militaire.

Je citerai quelques passages d'un document qui ont trait à ce sujet (2).

(1) Voir MIGNET, *Histoire de la révolution française*, t. II, ch. 8. p. 158 et suiv.

(2) Après la prise et la démolition du château du mont St.-Jean en 1552, les chartes des droits sei-

Ce qu'anciennement ces hommes avaient coutume de faire dans l'intérêt de leurs seigneurs, ils le faisaient maintenant dans leur intérêt commun. Leur armement n'avait pas le caractère d'une agression, mais celui d'une légitime défense. Aucun des hommes armés n'a jamais commis un acte d'hostilité sur le territoire français. La conservation de leurs propriétés leur imposait cette attitude guerrière comme une nécessité, le seigneur la réclamait comme l'accomplissement d'un devoir et le général français l'avait approuvée comme l'exercice d'un droit des gens.

Nous verrons plus tard que le Souverain la leur recommanda comme un dévouement à la patrie et à la religion.

§ 8. *Choix des officiers.*

Le seigneur du mont St-Jean avait haute et basse justice sur les villages de Dudlingen, Budersberg, Buringen et Balzingen (1).

Elle était exercée par sept échevins choisis parmi les hommes les plus capables de la communauté. Ce choix appartenait au corps des échevins. Lorsqu'une place y était vacante, ils présentaient une liste de deux ou de trois candidats au seigneur haut-justicier, qui nommait le remplaçant et l'assermentait.

Ces échevins étaient les personnages notables du village. Fidèle aux anciennes traditions, les volontaires les choisirent ou les reconnurent pour leurs chefs militaires.

Christophe Hamilius, fils de l'ancien escoutète, désigné lui-même aux mêmes fonctions depuis la St-Martin 1793, a été nommé commandant. C'était un homme robuste, intrépide, un habile chasseur, et qui maniait la plume aussi bien que le fusil de chasse.

---

gneuriaux, ne se retrouvant plus, on convoqua en 1575 les sept échevins pour constater devant notaire la tradition qui s'était conservée. Cette pièce commence par ces mots:

« Cognu et notoire soit à un chacun qui le présent record de justice verront ou lire oyront que com» parant cejourd'hui (les premiers jours du mois de septembre 1575) pardevant moi Henry Brenner » pour le présent demeurant en la ville de Luxembourg, notaire créé par puissance impériale etc.

» Les susdits Echevins de la haute justice parmy leur serment presté au siége echevinal et selon qu'ils » ont été appris et enseignés par leurs predécesseurs etc....

b) « Interrogés» « A quo les hommes féodaux sont obligés de faire et prester aux seigneurs haut» justiciers ?

» Déclarent que quand un seigneur du mont St.-Jean a dissension ou guerre, les féodaux sont obli» gés de le suivre l'espace de six semaines et trois jours avec armes et chevaux, toutefois à son foing » et dépens et si, les six semaines et trois jours expirés, le dit seigneur avait encore besoin des dits féo» daux, iceux seront tenus de le suivre parmy les gages qu'on donne à autres soldats et qu'au relevement » de leurs fiefs ils doivent faire présent au seigneur six florins d'or ou bien s'accorder en autre manière » avec lui. »

d) » Qui sont obligés à la garde des maisons du Mont St.-Jean ou Dudelingen et payer argent droit » de garde ? »

« Déclarent que tous les dits subjects personne exceptée d'iceux, et en cas qu'ils ne fassent garde, » qu'un chacun menage dans lequel il y a feu et flamme doit payer annuellement pour l'argent de la » garde vingt Beyers et une vefve la moitié d'autant sans qu'au ban de Dudlingen aulcuns menages » soient francqs et libres. »

(1) Ces derniers endroits qui n'étaient séparés que par un ruisseau, sont réunis aujourd'hui en un seul et même village.

Le berceau primitif de Balzingen a conservé jusqu'à ce jour cette dénomination dans le langage du foyer domestique. C'est le quartier de Burange qui se trouve sur la rive droite du ruisseau. J'insère cette notice pour rectifier l'erreur des géographes qui, ne retrouvant plus Balzingen sur nos cartes, ont cru que ce village avait disparu.

Les autres officiers étaient :

Dominique Berchem, agent ;

Nicolas Berwick, père du bourgmestre actuel ;

Nicolas Kaysen ;

Nicolas Schanen, membre du conseil communal sous Napoléon ;

Nicolas Schintgen, institué garde-général des bois de la Sauvage et de Dudelange par Madame de Chanclos, Dame de Dudelange ;

Jean-Baptiste Schmit, échevin, et sous Guillaume premier, bourgmestre, tous de Dudelange.

§ 9. *Règlement de service.*

On arrête un règlement de service contenant les dispositions suivantes :

1. Toutes les fois que l'ennemi se présente on sonnera le tocsin ;

2. A ce signal les hommes armés accourront chacun à l'endroit assigné comme rendez-vous à sa compagnie ;

3. Celui qui manque à l'appel encourra une amende de 12 liv., ou il subira la saisie d'un meuble équivalent, qui sera vendu à l'encan. Le produit de la vente sera donné comme pot de vin aux hommes de sa compagnie ;

4. Celui qui aura été blessé dans une rencontre avec l'ennemi, sera soigné aux frais de la commune. Si quelqu'un a le malheur d'être tué en combattant, sa veuve recevra de la commune la somme de 50 écus une fois payée.

Treize mois plus tard, 7 jours après la catastrophe de Dudelange, le 24 mai 1794, les États du Duché ont arrêté pour tout le pays un règlement de service presque analogue à celui que je viens de rapporter. Je le transcrirai ci-après dans une note additionnelle. (Voir *pièces jointes,* N° 11, *A*, *B*).

En historien fidèle je dois constater que c'est la seigneurie du mont St.-Jean, qui, la première, a donné l'exemple d'une résistance et d'un dévouement, dont la première aussi elle a été la victime.

§ 10. *Attitude des habitants.*

L'organisation des compagnies régularisait la défense, mais n'empêchait pas les incursions. La proximité des bois les favorisait, et la retraite du général de Beaulieu d'Arlon à Neufchâteau, laissant toute la frontière allemande à découvert, ne pouvait que les encourager.

Depuis mars 1793 jusqu'au mois de mai 1794, les trois villages avaient à faire un pénible service.

Chaque nuit 16 hommes étaient de garde et faisaient la patrouille. Toute la journée il fallait être sur le qui-vive. Les hommes ne sortaient plus qu'armés de leur mousqueton. Les armes se trouvaient mariées avec les outils aratoires. En tenant la charrue on portait le fusil en bandoulière, et très souvent on était forcé de lâcher l'une pour se servir de l'autre.

Ces fatigues et ce dévouement trouvaient leur récompense dans la sûreté qu'ils procuraient.

Les actes de départ que je produirai ci-après prouvent que toute la frontière a été pillée pendant cette année fatale. Dudelange ne l'a pas été. Le courage des volontaires a tenu les pillards en échec.

Ce n'est pas que des maraudeurs n'aient fait de fréquentes tentatives, mais ils ont toujours échoué. Je m'en vais rapporter entre autres deux de leurs attaques qui ont été repoussées.

§ 11. *La chasse au troupeau.*

Un jour une bande de maraudeurs armés sortit du bois du côté de Souftgen. Le bouvier de Dudelange gardait les vaches de ce côté. Dès qu'il les aperçut, il chassa son troupeau au galop et se rapprocha du village en donnant l'alerte. Les volontaires qui se trouvaient épars dans les champs accoururent à sa défense. Inférieurs en nombre, ils furent obligés de se replier sur la Lachergass. Le tocsin ayant signalé l'apparition de l'ennemi, ils furent renforcés et repoussèrent les agresseurs au-delà des frontières. Une vache seulement a été tuée sur ce champ de bataille.

§ 12. *L'église barrée.*

Une tentative plus sérieuse et mieux combinée faillit avoir des suites plus funestes.

Le dimanche de Pâques (20 avril 1794) à l'heure du service divin, lorsque la plupart des chefs de famille étaient à l'église, une troupe nombreuse de républicains s'introduisirent clandestinement dans le village. Leur premier soin était de fermer et de barrer la porte de l'église pour empêcher les hommes de sortir. Cette précaution même devint une alarme. Le bruit se répand sur tous les bancs que l'on pille les maisons. Les femmes crient, les enfants pleurent, les hommes cherchent une issue. Les volontaires les plus impatients sortent par les fenêtres, tandis que les autres sont occupés à forcer les portes.

Le sexe faible reste en prière, pendant que le flot de la population mâle s'élance comme un torrent pour saisir les armes.

A la vue d'une résistance à laquelle ils ne s'attendaient pas, les pillards sont déconcertés, ils abandonnent leur proie et se retirent avec précipitation.

Un seul qui s'était retardé fut atteint au haut du village près de Kreisch. La tradition a conservé les détails du petit combat qui s'engagea entre lui et un des volontaires.

Le pillard le couche en joue. Le volontaire en fait autant. Ils étaient à une demi-portée de fusil. L'arme de l'un et de l'autre rate. Le soldat s'élance alors sur le paysan pour le charger à la bayonnette. Inaccoutumé aux règles de l'escrime, le robuste villageois lui assène un coup de crosse sur la tête. Les paysans placèrent le soldat grièvement blessé sur une charrette et le transportèrent à l'hôpital de Luxembourg, où il mourut trois jours après.

§ 13. *Physionomie du pays au mois d'octobre* 1793.

Au mois d'octobre 1793, le Souverain demanda un don gratuit de 188000 fls. pour couvrir les frais de la guerre.

Après avoir rappelé la vieille fidélité et le dévouement des Luxembourgeois à leurs princes, il ajoute que le passage et le séjour des troupes, l'approvisionnement et les réparations de la forteresse et le payement des prestations militaires ont versé dans le pays des sommes d'argent considérables et qu'il est juste que le Duché s'impose des sacrifices en proportion des avantages dont il a joui.

Nos États ont relevé cette dernière considération, ils ont représenté au Souverain, avec une respectueuse et courageuse franchise, que toutes ces circonstances ont appauvri et épuisé le pays au lieu de l'enrichir.

« Depuis que nous avons commencé à ac-
» corder des dons gratuits aux glorieux pré-
» décesseurs de Sa Majesté, disent-ils, il ne

» s'est jamais trouvé une année où la détresse » ait été aussi grande et aussi affligeante » dans cette province que la présente année. » (Voir *P. j.* N° 3.)

§ 14. *Proclamation aux fidèles habitants du Luxembourg.*

J'ai fait connaître les intérêts de localité qui ont porté les habitants de Dudelange à prendre les armes ; je ne dois pas passer sous silence les considérations morales qui les ont encouragés dans leur résistance.

La disposition des esprits est un levier puissant. Je me demande donc quel était chez nous l'esprit public en 1794. Si aucun monument ne l'attestait, je serais réduit à rapporter la tradition, je dirais que les phases sanglantes de la révolution, le régicide, et le règne de la terreur qui le suivit avaient frappé de stupeur et d'épouvante les populations limitrophes menacées chaque jour de subir le joug de l'anarchie hideuse qui dévorait la France.

Mais nos archives nous fournissent de beaux documents.

En 1793 le prince Charles a daté de Bruxelles un appel aux dons volontaires et patriotiques. (V. *P. j.* N° 4).

Notre Comité provincial a répondu à cet appel par sa mémorable proclamation du 2 janvier suivant.

C'est dans cette proclamation, signée par un prélat, un noble et un tiers-état que l'on retrouve toute l'horreur que les orgies républicaines ont inspirée à nos pères, et que l'on retrouve l'expression des sentiments qui animaient le peuple luxembourgeois et ses dignes organes à l'approche du torrent destructeur, qui, grossi par la formidable levée en masse, allait se déborder sur l'Europe.

Je demande la permission de produire le texte même de ces actes sans le tronquer, sans l'adoucir par des euphémismes.

Rougirions-nous de citer le langage sévère de nos pères, spectateurs des excès de la révolution française? — Si j'avais à craindre que ces citations ne fussent taxées de récriminations intempestives contre une grande et généreuse nation, je déposerais la plume ; car isolé, détaché des antécédents qui l'ont préparé, des circonstances qui l'ont provoqué, l'événement que je raconte ne serait plus qu'un effet sans cause.

La France elle-même n'a-t-elle pas été plus victime que complice du régime de terreur que quelques hommes de sang ont fait peser à cette époque sur ses nobles enfants?

Des Français ne nous ont-ils pas retracé en termes plus énergiques encore que ceux dont nos États se sont servis, la physionomie hideuse de ces jours de vertige et de destruction ?

L'ancien secrétaire-général du département des Forêts, le sieur Christiani, dans son opuscule, dont je parlerai plus tard, caractérise la disposition de l'esprit public des Luxembourgeois à cette époque dans les termes suivants :

« Les Français, dit-il, s'ouvrirent les Pays-» Bas par la bataille qu'ils gagnèrent à Jem-» mappe. *Ils furent partout reçus à bras ou-» verts.* Dans le pays de Luxembourg au con-» traire, les habitants des villes et ceux des » campagnes prirent les armes pour s'opposer » au vainqueur. »

Ce que l'écrivain français nous adresse comme un reproche, ne pouvons-nous pas l'accepter comme un éloge ?

L'aversion pour l'anarchie révolutionnaire, le courage, la fidélité, le dévouement à l'illustre maison de nos Souverains, ce sont là

de beaux reproches, et c'est une belle page dans nos annales que celle où nos États disent: « Sire, la province de Luxembourg est la plus » fidèle qui existe dans la vaste étendue de la » domination de Votre Majesté. » Je produirai la pièce tout entière. (Voir *P. j.* N° 5). Quand mes lecteurs auront lu ces chaleureuses paroles de nos pères, je les prierai d'en contrôler la vérité en comparant le tableau lugubre que font de cette même époque des écrivains français. Je citerai Vivien et Mignet. (Voir *P. j.* N° 6.)

§ 15. *Circulaire aux curés.*

La révolution, dans ses orgies, avait étalé avec la plus dégoûtante impudeur le blasphème et l'athéisme. La guerre qu'elle avait soulevée était une guerre de religion et d'ordre social. Aussi le gouvernement eut-il recours aux ministres des autels pour rendre le peuple attentif à ce caractère.

Une circulaire a été, à cet effet, adressée aux curés du Duché.

Je la transcrirai ci-après, parce que cet appel, fait au nom de ce qu'il y a de plus sacré à l'homme, n'aura pas peu contribué à affermir les volontaires dans leur résolution de ne pas transiger avec les bandes révolutionnaires.

(Voir *pièces jointes*, N° 7.)

§ 16. *Continuation des pillages.*

Les rapports des États du 12 février 1794 attestent la continuation des pillages et les vexations exercées le long des frontières méridionales.

Dans les pièces jointes, je transcrirai leurs doléances, précisément parce que je n'y trouve rien qui se rapporte à Dudelange. Si pendant cet hiver, ses habitants ont été moins molestés, ils doivent cet avantage à leur attitude guerrière et à leur courage. Les maraudeurs hésitaient probablement à choisir pour théâtre de leurs exploits une commune qui avait sur pied environ 300 hommes armés et résolus à se défendre.

(Voir *pièces jointes*, N° 8.)

§ 17. *Dispostions prises pour la défense du village.*

C'est de Wolmerange et de Souftgen qu'arrivaient ordinairement les pillards. Depuis 3 à 4 semaines ils apparaissaient plus fréquemment et en plus grand nombre; l'extrême frontière avait été renforcée de troupes, et un des quartiers-généraux se trouvait à Wolmerange. Pour leur obstruer l'entrée du village de ces côtés, on avait barricadé la Lachergass et le chemin de Hattenburg au moyen d'arbres que les forêts voisines fournissaient en abondance.

L'entrée occidentale du village par la Niedeschgass, qui fait face au mont St-Jean, n'était pas barricadée. Cependant le petit ruisseau qui serpente du sud au nord le long des maisons, présentait à l'agresseur quelque obstacle.

Voici les postes assignés aux volontaires en cas d'attaque. La 1re compagnie, officier Bervick, devait se poster à l'extrémité méridionale, à l'endroit dit *Deich*, pour arrêter l'ennemi arrivant par l'un des chemins de Wolmerange; la deuxième, officier Schmitt, avait ordre de prendre position au centre auprès de l'église et de pousser ses avant-postes jusqu'aux maisons isolées appelées *Hattenburg*, pour s'opposer à l'ennemi qui arriverait par le second chemin de Wolme-

range. La 5ᵉ compagnie, officier Schintgen, était chargée de défendre la *Niedeschgass*, à laquelle aboutit un des chemins qui vient du mont St-Jean. C'est ce point-là qui a été le champ de bataille.

Une troupe de maraudeurs, fût-elle forte de 300 hommes, ne les aurait pas facilement débusqués, et c'est la seule espèce d'agression à laquelle ils s'attendaient.

§ 18. *Alarme.*

Le 16 mai, vers le soir, un homme est venu d'Oetange répandre le bruit que le lendemain des troupes françaises passeraient par Dudelange; il a engagé les habitants à ne leur opposer aucune résistance et à se tenir tranquilles.

Aux hommes sensés, cette annonce a paru invraisemblable et ce conseil dangereux.

Hamilius, Christophe, n'a vu dans ce message qu'une ruse dont l'ennemi usait pour intimider la vigilance et le courage des volontaires. « Ces troupes dont on nous annonce le passage, leur dit-il, seront, n'en doutez pas, une bande de maraudeurs et de pillards. Comment, nous n'aurions porté les armes jour et nuit pendant une année, que pour les déposer lâchement à une première alerte. »

Puis s'adressant à cet homme, il lui enjoignit de cesser de répandre des nouvelles alarmantes et de se retirer sur-le-champ, si non, qu'on l'arrêterait.

Je me trouvais bien des fois en société avec Hamilius, quand la conversation roulait sur cet objet. Long-temps après la catastrophe, il faisait encore valoir avec animosité les considérations qui expliquent et qui justifient une incrédulité qui n'a jamais paru déraisonnable, quelque désastreuses qu'en aient été les conséquences.

« L'annonce, dit-il, d'un corps d'armée passant par Dudelange pour marcher sur Bettembourg devait paraître invraisemblable à nous autres qui connaissions les localités. D'Oetange à Bettembourg, le chemin ne passe pas par Dudelange. Les gorges qui y conduisent de Wolmerange et de Soufigen ne sont pas des routes militaires, mais des chemins vicinaux à peine suffisants pour le passage des charrettes. Si réellement un corps d'armée allait, de la frontière française, se porter en avant, soit sur les Pays-Bas, soit sur Luxembourg, il devait, dans le premier cas, se diriger sur Arlon, et, dans l'autre, prendre la route de Thionville ou celle de Longwy. Rien ne motivait la prévision que l'ennemi ferait sa première pointe sur une localité écartée des voies ordinaires de communication. Une bande de pillards aurait pu se présenter, feignant d'être l'avant-garde d'un corps de troupes. Une expérience de plus de quinze mois nous avait appris à nous défier des ruses d'un ennemi avide de butin. Il n'avait réussi jusqu'à ce jour, ni à suspendre notre vigilance, ni à fatiguer notre persévérance; nous appréhendions qu'il n'essayât d'exploiter notre crédulité. »

§ 19. *Le bivouac.*

Dans cette appréhension, on chercha plus que jamais à se mettre à l'abri de toute surprise. On fit la patrouille de nuit à Dudelange. Les volontaires de Budersberg se rendirent sur le mont St-Jean pour observer les mouvements de l'ennemi.

Là ils bivouaquèrent autour d'un grand feu, sur le plateau où s'élevait jadis, entouré

de hautes murailles, flanqué de tours et défendu par des fossés, le château de leurs seigneurs.

Leurs ancêtres avaient repoussé plus d'une agression lorraine sur cette même cime, mais à l'abri d'un boulevard qui, habité en dernier lieu par les comtes d'Iseubourg, hauts-justiciers, a été ruiné et démoli par les Français en 1552.

Le père du docteur Milius, fondateur du collége de Luxembourg à Louvain, fut tué dans cette guerre en combattant devant Dudelange du côté du mont St-Jean. Son corps fut enseveli dans l'église de Dudelange.

Deux siècles et demi après la destruction du château, les arrière-petits-fils, menacés par le même ennemi, campèrent au milieu de ses ruines, dont les vestiges même commençaient à s'effacer. A côté des débris de l'ancienne splendeur, la chapelle était restée debout, et le mont St-Jean, résidence des seigneurs haut-justiciers de ce nom, était devenu la paisible retraite d'un ermite.

Le pauvre anachorète se chauffait avec les volontaires au coin du même feu, sans savoir que le lendemain il tomberait la première victime.

§ 20. *La patrouille.*

La nuit s'était passée sans accident. De grand matin, Henri Gindt, homme déterminé et habile tireur, fut envoyé de Dudelange avec un détachement de 12 hommes pour faire une reconnaissance sur le mont St-Jean. Arrivé près de Budersberg, il entendit des décharges. C'étaient les volontaires de ce village qui tiraient sur les éclaireurs républicains qui s'avançaient du côté de Kayl. A la vue de l'innombrable multitude qui se déployait, ils se hâtent de descendre. Au pied de la montagne, ils rencontrent la patrouille et lui conseillent de rebrousser chemin, en lui annonçant l'imminence du danger et l'impossibilité de la résistance.

A cette alarme, les gens de Gindt allaient se débander, lorsque le chef leur dit d'un ton impérieux : « Restons réunis. Je tuerai sur place le premier qui se débandera. »

Son plus vif désir était de rentrer en toute hâte à Dudelange pour avertir les volontaires de l'arrivée du corps ennemi; mais les avant-postes, se dirigeant sur Dudelange, n'auraient pas manqué de l'atteindre. Pour ne pas courir à une mort certaine, il se retira dans la direction de Burange, suivi des volontaires de Budersberg. Plusieurs hommes de Burange se joignirent à eux. Un de ces derniers, Pierre Lang, au sortir du village, retourna sur ses pas, pour aller chercher dans sa maison un objet qu'il avait oublié. « Ne le faites pas, lui dit Gindt, nous sommes serrés de près, vous exposez votre vie. » Il n'a pas suivi ce conseil et il a été tué. Tous les autres sont parvenus à gagner le Wald.

§ 21. *Approche de l'ennemi.*

N. Holzem, de Budersberg, un des volontaires qui avaient passé la nuit sur le mont St-Jean, courut à toutes jambes par le chemin de Hattenberg avec mission d'annoncer l'approche de l'ennemi.

« Les Français arrivent de Kayl, dit-il, en » très grand nombre ; ce que nous pouvons » faire de mieux, c'est de ne pas leur opposer » de résistance. » Hamilius ne vit dans ce langage que de l'exagération et de la peur. « Comment, dit-il, vous nous conseillez d'abandonner à des pillards, sans coup férir,

nos propriétés que nous avons défendues jusqu'ici avec courage et avec succès. Vous êtes un lâche; ne découragez pas nos gens, ou je vous ferai arrêter. »

Après ces mots, Hamilius se rendit à l'aile droite, dans la Niedeschgass, où l'un des chemins du mont St-Jean aboutit au village, en recommandant à la compagnie du centre de venir le renforcer au moment de l'attaque éventuelle.

§ 22. *Le trompette.*

Les volontaires étaient à leur poste. Vers cinq à six heures du matin, quatre ou cinq cavaliers s'approchent de la Niedeschgass, puis s'arrêtent. L'un pousse son cheval en avant et sonne de la trompette.

« Attends, je m'en vais t'apprendre à faire de la musique (*waart, ech wel dech lehren blosen*) » dit une voix rauque dans le groupe des paysans. Le coup fatal part et le cavalier tombe. Son escorte le relève et s'éloigne.

Le chasseur adroit ne connaissait pas la portée de l'attentat qu'il venait de commettre et qui allait attirer de sanglantes représailles sur tant de têtes innocentes.

§ 23. *a) Visite du maréchal Lefebvre chez le préfet Lacoste.*

J'interromps mon récit pour faire connaître à mes lecteurs l'ennemi que les volontaires ont devant eux sans le savoir et qui va les envelopper.

Du temps de l'empire, le maréchal Lefebvre est venu à Luxembourg faire une visite à son ancien ami Lacoste, préfet du département des Forêts. Ils se connaissaient d'ancienne date; ils avaient été l'un et l'autre du parti de la Montagne.

On rapporte de lui une conversation qu'il eut à table en présence de quelques hauts fonctionnaires du pays.

« C'est pour la seconde fois, dit-il, que je mets le pied dans ce département. Lors de ma première entrée par Dudelange, j'ai laissé des traces sanglantes sur mon passage.

» L'armée de la Moselle, dont je commandais l'avant-garde, avait reçu l'ordre de se porter en avant pour appuyer les opérations contre le général Clerfaye. Quand mes éclaireurs m'annonçaient une résistance armée, je croyais avoir affaire à la garnison de la forteresse de Luxembourg. »

Le piquet de chevaux-légers autrichiens qui patrouillaient du côté de Bettembourg, pouvait effectivement paraitre l'avant-garde d'un corps de troupes.

« C'est dans cette supposition, continua le général, que j'ai pris mes dispositions. Mais lorsque je m'aperçus que je n'avais devant moi que de pauvres paysans, j'eus pitié. Malheureusement ils avaient exaspéré mes soldats en tuant leur parlementaire. Néanmoins j'ai mitigé la vengeance autant que j'ai pu. »

C'est M. de la Fontaine, gouverneur, qui nous a raconté cette anecdote dans une des réunions de la Société pour la recherche et la conservation des monuments historiques du pays.

b) Mouvement de l'armée de la Moselle.

L'histoire contemporaine confirme pleinement cette conversation de l'illustre maréchal.

En mai 1794 il était général de division, sous les ordres de Jourdan.

Vivien (T. III, p. 269), raconte l'entrée en campagne de l'armée de la Moselle (v. *P. j.* n° 9)

Ce fut dans la direction de Thionville à Arlon que cettte armée a rasé nos frontières.

Dans leur marche, les soldats vinrent s'approvisionner dans les villages adjacents. Leur haine contre les aristocrates explique pourquoi ils ont brûlé les châteaux qui se trouvaient sur leur passage et pillé de préférence les villages dépendants des seigneuries : Esch, Sanem, Differdange ont été pillés et incendiés, tandis que Rumlange, Tetange et Kayl, tout aussi rapprochés de la frontière française, ont été épargnés.

§ 24. *Plan d'attaque.*

Le général Lefebvre croyant le village occupé par les Autrichiens, avait combiné ses mouvements stratégiques dans cette prévision. Sa division était forte de 6000 hommes; il l'avait partagée en trois colonnes, dont l'une, la plus forte, arrivant de Kayl et débouchant par la gorge qui sépare le Hart du mont St-Jean et se déployant le long de Weich jusqu'à Burange, formait son aile gauche et son centre; l'autre arrivant de Wolmerange par un chemin tortueux et enclavé de montagnes boisées, formait son aile droite; une troisième colonne arriva de Souftgen, plus tard que les deux premières. Il paraît qu'elle avait ordre d'attaquer l'ennemi par derrière et de lui couper la retraite. Les Autrichiens, s'ils avaient occupé le village, auraient été pris entre deux feux, et leur retraite sur Bettembourg aurait été coupée par l'aile gauche de l'ennemi, leur retraite dans le Rœserthal par la colonne venue de Souftgen, tandis qu'en cas de non réussite les Français auraient pu se retirer à la faveur des bois dans toutes les directions.

Les volontaires, de leur côté, ne s'attendaient nullement à l'apparition d'une armée. Pendant plus d'une année ils n'avaient vu autour de leurs villages que des bandes de pillards. Encouragés par leurs succès antérieurs et comptant peut-être sur l'appui des chevaux-légers, ils attendaient leur ennemi de pied ferme. Quelque courageux, quelque téméraires même qu'ils fussent, ils ne pouvaient pas avoir pris la résolution de se mesurer en rase campagne avec une troupe de ligne qui leur était plus de vingt fois supérieure en nombre, et qui était soutenue par de la cavalerie et de l'artillerie. Il y a eu méprise d'un côté et surprise de l'autre.

§ 25. *Conseil de guerre.*

La moindre résistance aigrissait les républicains à cette époque où la terreur et la guillotine étaient à l'ordre du jour. Le meurtre du trompette a dû porter leur exaspération à son comble. Il fut résolu, dit-on, que le village serait livré aux flammes et ses habitants passés par les armes. Cet ordre pourtant, grâce à l'humanité du général, comme nous le verrons plus tard, n'a pas été exécuté dans toute son horrible teneur.

§ 26. *L'ermite.*

Exaspérée et avide de vengeance, l'avant-garde des républicains marqua sa marche par le sang.

A l'approche des avant-postes français, l'ermite du mont St-Jean s'était enfui avec les volontaires de Budersberg. Chemin faisant, il s'aperçoit qu'il a oublié sa montre d'argent, objet rare à cette époque et qui lui était indispensable pour connaître dans sa solitude l'heure de son office. Comme il la

perdait à regret, il retourne à l'ermitage pour la prendre et se hâte de redescendre. Au pied de la montagne il fut atteint et fusillé.

Un autre, habitant de Budersberg, se rendant de ce village à Dudelange, fut pris au lieu dit *Ribenspont* et massacré.

§ 27. *Le combat de la Niedeschgass.*

L'aile gauche des Français a poussé la première sa ligne de tirailleurs sur la Niedeschgass, l'endroit où le trompette avait été tué.

Les volontaires, postés près de Seilesch, dans le Poulenweg et les jardins environnants, abrités par les haies, les arbres, les maisons, ont riposté quelque temps avec avantage au feu de l'ennemi, que le ruisseau arrêtait. Sa première tentative de forcer le passage du petit pont ne réussit pas. Plus de vingt soldats y perdirent la vie. D'habiles chasseurs et des hommes déterminés défendaient ce passage. Cependant leur bonne contenance ne pouvait pas être de longue durée.

Plus bas que le village il y avait une écluse. C'est là que les Français passèrent le ruisseau sans résistance et débordèrent le flanc droit des villageois.

En même temps la colonne de Wolmerange dispersa par sa seule apparition le petit peloton qui était posté à l'aile gauche à l'endroit dit *ob dem Deich,* tandis que les bataillons français du centre marchaient sur Hattenburg et se dirigeaient de là sur l'église où le tocsin sonnait.

Enveloppés par des forces supérieures, les trois compagnies des villageois, séparées l'une de l'autre, pressées par la poursuite de l'ennemi, ne songèrent plus qu'à chercher leur salut dans la fuite. Ceux de l'aile gauche avaient derrière eux le Rodenberg, qui leur offrait une retraite assurée. L'officier Berwick et la plupart des hommes qu'il commandait se sont sauvés dans cette direction.

La compagnie du centre opéra sa retraite par la Lachergass et se dirigea sur le *Wald.*

Dans la Niedeschgass la position des combattants était plus critique. Débordés de deux côtés, ils se retirèrent instinctivement par l'issue la plus facile.

De la maison Seilesch le Poulenweg conduit sur une éminence couronnée d'un petit bois appelé *Leh.* Ce chemin, bordé de haies et de champs de blé facilitait à la fois la retraite et la défense.

En se sauvant par ce chemin, plusieurs ont riposté au feu des tirailleurs jusque dans le *Leh.*

En vain Hamilius leur criait de ne pas prendre cette direction, que le Leh ne leur offrait pas d'asile, qu'ils y seraient enveloppés, que c'est le Wald qu'il faut gagner; sa voix n'a pas pu ramener les dispersés. Lui-même, accompagné de quelques-uns, se retira du côté de la Schindkolbœhl; de là sur le Kreuzberg et, se dirigeant sur l'endroit nommé *Kileen*, il rejoignit la compagnie de l'officier Schmit.

§ 28. *Le garde-forestier.*

Près de Seilesch, derrière les haies, était posté un homme qui n'a pas voulu chercher son salut dans la fuite. Il ne cessait de tirer sur les Français et en mit plusieurs hors de combat. Sur le point d'être cerné, il se retira à Benschelt près de Hutperchen. Là il se plaça derrière les haies dans le blé, résolu à vendre chèrement sa vie. « Je sais que je succomberai, dit-il, mais plus d'un ennemi » mordra la poussière avant moi. »

Aussi habile chasseur qu'ennemi fougueux des bandes révolutionnaires, il se défend avec une intrépidité héroïque contre les tirailleurs, armé de deux fusils. Pendant qu'il décharge l'un, son fils, âgé de 10 à 12 ans, caché derrière lui dans le blé, recharge l'autre. L'avantage de la position qu'il a choisie rend son adresse et sa valeur plus redoutables. Chaque coup de feu qu'il tira, a, dit-on, mis un soldat hors de combat. Son audace étonne, elle irrite. Il est cerné, accablé par le nombre et terrassé. Sa bravoure méritait peut-être de trouver un généreux vainqueur; il n'a trouvé qu'un ennemi acharné. Pour prolonger son agonie, on lui fit des incisions à la figure, on les remplit de poudre que l'on alluma. On lui mit des cartouches dans la bouche et on les fit éclater. Tout son corps fut meurtri, mutilé. Il expira au milieu des souffrances les plus affreuses.

Cet homme était Pierre Gaasch, le garde-forestier de Dudelange. Dans les rencontres il avait été à la tête des volontaires et les encourageait par son intrépidité. Tous ceux qui ont particulièrement connu son caractère, assurent que c'était pour protéger la retraite des siens qu'il a soutenu si longtemps le choc des avant-postes et arrêté quelque temps, comme un Horatius Coclès, la marche de l'ennemi. Le soin qu'il eut de conseiller à son fils une fuite précipitée, quand il vit arriver le moment suprême, atteste sa présence d'esprit et sa résolution de sacrifier sa vie en se défendant jusqu'à la mort. Aux yeux des contemporains sa résistance désespérée était un dévouement, sa mort un supplice.

§ 29. *La prise des villages.*

Après la dispersion des hommes armés, les villages n'opposèrent plus la moindre résistance.

Cependant l'ennemi y entra comme dans une place prise d'assaut. Des vieillards, que l'inquiétude et des alarmes attiraient à une porte, dans une allée ou à la fenêtre furent fusillés sous les yeux de leur famille. Une mère eut, à Dudelange, son enfant tué sur ses bras.

Après ces premières décharges, auxquelles ne répondaient que des cris de détresse, on commença le pillage. Tout a été emporté. En fouillant l'intérieur des habitations on découvrit encore des hommes qui s'y étaient cachés. Ils ont été faits prisonniers et emmenés en France.

§ 30. *Le Tocsin.*

Toute résistance avait cessé et le tocsin de Dudelange sonnait encore. Cette obstination irrita le vainqueur.

Lambert, Pierre, sacristain, âgé de 75 ans, avait charge de sonner la cloche à l'approche de l'ennemi. Dès la pointe du jour il était à son poste au 2e étage de la tour.

Ce jour-là il avait amené avec lui sa fille et trois enfants de sa fille. Celle-ci regarda par la lucarne, et, à la vue des nombreux bataillons français qui marchaient sur Hattenburg, elle jeta un cri d'effroi : « Ne crains pas, ma fille, lui dit le vieillard, nous sommes en sûreté ici, tout comme si nous étions au milieu de la Place d'armes à Luxembourg. » « Il s'en faut beaucoup, répliqua sa fille épouvantée, descendez, mon père, sauvons-nous. » — « Où voulez-vous que j'aille, vieillard que je suis ? » Pendant que la mère descendait rapidement l'escalier en emmenant ses trois enfants, le sonneur continuait à tenir la cloche en branle. Sourd et préoccupé de

sa besogne, il n'apprit, comme Archimède, l'entrée de l'ennemi qu'au moment où les soldats le saisirent et le précipitèrent par une ouverture du clocher.

§ 31. *Les deux vicaires.*

Maîtres du champ de bataille, les soldats français se disposent à prendre le bois, où leurs adversaires se sont refugiés. Ils commencent par le cerner à distance.

Ce bois est, comme je l'ai déjà dit, sur une petite élévation à l'est, éloigné de Dudelange de 1200 et de Burange de 750 mètres. Sa contenance est de 25 hectares 76 ares 50 centiares. Il est distant de 1250 mètres environ de la vaste forêt appelée *Wald*.

A l'approche de l'ennemi plusieurs personnes, femmes et enfants, entre autres les deux vicaires de Dudelange et de Tetange, Messieurs Zimmer et Breyer, s'étaient sauvés dans ce petit bois. Mais au lieu de s'y cacher, les deux derniers le traversèrent pour gagner le Wald. Ils exhortèrent ceux qui les entouraient à prendre le même parti, avant que le Leh fût cerné par les tirailleurs.

Trois hommes les suivirent. Masqués par les sinuosités du terrain et par les champs de blé, et courant de toute la vitesse de leurs jambes, ils franchirent l'espace qui sépare les deux bois, avant que les deux lignes des tirailleurs se fussent rapprochées l'une de droite, l'autre de gauche.

Cependant des cavaliers les aperçurent et les poursuivirent. Ils allaient succomber près des lisières de la forêt, lorsqu'une subite décharge sortie de cette même forêt, abattant un des hussards, déconcerta les autres et leur fit rebrousser chemin.

Au lieu de s'enfoncer dans la forêt, les volontaires de Burange et de Budersberg, ralliés aux gens de Gindt, s'arrêtèrent sur les lisières, et devinrent la sauvegarde de plusieurs villageois qui se dirigaient de ce côté.

On m'a raconté entre autres encore le trait suivant. A l'approche des Français, Maurice Schlœsser, de Burange, s'enfuit aussi du côté du Wald, tenant dans ses bras son enfant âgé d'un mois. Il avait parcouru à travers les champs de blé une grande partie de l'espace qui sépare son village de la forêt, lorsque de loin deux hussards le découvrirent et s'élancèrent à sa poursuite. Quand il les aperçut, il songea à cacher dans un sillon l'enfant qui l'embarrassait dans sa course, mais il ne pouvait se résoudre à s'en séparer. Deux fois il le déposa, deux fois il le reprit. L'amour paternel lui donnant de nouvelles forces, il allait atteindre le Wald lorsque les deux cavaliers le serraient de près. Les volontaires voyaient le danger, mais ils hésitaient à tirer, craignant de tuer l'homme au lieu des cavaliers. « Ah, c'est mon frère Maurice, s'écria l'un d'eux, tirons toujours, il est perdu, si nous ne tirons pas. » A l'instant ils couchent en jouent les hussards, ils font feu et les deux cavaliers tombent. Le père et l'enfant ont été sauvés.

§ 32. *Le gazon funèbre.*

Le bois investi par les troupes n'opposait plus de résistance. Les plus courageux des volontaires avaient épuisé leurs munitions. Ils s'étaient en grande partie cachés dans les buissons.

La destruction de ces victimes était facile

au vainqueur; il songeait à la rendre éclatante.

Sur la lisière occidentale, en face des villages, un gazon sépare le bois des champs labourés. Les soldats le choisirent pour théâtre de leur vindicte.

Pendant qu'un peloton s'y range en ordre de bataille pour présider à une sanglante vengeance, les soldats qui enveloppaient le bois se mettent à traquer les hommes cachés, comme on traque des bêtes fauves. Ils les tirent de leurs cachettes, les entraînent sur ce gazon fatal, suivis l'un de sa mère, l'autre de son épouse, car des femmes aussi et des enfants, comme je l'ai dit plus haut, s'étaient refugiés dans ce bois.

Une de ces femmes, s'épuisant en vain à implorer la pitié, tenait son mari embrassé et fut fusillée avec lui. Les témoins s'accordent à dire qu'elle a été tuée, mais quelques-uns disent qu'elle n'a subi ce sort que parce que, la peur lui ayant fait perdre la tête, elle avait endossé la giberne de son mari, garnie encore de quelques cartouches. Cette version paraît la plus probable. La colère du soldat n'en voulait qu'aux hommes armés. Le sexe et l'âge ont été épargnés. Toutefois on a dépouillé les femmes de leurs bagues, de leurs boucles d'oreille et des croix qu'elles portaient.

Quarante-deux hommes ont été fusillés de la sorte. Ce massacre durait longtemps. Les captifs n'ont pas été tués tous ensemble, mais traînés sur le gazon au fur et à mesure qu'on les retira des broussailles.

Je passe sous silence les outrages et la dérision amère qu'on leur a fait subir et dont la tradition s'est conservée dans le village. Il y a peut-être de l'exagération, quoique les exécutions par les tribunaux révolutionnaires offrissent à cette époque plus d'une scène brutale.

§ 33. *Arrivée du général Lefebvre.*

Le général Lefebvre observant les phases du combat de son avant-garde, a pu s'apercevoir qu'elle n'était pas aux prises avec les troupes impériales, mais avec une poignée de paysans armés.

Monté sur un cheval blanc, il s'approche de l'endroit d'où partaient des décharges continuelles. S'arrêtant à Lenkeschleh, il vit la scène de désolation : des pères de famille que l'on fusillait, des femmes et des enfants qui pleuraient autour des cadavres.

Touché de pitié, comme il l'a dit lui-même, il envoya sur tous les points l'ordre sévère de cesser tout massacre, de se borner à faire prisonniers les hommes au-dessus de douze ans et de mettre partout un terme à la vengeance.

§ 34. *Les quatre hommes cachés.*

Pendant que quarante-deux habitants, la plupart pères de famille, rougissaient de leur sang ce gazon funèbre et que leurs veuves l'arrosaient de leurs larmes, quatre hommes eurent le bonheur d'échapper à ce massacre.

Nicolas Zeimes, de Dudelange, jeune et robuste, avait épuisé ses munitions en se défendant jusqu'à la dernière extrémité. Cerné par les tirailleurs, il s'élance, renverse à coups de crosse ceux qu'il trouve sur son passage, et parvient à gagner le bois. Heureusement les balles qui sifflaient autour de lui ne l'ont pas atteint. Il courut se cacher dans un buisson épais.

Nicolas Vincent, poursuivi de près, s'était aussi retiré dans le bois. Il vint se blottir par hasard dans les mêmes broussailles. Il m'a raconté lui-même son aventure et son angoisse. Zeimes, dit-il, était avant moi dans ce massif. Il avait caché son corps, mais ses jambes sortaient; je m'en aperçus en heurtant contre elles. Malheureux, lui dis-je à l'oreille, en rampant à ses côtés, tirez donc vos jambes à vous, sans quoi nous sommes perdus. — Ces deux hommes n'ont pas été découverts.

Deux autres, Jean Hippert et Michel Kayl, de Dudelange, s'étaient perchés sur des arbres touffus. Ils n'ont pas été aperçus non plus.

§ 35. *Le vœu fait à la Ste-Vierge.*

Deux officiers des volontaires avaient soutenu près de Seilesch les efforts de Pierre Gaasch. Ils se sont arrêtés trop longtemps. La retraite dans le Leh leur était coupée, leurs munitions épuisées; la fuite à travers les champs était leur unique ressource, mais une ressource dangereuse à l'approche des cavaliers. Ils se résignent à leur sort. Ils se couchent dans un champ de blé intermédiaire entre l'endroit où Gaasch a été martyrisé et entre le Leh où les 42 ont été passés par les armes. Là couchés par terre, entendant autour d'eux les fusillades meurtrières, privés de tout secours humain et s'attendant à chaque instant à recevoir le coup mortel, ils implorent la protection de la sainte Vierge, mère des affligés. C'était précisément le premier samedi de l'octave, la veille du quatrième dimanche après Pâques.

Ils forment le vœu de faire dire chacun pour un louis d'or des messes dans la chapelle de Notre-Dame à Luxembourg.

Les républicains allaient et venaient, des cavaliers passaient à côté d'eux sans leur faire du mal, soit qu'ils ne les aperçussent pas (en mai 1794 le blé avait 4 à 5 pieds de hauteur) soit qu'ils les crussent morts.

Ma mère m'a souvent raconté cette conservation qu'elle disait miraculeuse. L'un de ces deux officiers, Nicolas Schintgen, était son beau-frère; l'autre était Nicolas Kaysen.

§ 36. *Retraite de Hamilius et de Schmit.*

Quelque temps après l'attaque, un corps de troupes françaises arrivait de Souftgen se dirigeant sur Dudelange. Les uns supposent qu'il était destiné à attaquer les Autrichiens par derrière et à leur couper la retraite dans le Rœserthal. D'autres prétendent que ce n'était qu'une patrouille qui voulait pousser jusqu'au champ de bataille. Quoi qu'il en soit, avant-garde ou patrouille, ce corps de cavaliers se trouva subitement en face des hommes qu'Hamilius et Schmit conduisaient dans le Wald.

Pour échapper au premier danger ils étaient allés malencontreusement audevant d'un autre. Voyant arriver au pas, à l'endroit dit Blauklap, le détachement de hussards, les volontaires allaient se débander, espérant gagner à la course les lisières du Derrenbusch, dont ils n'étaient pas bien éloignés. «Tenons ferme, camarades, s'écria l'officier, si nous fuyons, nous serons sabrés. Restons en garde derrière ces haies, ils ne sont pas nombreux. Quelques décharges leur feront rebrousser chemin.» Il en fut ainsi. Reçus par une vive décharge, les cavaliers tournèrent bride, soit pour aller annoncer à la tête de la colonne

dont ils formaient l'avant-garde, qu'ils avaient touché aux tirailleurs de l'ennemi, soit parce que comme patrouille, ils n'étaient pas assez nombreux pour engager une escarmouche.

Les volontaires eurent le temps de se sauver dans la forêt.

§ 37. *Départ des Français.*

Entre 4 et 5 heures de relevée, le général quitta un champ de bataille où il n'eut affaire qu'à des paysans.

Toute la division se retira dans ses cantonnements.

Le feu n'a pas été mis au village, aucune maison n'a été incendiée. Une faible escorte fut chargée de conduire les prisonniers sur le territoire français.

Quelques jours après, le même corps de Lefebvre marcha sur Esch qu'il réduisit en cendres.

§ 38. *Faits isolés.*

Nous avons déjà dit que le 17 mai était un samedi. Quelques hommes de Dudelange s'étaient mis en route de grand matin pour se rendre au marché de Luxembourg. Chemin faisant, ils entendirent sonner le tocsin; ils retournèrent aussitôt pour ne pas manquer à l'appel. Ils ont trouvé la mort.

De ce nombre était entre autres Dominique Berchem, agent et officier. Se rendant à Luxembourg avec son épouse, Anne Reuter, mère de l'abbé Zeimes, il approchait de Burange, quand le signal fatal annonçait le danger. Il avait dans sa maison le dépôt de poudre et il en était le distributeur. « Je dois retourner, dit-il à sa femme; si jamais une affaire sérieuse s'engageait, si, dans ce cas, les munitions étaient épuisées, et que je ne fusse pas là pour en distribuer, que dirait-on ? » La femme avait un sinistre pressentiment. Elle lui fit les plus vives remontrances pour l'engager à continuer sa route, mais l'appel du tocsin prévalut. Il a été fusillé près du village.

Un jeune homme de Dudelange, garçon-meunier au moulin de Bettembourg, à la première nouvelle que les Français attaquaient son village, accourut au secours. Il est resté sur le champ de bataille.

A la vue du massacre, un homme septuagénaire de Burange, simple d'esprit, saisit une perche et se dirigeant d'un pas chancelant sur un peloton ennemi posté dans le chemin près de *Hanzen* : « Il faut les tuer, s'écria-t-il (*ech muss se quicken*), » en brandissant son arme inutile. Un coup de fusil tiré à brûle pourpoint l'envoya dans l'autre monde.

§ 39. *Les prisonniers.*

Quand le général Lefebvre eut arrêté l'effusion du sang, comme nous l'avons dit plus haut, le reste des combattants que l'on a retirés du *Leh* furent faits prisonniers. C'étaient entre autres Bernard Hengesch, sur lequel nous aurons occasion de revenir, et Christophe Berwick. Celui-ci était blotti derrière un arbre quand les soldats l'arrêtèrent. Levant des mains suppliantes : « je suis père de 7 enfants, dit-il, laissez-moi la vie. » Vous aurez la vie sauve, lui répondit-on, mais vous êtes notre prisonnier, suivez-nous. Jean Hippert, caché dans le feuillage d'un arbre, entendit ces paroles.

Lorsque ces prisonniers sous bonne escorte traversaient le quartier, dit Boitenburg, la

femme de Berwick avec deux de ses filles, encore enfants, se trouvait sur leur passage. L'une des filles s'écria : Papa, papa ! A cette vue et à cette voix, le malheureux père enfonça son chapeau dans la tête pour cacher ses larmes. Il avait entendu le dernier mot d'adieu de la bouche de son enfant.

Quelques hommes avaient été faits prisonniers en rase campagne, mais le plus grand nombre a été arrêté dans les villages. C'étaient des vieillards.

Je vais rapporter une anecdote qui concerne l'un d'entre eux.

§ 40. *Entrevue des Vincent.*

Avant le départ l'un d'eux demanda à parler à un officier; conduit devant lui ! Citoyen, dit-il, je n'ai pas porté les armes contre les Français, mes compatriotes. Je suis moi-même Français de naissance. » — De quel endroit êtes- vous? lui demanda l'officier. — Je suis de Meinville. — Mais moi aussi je suis de cet endroit. Quel est votre nom? Je m'appelle François Vincent. — Parbleu ! je m'appelle Vincent aussi, serions nous parents ! Il ordonna de lâcher le prisonnier.

Après avoir obtenu sa grâce, il joint ses mains en suppliant pour implorer celle de ses compagnons d'infortune. La plupart vieillards comme moi, ils sont, dit-il, tous aussi innocents que moi. L'officier ému promit ses bons offices.

§ 41. *Sort des prisonniers.*

La mise en liberté du vieux Vincent ralluma une étincelle d'espoir dans le cœur des malheureux que l'on emmenait captifs sur le sol étranger. Ils n'étaient pas garottés, mais escortés seulement de 6 à 12 soldats.

Chemin faisant les plus jeunes conçurent le projet de se jeter sur l'escorte à corps perdu, de la désarmer et de se sauver par la fuite. Les vieillards déconseillèrent l'audacieuse tentative. Ils comptaient sur leur innocence, sur la pitié des Français et sur la promesse du brave officier. Un de ces vieillards, Hyacinthe Hamilius, leur chuchotta à voix basse ces paroles : « Nous sommes prisonniers de guerre et nous serons traités comme tels. Écoutez mes conseils, je connais les usages de la guerre, j'ai été 30 ans soldats, j'ai servi sous Marie-Thérèse et sous les empereurs. »

Bernard Hengesch (dit Faubourg), de Burange, ne se berçait pas du même espoir. Voyant que ses camarades ne voulaient pas suivre son avis, il songea à sauver sa personne. Arrivé près du bois dit *Oidemsbusch* au-delà de Tetange, sur les frontières de la France, il demanda de pouvoir s'arrêter un instant pour satisfaire à un besoin. Un soldat gardien resta à côté de lui.

Quand l'escorte, continuant sa route, se fut un peu éloignée, il échappa brusquement et se sauva dans la forêt. Je l'ai connu; c'était l'homme le plus ingambe du village.

Les autres prisonniers furent conduits à Tiercelet, village français limitrophe, autrement appelé Loor (quartier-général du corps d'armée commandé par Lefebvre.)

La vue de ces paysans autrichiens et plus encore la vue de 6 à 8 voitures chargées de soldats français, tués ou blessés pendant le combat, voitures qui arrivaient presque simultanément avec les captifs, aigrirent les fervents républicains.

Les malheureux prisonniers ont été forcés

à creuser eux-mêmes leur tombe; agenouillés ensuite sur les bords de la fosse, ils ont été fusillés.

Cette violation du droit des gens, à qui faut-il l'attribuer? Est-ce à un conseil de guerre? Cela ne me paraît pas probable, puisque des officiers ont intercédé pour eux. Les militaires mêmes étaient sous la terreur des hommes de la Montagne. Je suis plus porté à croire que ce massacre est la suite d'un ordre de quelque commissaire du pouvoir exécutif, faisant un appel à la vengeance populaire en présence des morts et des blessés, et provoquant un sanglant holocauste.

« User de modération et d'humanité, dit » Vivien, H. d. l. R. fr., t. 3, p. 193, ce » fut un crime aux yeux des républicains furieux, dont toute la politique se réduisit à » un seul mot: exterminer. »

Parmi les prisonniers se trouvait aussi M. Hansen, curé de Dudelange. Vieillard infirme, qui n'était plus en état de faire le service divin, moins encore de faire le chemin à pied, il avait été transporté sur un chariot jusqu'à Tiercelet.

Au moment d'être passé par les armes, à la sollicitation d'un officier supérieur, il obtint grâce et un sauf-conduit pour revenir pleurer avec les veuves et les orphelins de sa paroisse et pour être enterré quelque temps après, à côté des martyrs de son village.

§ 43. *Désolation.*

Les villages ont été pillés. Bestiaux, provisions, linge, meubles, chariots, tout a été emporté.

Burange a sauvé en grande partie ses chevaux et ses bêtes à cornes, grâce à la présence d'esprit et à la protection de Gindt et de son détachement. Mais Dudelange a presque tout perdu. Quelques attelages cependant ont été sauvés par l'intrépidité des garçons. Poursuivis par les hussards du côté de Brandenbüsch, ils ont lancé leurs chevaux au grand galop, et sur le point d'être atteints par un des cavaliers qui devançait les autres, un des garçons qui portait le fusil en bandouillère sur l'épaule, fit volte-face sur son cheval et mit le hussard hors de combat. Ils se sauvèrent dans le Brandenbüsch.

Les pertes matérielles étaient les moins pénibles, la désolation morale était à son comble. La plupart des hommes tués étaient, comme nous l'avons dit, des pères de famille, laissant des veuves et des enfants sans soutien et sans ressource.

Fuyant ces lieux d'horreur, une grande partie de la population émigra le même jour dans le Rœserthal, où des maisons opulentes leur accordèrent une généreuse hospitalité.

Les quatre hommes cachés dans le Leh et ceux qui s'étaient cachés sur le Rothenberg s'échappèrent également, nuit tombante, dans la même direction. Voici en quels termes, l'un d'eux, Jean Klepper, m'a raconté cette migration.

A l'approche de la nuit, je descendis furtivement jusqu'auprès du village, je me glissai peu à peu jusque dans ma maison, qui était devenue une solitude. Fuyant ce lieu de terreur, je me dirigeai vers la vallée de Rœser.

Arrivé à Fentange près de la maison Stiff, j'entendis des cris et des sanglots de femmes et d'enfants.

Ce sont les nôtres, me suis-je dit, et, en entrant, j'y trouvai plus de 40 personnes de Dudelange, hommes, femmes et enfants. Ce spectacle a déchiré mon âme. Les pauvres mères épuisées par les larmes, la frayeur et

la douleur, s'efforçaient encore de consoler leurs enfants qui pleuraient à chaudes larmes. »

Le lendemain matin, jour de dimanche, la triste caravane se rendit à l'église. Le service faillit être interrompu par les lamentations qui ont navré tous les cœurs.

§ 44. *Sépulture.*

Les Français emportèrent sur des chariots leurs blessés et leurs morts. Les paysans qu'ils avaient tués restèrent sans sépulture.

Quand la mort enlève à une famille son chef, on entoure sa dépouille avec une religieuse vénération et on lui rend les derniers devoirs avec une sollicitude empressée. C'est la voix de l'humanité, le tribut de la piété filiale et une consolation pour les survivants.

Dudelange n'a pas eu cette consolation. Tout, jusqu'à la sépulture, y avait le caractère d'une lamentable détresse.

Les hommes échappés à la catastrophe s'étaient sauvés dans les bois et dans les villages éloignés ; ils n'osaient rentrer dans leurs foyers de peur d'être surpris.

Plus épouvantés encore, les femmes et les enfants avaient fui ces lieux de terreur et de massacre. Les habitations pillées étaient désertes ; il ne restait autour d'elles que les cadavres abandonnés par ceux mêmes qui éprouvaient le plus vif regret de ne pouvoir leur rendre un triste et dernier devoir.

Deux hommes eurent le courage de venir dans cette affreuse solitude leur rendre le pieux office que Tobie rendait aux Israélites pendant la captivité.

Claude et Nicolas Flammang de Dudelange portèrent les morts sur leur dos jusqu'au cimetière. Ils y creusèrent une fosse et confondirent dans le même tombeau les malheureux que leur sort avait enveloppés dans la même catastrophe.

Ce n'est que plusieurs semaines après, quand les habitants furent rentrés dans leurs maisons, que le premier service funèbre fut célébré. Depuis, renouvelé tous les ans le 17 mai, il rappelle aux enfants et aux petits-enfants le souvenir du déplorable événement.

§ 45. *Nécrologe.*

Il me reste à faire connaître toutes les personnes qui ont trouvé la mort en ce jour de douloureuse mémoire.

C'est une inscription sépulcrale que je trace sur le papier, espérant qu'elle le sera un jour sur une tombe.

HOMMES TUÉS QUI ONT ÉTÉ ENTERRÉS A DUDELANGE.

N° d'ordre	Noms et Prénoms.	Domicile.	Age.	*OBSERVATIONS.*
1	Pirsch, Pierre.	Ermite au mont St-Jean.	50	
2	Cremer, Jean.	Budersberg.	30	A laissé une veuve et 2 enfants.
3	Sadeler, François.	Id.	22	id. » id.
4	Lang, Pierre.	Burange.	43	id. 2 id.
5	Roob, Pierre.	Id.	70	id. » id.

N° d'ordre	Noms et Prénoms.	Domicile.	Age.	OBSERVATIONS.
6	Winkel, Jacques.	Burange.	55	» »
7	Krier, Marguerite.	id.	46	Epouse du précédent.
8	Bruck, Jean.	id.	43	A laissé une veuve.
9	Molter, Jacques.	id.	34	id. et 2 enfants.
10	Sadeler, Nicolas.	id.	55	id. 4 id.
11	Irthum, Nicolas.	id.	66	id. »
12	Blitgen, Henri.	Dudelange.	29	id. 3 id.
13	Weyrich, Jean.	id.	39	id. 2 id.
14	Fritsch, Pierre.	id.	45	id. 3 id.
15	Berchem, Dominique.	id.	36	id. 3 id.
16	Eyden, Pierre.	id.	55	id. 2 id.
17	Laux, Pierre.	id.	56	id. 4 id.
18	Grimeler, Michel.	id.	36	id. 1 id.
19	Dickes, Jean.	id.	56	id. 4 id.
20	Tont, Baptiste.	id.	53	id. » id.
21	Klein, Léonard.	id.	43	id. 2 id.
22	Berwick, Nicolas.	id.	50	id. 1 id.
23	Gaasch, Pierre.	id.	60	id. 3 id.
24	Hommel, Henri.	id.	28	id. » id.
25	Lambert, Pierre.	id.	70	id. 1 id.
26	Gaasch, Nicolas.	id.	66	id. » id.
27	Krier, Mathias.	id.	50	id. 2 id.
28	Blitgen, Dominique.	id.	40	id. 4 id.
29	Gœbling, Théodore.	id.	48	id. » id.
30	Schmidt, Michel.	id.	33	id. 4 id.
31	Reuter, Antoine.	id.	46	id. 1 id.
32	Hengesch, Baptiste.	id.	49	id. 4 id.
33	Larosch, Jean.	id.	46	id. 6 id.
34	Wolff, Nicolas.	id.	56	id. 4 id.
35	Weber, Dominique.	id.	50	id. 4 id.
36	Oettinger, Bernard.	id.	44	id. 3 id.
37	Lambert, Henri.	id.	55	id. 3 id.
38	Langer, Pierre.	Budersberg.	26	Non marié.
39	Krier, Pierre.	Burange.	40	id.
40	Hengesch, Jean.	id.	36	id.
41	Bruck, Jacques.	id.	48	id.
42	Roob, Nicolas.	id.	32	id.
43	Oettinger, Jean.	id.	38	id.
44	Cuns, Nicolas.	Dudelange.	20	id.
45	Cuns, Jeannette.	id.	5	id.
46	Schœntgen, Pierre.	id.	43	id.
47	Schmidt, Jean.	id.	46	id.
48	May, Jean.	id.	46	id.
49	Duren, Michel.	id.	36	id.

Nº d'ordre	Noms et Prénoms.	Domicile.	Age.	OBSERVATIONS.	
50	Willems, Dominique.	Dudelange.	58	Non marié.	
51	May, Jacques.	id.	62	id.	
52	Speyer, Nicolas.	id.	58	id.	
53	Speyer, Michel.	id.	22	id.	
54	Steichen, Nicolas.	id.	40	id.	
55	Lambert, Pierre.	id.	52	id.	
56	Schanen, Pierre.	id.	26	id.	
57	Klepper, Jean.	id.	28	id.	
58	Schumacher, Jean.	id.	22	id.	
59	Krier, Nicolas.	id.	70	id.	

HOMMES FUSILLÉS A TIERCELET.

60	Hesse, Jacques.	Burange.	56	A laissé une veuve et	2 enfants.
61	Cuny, Jean.	id.	50	id.	5
62	Lang, Mathias.	Dudelange.	70	id.	4
63	Lang, Pierre.	id.	50	id.	3
64	Weyrich, Guillaume.	id.	80	id.	3
65	Hamilius, Dominique.	id.	40	id.	»
66	Berwick, Christophe.	id.	45	id.	7
67	Steines, Jacques.	id.	52	id.	1
68	Hoffelt, Claude.	id.	60	id.	5
69	Hamilius, Hyacinthe.	id.	80	id.	»
70	Weber, Bernard.	id.	52	id.	3
71	Brendel, Pierre.	id.	46	id.	2
72	Blitgen, Mathias.	id.	70	id.	»
73	Krier, Jean.	id.	30	Non marié.	
74	Hainen, Jean.	id.	22	Id.	

§ 46. *Rapport des États sur ces événements.*

La déplorable catastrophe a fait la plus douloureuse impression sur les Etats réunis en ce moment à Luxembourg. Dans leur acte de départ du 24 mai 1794, ils ont signalé avec doléance l'issue tragique de ce courageux dévouement. Je rapporterai ci-après la pièce officielle. Elle contient l'expression d'une sympathie patriotique. « Les valeureux habitants, disaient-ils, qui depuis plus d'un an avaient toujours courageusement repoussé l'ennemi, ont enfin, faute de secours ou protection militaire, succombé pour la plupart sous son fer meurtrier et homicide. »

(Voir *P. j.* Nº 10.)

§ 47. *Brochure de Christiani.*

Si les paroles qui précèdent sont une couronne jetée sur la tombe des victimes, celles qui vont suivre sont une insulte à leurs cendres.

Le sieur Christiani, secrétaire-général du département des Forêts, étranger à notre pays et à nos sentiments, a publié à Luxem-

bourg, en 1805, an XIII de la République, un précis historique et chronologique du Pays de Luxembourg.

Dans cet opuscule on lit page 163 ce passage : « Les habitants des campagnes avaient » été armés contre les Français par le général » autrichien ; ils exerçaient sur eux les *fu-* » *reurs que l'on avait su leur inspirer*, quand » ils pouvaient le faire impunément. Les » Français usent de représailles à Dudelange, » le 17 mai. »

Les faits que j'ai produits prouvent de quel côté ont été les fureurs et le démon qui les a inspirées.

PIÈCES JOINTES.

N° 1.

Extrait de l'acte de départ du 28 *décembre* 1791.

« Les États ont toujours été véritablement pénétrés de la vérité des justes motifs qui leur ont été représentés chaque fois que le service de Sa Majesté exigeait des preuves réitérées de leur zèle et de leur attachement inviolable.

» La subsistance ordinaire des troupes, l'entretien des fortifications et de l'artillerie, les munitions de toutes espèces et tant d'autres dépenses indispensables sont autant d'objets qui n'ont jamais échappé aux devoirs de fidélité, d'obéissance que les États ont voués à leur auguste Souverain. Il n'a même manqué au comble de leur désir à cet égard que plus de fortune et d'aisance dans les contribuables, pour pouvoir redoubler d'efforts dans les secours qu'ils sont accoutumés d'accorder pour le soutien de la Monarchie.

» C'est dans ces mêmes dispositions qui leur sont innées qu'ils viennent de délibérer sur ce que cette province peut dans les circonstances actuelles, après avoir porté leurs regards sur les dégats causés par les orages dans les moissons de différents cantons de cette province ; dégats que les gelées du printemps ont aussi fait ressentir dans les vignobles y situés et qui ont ruiné toutes les espérances de leurs cultivateurs, outre que la récolte des pommes de terre, qui contribuent si généralement à la subsistance des habitants, a pour ainsi dire manqué de deux tiers du produit des années communes, sans compter la perte générale de tous les fruits des arbres, de sorte que la condition des pauvres habitants, bien loin de s'améliorer, semble au contraire se fixer de plus en plus dans la misère, cependant pour continuer à donner des preuves de leur entier dévouement à leur auguste Souverain, les États Lui accordent pour aide de l'année commençant, la somme de 250000 fls. » payables en trois termes.

N° 2.

Extrait de l'acte de départ du 18 *février* 1793.

« Quand une province se trouve dans la malheureuse position, où celle-ci se voit actuellement, quelles inquiétudes et quelle fâcheuse perplexité ne doivent pas éprouver de

fidèles et dévoués serviteurs de Sa Majesté, sur la détermination à prendre relativement à ces aides et subsides.

» Les États voyent d'un côté la gloire de leur auguste Souverain insultée et plusieurs de ses provinces envahies par une nation ennemie, qui se dit fière et qui ne se promet pas moins que la conquête du reste de l'Europe pour y fonder l'illusion de son système de liberté, d'égalité; et de l'autre ils voyent une longue énumération de maux tombés sur cette province qui les frappent et les effrayent, qu'un motif compatissant leur permet d'en présenter ici un détail raccourci.

» Les armées combinées ne furent pas sitôt entrées l'année dernière dans cette province, que les denrées de toute espèce y renchérirent extraordinairement, et les députés des Etats ne tardèrent pas à porter à la connaissance de Vos Altesses Royales cette fâcheuse conjoncture par leur très humble représentation du 27 août dernier, et pour prévenir que ce mal n'empirât pas, ils les ont suppliées de ne pas permettre qu'il fût fait dans ce pays aucune levée, de quelque espèce de grain que ce fût, pour l'approvisionnement des magasins militaires.

» Cette demande ne leur ayant pas été accordée, les livranciers ont continué à parcourir différents districts de cette province et y ont fait des achats et des amas de toutes sortes de grain pour les vendre et les livrer aux magasins desdites armées combinées, de sorte que le prix de ces denrées, se trouvant partout monté à un taux, qu'il n'y avait pas d'exemple qu'il eût jamais été porté si haut, ces mêmes députés n'ont trouvé d'autre remède à opposer à une calamité si désolante que de supplier Vos Altesses Royales par leur respectueuse remontrance du 29 octobre, de leur permettre de tirer des provinces étrangères trois mille maldres de seigle pour subvenir à la subsistance des habitants et de leur accorder à cet effet l'octroi requis pour lever par contrat de constitution de rente une somme de 60000 florins pour payer l'achat de ce grain.

» Cette permission leur a été accordée, et ils ont déjà tiré de l'étranger une certaine quantité de grain, qui se trouve déposée sur leurs greniers pour être vendu avec le surplus, qui leur sera livré encore, et être distribué aux pauvres habitants qui, au mois de mai prochain, se trouveront dans le cas de recourir à cette ressource publique, mais qui, comme on le prévoit, ne leur sera pas aussi salutaire et avantageuse que l'on aurait pu s'y attendre, s'il avait été défendu aux militaires de faire des achats de grain dans cette province. Car, comme le but unique desdits députés était de se précautionner autant contre la disette que d'augmenter la concurrence dans le débit pour faire baisser le prix de la denrée, quel avantage pourrait-on attendre de leur détermination? Dès lors ce qu'ils ont fait venir de l'étranger ne peut servir qu'à remplacer tout au plus ce que les magasins des troupes ont levé dans la province.

» Or quel résultat y a-t-il à tirer de cette dispostion, si non, que quoique cette province ait fait une dépense considérable pour se garantir d'une calamité qui la menace, elle se trouve frustrée de son espérance par la liberté qui a été laissée aux directions des vivres de faire des achats de grain dans cette province; ce qui réduit la chose à l'égard des pauvres habitants comme si les États n'eussent pris aucun soin d'eux, et qu'à leur surcharge les armées eussent été approvisionnées dans la vue sans doute d'épargner l'éraire de Sa Majesté.

» Mais cette épargne s'accorde-t-elle bien

avec la sollicitude paternelle qui porte Sa dite Majesté à veiller au soulagement des fidèles sujets de ses provinces quelconques qui se trouvent réduits à la misère...... Il n'est pas écrit dans le cœur de Sa Majesté qu'une seule de ses provinces doit supporter le fléau de la guerre, mais sa justice entend que toutes les autres qui composent sa vaste domination partagent cette calamité commune. Telle est la destination des aides et subsides que les unes et les autres acquittent annuellement à Son trésor royal. A ce mal qui continue encore chaque jour et qui épuise cette province, les régies des vivres en ont fait succéder un autre qui consiste dans ce que, n'ayant pas établi de magasin d'avoine, de foin et de paille dans les endroits de cantonnement où il aurait appartenu, les habitants se trouvent journellement contraints par les militaires qui sont logés chez eux, de leur fournir ces fourrages dont souvent même ils ne peuvent obtenir des quittances et que, quand ils ont le bonheur d'en recevoir, ce n'est qu'après différentes remises et voyages, que leur font essuyer lesdits officiers des régies des vivres, qu'ils peuvent parvenir au payement de ce qu'ils ont fourni, et à quel taux? Ce n'est certainement pas à celui courant, mais à celui qu'il plait à ces officiers de fixer, c'est-à-dire au plus bas, et c'est ainsi, que non contents de menacer les habitants de famine, ils mettent le comble à leur infortune, en les dépouillant des fourrages destinés et nécessaires à la nourriture de leur bétail, qui ne pourra être réduit à la sortie de l'hiver qu'à un dépérissement ou plutôt à une destruction générale; et dèslors que deviendra l'agriculture déjà si diminuée et si dégradée par la quantité immense de charrois que les laboureurs n'ont pas cessé de faire depuis le mois de janvier dernier.

» Un plus grand malheur encore fait chaque jour des ravages dans plusieurs villages de ces cantonnements militaires, c'est la mort qui y moissonne, par une épidemie dangereuse et de peu de durée, le soldat et l'habitant qui le loge.....

» Si d'un autre côté les États jettent les yeux sur les rapports, les attestations et les procès-verbaux qui leur ont été présentés par les habitants concernant les troupes prussiennes et hessoises, ils y voyent que ces troupes en repassant par cette province pour rentrer dans l'Empire, y ont marché plutôt en ennemis qu'en alliés, sans ordre ni discipline, pillant et enlevant aux habitants tous les meubles, bétail et vivres qu'elles ont pu trouver et emporter. Une dévastation plus générale et plus cruelle encore était réservée à la fureur des factieux français, ils ont commencé à l'exercer dans tous les districts des frontières de la partie méridionale de cette province, où ils ont pillé tout ce que les habitants possèdent en meubles et effets, et ceux qu'ils n'ont pas pu enlever, ils les ont fracassés, de même que les portes et fenêtres des maisons, ainsi que d'autres parties d'une destruction aisée et de peu de durée, ce qu'ils n'ont pas exécuté sans faire souffrir aux pauvres habitants qui tombaient sous leurs mains, les outrages les plus inhumains: dans les autres parties du couchant et du nord desdites frontières, ils n'ont pas cessé de faire des excursions par des détachements de leurs troupes, pour y rançonner les habitants et les obliger à leur fournir les quantités de grains et de fourrages qu'ils trouvaient bon de leur imposer; joint à cela l'invasion de la ville de Marche et de son district qu'ils détiennent encore, outre plusieurs autres irruptions dans la ville de St-Hubert et ses environs, dans celle de St-Vith et d'autres endroits encore.

» On doit au surplus se représenter une chose qui n'est que trop de notoriété publi-

que, c'est l'épuisement des pommes de terre, ainsi que d'autres légumes et généralement de toutes provisions de ménage que souffrent les habitants des différents quartiers de cette province par où les corps des troupes ont passé, repassé et séjourné et notamment de ceux où ils sont cantonnés pendant cet hiver. Personne en effet n'ignore que le soldat ne connait que trop bien le secret de partager avec son hôte les vivres qui se trouvent dans la maison où il est logé.

» Ce tableau de calamité que l'on vient de retracer a été présenté successivement et par parties au Prince de Hohenlohe, général en chef, par les députés des États en différentes conférences qu'il a bien voulu leur accorder toutes les fois qu'ils se sont présentés chez lui; ce sage Prince pénétré de la réalité des maux que cette province souffre, a toujours écouté ces députés avec sa douceur et son affabilité ordinaire; il en a d'abord reçu avec cette même bonté un certain nombre d'exemplaires du règlement de Sa Majesté du 8 mars dernier, concernant les cantonnements de ses troupes, en leur disant qu'il ordonnerait que toutes celles soumises à son commandement général auraient à s'y conformer ponctuellement, et dans toutes les autres occasions que les mêmes députés se sont approchés de ce grand capitaine pour lui porter des objets de plaintes, il a toujours eu la générosité de leur dire les choses les plus consolantes et de leur promettre qu'il ferait tout son possible pour faire cesser les abus et établir partout le bon ordre et une exacte discipline.

» Ce serait ingratitude de la part des États, ce serait une offense envers cet illustre Prince que de n'être pas convaincu qu'il eût donné ses ordres en conformité de ses promesses; mais comme c'est assez le sort des vastes commandements militaires que leurs ordres sur certaines parties s'affaiblissent aisément à mesure qu'ils s'éloignent de leur source; les objets de plaintes dénoncées ont continué à se renouveler chaque jour, et dans l'état actuel des choses cette province se voit livrée aux trois fléaux les plus funestes au genre humain, la guerre, la famine et la contagion.

» Les États parlent de cette position pour néanmoins suivre l'impulsion de leur zèle dont rien ne leur est plus cher que de continuer à donner des preuves distinguées à leur auguste Souverain. Quelque désolantes que soient les circonstances dans lesquelles ils se trouvent, c'est donc en fidèles et inviolablement dévoués serviteurs et sujets qu'ils lui accordent pour aide de l'année commençant le 1er janvier et finissant le dernier décembre 1793, la somme de 250000 fls.... » payable en trois termes.

. . . .

» Les États, Madame, Monseigneur, viennent de s'acquitter envers Sa Majesté d'un devoir que leur serment leur prescrit d'après leur Constitution; mais comme ce serment ne peut être divisé et qu'il s'étend également sur ce qu'ils doivent au soutien et au soulagement du peuple qu'ils représentent, Vos Altesses Royales sont très humblement suppliées de considérer que ce n'est que ce dernier motif qui les a fait entrer ci-dessus dans l'énumération d'une partie des malheurs qui affligent ce peuple fidèle, pour de là leur représenter toutes les difficultés et dans bien des lieux l'impossibilité même de parvenir au recouvrement des aides et subsides ci-dessus accordés; car ce serait un crime de supposer que dans cette misère publique, l'intention de Sa Majesté fût de ne pas user de tous les ménagements possibles et dignes de sa bienfaisance royale.

» Dans ce conflit de circonstances, nul moyen ne peut mieux satisfaire tant aux intérêts de Sa Majesté qu'à ceux de ses fidèles sujets, qu'une liquidation prompte, juste et

raisonnable, non-seulement de toutes les prestations militaires effectuées pour le service de toutes les armées combinées, mais encore de toutes les pertes et dommages causés aux habitants, soit de la part de ces armées, soit par les pillages et les ravages exercés sur les frontières de cette province par les ennemis français : liquidation dont les quotités et montants respectifs devront être de suite acquittés en argent comptant, pour rentrer incontinent dans la même caisse à titre de payement des aides et subsides dont il s'agit, et pour en outre aider les habitants, les uns à rétablir leurs attelages ruinés par les pertes quils ont faites de leurs bêtes péries par des fatigues continuelles et extraordinaires, ou enlevées par le pillage, et les autres à acheter des vêtements et les meubles les plus indispensables dans un ménage, ainsi qu'à se procurer leur subsistance dans cette grande rareté et chèreté des vivres qui règnent ici.

» Cette liquidation des prestations faites aux armées combinées, de même que des dommages qu'elles ont causées, a été décrétée et ordonnée, puisque les commissaires y préposés y travaillent journellement, mais il n'en est pas de même de celle des ravages et pillages que les révolutionnaires français ont commis dans les frontières de cette province.

» Cependant Vos Altesses Royales ont daigné déclarer par leur gracieuse dépêche du 30 juillet dernier, qu'Elles espéraient bien de procurer en tems et lieu de justes indemnités aux victimes des hostilités de cet ennemi, et par une suite du même principe de détermination, la dépêche de Sa Majesté du 22 août suivant a chargé le Conseiller procureur-général du Conseil de Luxembourg de faire procéder aux estimations afferentes par ceux qu'il appartiendrait des pillages, foules et autres dommages par le fait des troupes françaises, ce que ledit magistrat a fait connaître par sa lettre circulaire en date du 28 dudit mois d'août à tous les districts intéressés à réclamer le bienfait de cette disposition.

» D'après cette promesse et des avertissements donnés en conséquence, les États osent avec d'autant plus de confiance insister sur la liquidation et le payement des indemnités résultantes des pillages, foules etc., commis par les Français, que, sans ce secours, les frontières dévastées ne pourront se relever de long-temps de leur infortune et resteront absolument nulles relativement au bien du service de Sa Majesté, et par cette considération, il semble qu'elles méritent bien et par préférence les marques d'une protection distinguée......

N° 3.

Acte de départ du 9 *octobre* 1793.

« Les trois États du Pays-Duché de Luxembourg et Comté de Chiny assemblés en cette ville le 19 du mois de septembre passé, ont entendu avec le plus profond respect la deuxième proposition qui leur a été faite ledit jour de la part de V. Alt. Roy. et au nom de S. M. leur auguste Souverain, par le Conseil d'État et Président du Conseil de Luxembourg du Rieux, contenant, qu'il serait sans doute inutile de leur retracer les puissants efforts et les énormes dépenses que S. M. l'Empereur et Roi, notre très auguste Souverain, a déjà fait pour le recouvrement et la défense de ses provinces belgiques et délivrer ses fidèles sujets de l'oppression d'un ennemi qui, au mépris de toutes les lois et des institutions les plus anciennes et les plus sacrées, ne se proposait rien moins que la destruction de

notre sainte religion et celle de tout ordre social;

» Qu'ils savent à quel point Sa Majesté a été obligée de porter l'armée qui, sous la bénédiction du Ciel a rendu à la nation belgique sa liberté et la jouissance de ses droits et de laquelle dépend également la conservation de cette province et sa sûreté, et qu'il ne leur sera pas difficile, d'après cela, d'évaluer les frais énormes qu'exigent la solde et l'approvisionnement d'une armée aussi formidable et l'entretien d'une artillerie aussi nombreuse;

» Que cette province s'était distinguée de tout temps par sa fidélité envers ses Souverains et son attachement à la vraie religion, et que leur zèle pour le royal service ne s'étant jamais ralenti, il n'y a pas lieu de douter qu'ils ne saisissent avec empressement l'occasion d'en donner une nouvelle preuve, en venant au secours du trésor royal, obligé de fournir à ces dépenses extraordinaires, et qu'en sentant l'indispensable nécessité de le faire, ils accorderont le don gratuit de 188 mille florins argent courant de Brabant à payer le plutôt possible qu'il est chargé de leur demander;

» Que leur zèle constant pour le soutien de la monarchie ne leur a pas permis de se refuser à de pareilles demandes dans des circonstances même bien moins intéressantes pour la province en particulier que ne le sont celles du moment, et qu'ils seront sans doute d'autant plus portés à accorder celle dont il s'agit, qu'il s'est fait des versements considérables d'argent dans le pays par le passage et le séjour des troupes, par l'approvisionnement en tout genre de cette forteresse et les travaux faits, ainsi que par le paiement des prestations militaires, en sorte que l'accord de ce don gratuit ne fera qu'une diminution pour ainsi dire imperceptible du profit que le gros de la province a retiré de cette guerre;

» Qu'au surplus il est chargé de les prévenir que pour les sommes que l'état actuel de leur caisse ne permettrait pas d'acquitter d'abord, il sera expédié à leur demande incessamment après leur résolution les octrois requis pour lever à intérêts les argents qui seront nécessaires pour compléter le montant de leur accord.

» Ce sont, Monseigneur, ces dépenses immenses ci-dessus énoncées que les États ne cessent pas de se représenter, ils en sont témoins oculaires d'une partie et ils sentent que le reste est au-dessus de leur calcul : et à quelle fin ces dépenses énormes? c'est pour l'entretien des armées victorieuses de notre auguste Souverain, c'est pour repousser l'agression d'une nation qui vient de fonder une prétendue république sur le crime le plus atroce du régicide, c'est pour vaincre en un mot un ennemi déclaré de notre sainte religion et de toutes les lois humaines et sociales et qui jusqu'à présent n'a montré son existence que par ses infamies, ses sacriléges, et sa férocité dans les pillages et dévastations qu'il a exercées dans toutes les provinces qui ont eu le malheur d'être le théâtre de ses excursions.

» Ces considérations, Monseigneur, constituent seules et exclusivement le motif déterminant de la présente délibération des États, le caractère inné de la fidélité la plus inviolable qui les a toujours animés n'en exige pas davantage; car ils osent le dire avec la franchise respectueuse qui est due à Votre Altesse Royale, qu'ils ne voient pas sans peine que dans les demandes qui leur sont faites, relativement aux charges publiques, le Gouvernement affecte depuis quelques années de rappeler et de faire valoir des versements dans cette province d'un grand numéraire

occasionné par le passage et le séjour des troupes : cette richesse n'est en effet que spécieuse, et dans le vrai, ce n'est, sous très humble correction, qu'une pure illusion respectivement à l'aisance et aux commodités du gros des habitants de cette province : il reste aux États d'en faire la démonstration dans de respectueuses remontrances séparées qu'ils ont résolu de mettre aux pieds de V. Alt. R. sur des demandes qui leur ont été faites d'un grand nombre de communes de ce pays. Entre temps ils ne peuvent se dispenser de protester bien humblement à V. Alt. R., car c'est la vérité même que depuis qu'ils ont commencé à accorder des dons gratuits aux glorieux prédécesseurs de S. M., il ne s'est jamais trouvé une année où la détresse eût été aussi grande et aussi affligeante dans cette province que la présente année à cause de la rareté et de la chèreté des moyens de subsistance qui ont été, ou enlevés sur les frontières par les brigands français, ou partagés et consumés sans aucun payement tant par les troupes de Sa Majesté dans leurs différentes marches et cantonnements que par le passage en dernier lieu d'une armée prussienne d'environ douze mille hommes.

» Dans cette calamité extrême, les États ne consultent cependant que leur zèle accoutumé, et espérant par une juste confiance que S. M. daignera, lors du rétablissement de la tranquillité publique venir à leur secours pour l'extinction des dettes qu'ils ont jusqu'ici contractées pour le royal service, ils accordent à Sa dite Majesté un don gratuit de 188,000 fls. argent courant de Brabant, fesant au cours de Luxembourg deux cent sept mille cent quatre-vingt-trois florins treize sols six deniers : cette somme entière à lever par eux ou leurs commis par contrats de constitutions de rente, vu que leur caisse n'a pas de produit que les sommes dont la perception leur est accordée à titre d'excrescence pour subvenir par chaque année aux frais de leur administration : à quelle fin V. Alt. R. est très humblement suppliée de leur faire dépêcher les actes d'acceptation, de remerciment et de non préjudice en la forme accoutumée. »

N° 4.

Adresse du prince Charles aux États, datée de Bruxelles le 9 *décembre* 1793.

Charles-Louis, Archiduc d'Autriche, Prince Royal de Hongrie, etc., etc., etc., Gouverneur et Capitaine-général des Pays-Bas, etc., etc., etc.

« Révérends pères en Dieu, nobles, chers et bien-aimés, le moment est venu où il est si important d'opposer à un ennemi destructeur qui se prépare à faire un puissant et dernier effort, la résistance la plus prononcée.

» D'accord avec leur Souverain qui les protége, les habitants de ces florissantes provinces ne subiront point le joug affreux du despotisme français : C'est ici qu'il a trouvé et trouvera encore sa barrière, c'est à ce pays que l'Europe devra peut-être la conservation de sa religion et de son état social.

» Nous avons invité les États des autres provinces, à mesure qu'ils ont été assemblés, à concourir par des moyens extraordinaires aux énormes dépenses de la guerre et nous ne leur avons point dissimulé que parmi les mesures à concerter avec eux, une des plus essentielles était celle de pourvoir à ce que les caisses militaires soient constamment tenues bien fournies. Nous leur avons rappelé les grands et continuels sacrifices que Sa Majesté a faits et ne cessera de faire, et dans le temps que les autres États et provinces de

Sa vaste monarchie, moins intéressés cependant que les Pays-Bas aux succès des armées de Sa Majesté dans la présente guerre, lui donnent de leur côté tant de preuves de dévouement à la cause générale, et concourent très activement à ses succès par des fournissements d'hommes et d'argent, nous croirions manquer à la confiance que nous inspirent les bons et loyaux habitants de ces provinces en général et ceux de la province de Luxembourg en particulier, si nous ne leur offrions pas maintenant l'occasion de déployer individuellement par des dons volontaires et patriotiques, ainsi qu'en général l'on en a témoigné le désir, leur zèle pour la cause commune de tous les peuples attachés à leur religion, et qui comptent pour quelque chose les mœurs, la justice, la sûreté des personnes et des propriétés.

» Nous vous invitons en conséquence de même à concourir efficacement à l'exécution de cette mesure la plus propre à procurer à l'État des secours prompts, en ménageant en même temps les classes indigentes ou moins fortunées, etc...... (Suit la manière de contribuer.....)

N° 5.

Proclamation des États aux fidèles habitants du Luxembourg.

« *Chers compatriotes*,

» Des hommes, dit l'apôtre saint Paul, que Dieu a abandonnés à un sens réprouvé, par lequel ils ont commis des choses qui sont contre tout ordre et contre toute raison, qui ont le cœur rempli de toute injustice, de malice, de fornication, d'avarice, de méchanceté, d'envie, d'homicide, de contestation, de fraudes, de malignités, qui sont délateurs, médisants, ennemis de Dieu, outrageux, superbes, vains, inventeurs de crimes, désobéissants à leur père et mère, insensés, déréglés, sans affection pour leur propre sang, sans foi, sans miséricorde et qui, quoiqu'ils eussent connu la justice de Dieu, n'ont pas néanmoins compris que ceux qui font ces actions méritent la mort, et non seulement qui le font, mais aussi ceux qui y consentent. » *Aux Romains*, chap. 1, v. 28 et suiv.

» Tels sont ces hommes, chers compatriotes, tels sont ces faux philosophes qui par la propagation de leurs principes impies ont frappé d'un vertige effroyable une grande nation, et qui du florissant royaume de France ont fait une terre d'abomination et de barbarie; ce sont eux qui ont substitué dans cet infortuné royaume l'inhumanité et la férocité à la douceur et à la politesse des mœurs, un anéantissement général à son commerce et à ses arts, une indigence meurtrière et désespérante à l'abondante fertilité de son territoire, et pour comble d'atrocité l'idolâtrie ou plutôt l'athéisme au culte du seul et vrai Dieu; ce sont eux qui ont sacrilégement traîné à l'échafaud leur vertueux Roi, père de ses peuples, et peu après leur auguste et bienfaisante Reine, fille de l'incomparable et immortelle Marie-Thérèse; ce sont eux qui ont déclaré la guerre aux grandes puissances de l'Europe, et qui dans leurs délires insensés se sont vantés que sous leur gouvernement les millions d'hommes qui peuplent le royaume de France, et qu'ils ont su tromper, séduire et précipiter dans le crime, allaient renverser les trônes de tous les Souverains, détruire leur despotisme et tyrannie et régénérer les peuples dans leur liberté et leur égalité primitives; mais où la tyrannie régna-t-elle jamais avec plus d'empire et de cruauté que parmi eux? L'histoire ne saurait pas le dire.

» Après enfin avoir essayé leur extravagant projet par quelque succès dans les provinces des Pays-Bas et sur les bords du Rhin, ils ont vu paroître tout d'un coup le Sérénissime Prince de Saxe-Cobourg, qui, à la tête de ses valeureux bataillons, a, avec la rapidité du vol de l'aigle, attaqué ces insolents ennemis, les a foudroyés, culbutés et chassés jusque sur leurs frontières, où, après avoir joint ses forces à celles des très hauts et très puissants alliés de Sa Majesté, elles ont, aidées de la protection du bras tout-puissant du Dieu des armées, conquis, avec cette valeur et cette gloire, qui leur sont communes, quelques villes et principales forteresses de ces frontières.

» C'est alors que ces furieux fondateurs du despotisme et de l'anarchie se voyant attaqués et pressés d'ailleurs de toute part, ont crié que la patrie était en danger; ils ont décrété qu'elle se leverait en masse; tous les individus de la soi-disante république ont été mis en réquisition pour porter les armes, et à peine en a-t-on affranchi les veillards décrépits, les femmes et les tendres enfants, mais le foyer anarchique et sanguinaire a aussitôt senti que cette loi ne produirait pas les effets désirés, si elle n'était pas soutenue par la contrainte et la violence : la fatale guillotine, qui a déjà tranché la vie de tant de milliers d'innocents, a été mise en permanence dans un grand nombre de villes, pour y recevoir les aliments journaliers des malheureuses victimes que les tribunaux révolutionnaires lui livreraient, et d'autre part cet instrument civique a été promené dans toutes les provinces, pour en même temps dépouiller les riches particuliers de leurs propriétés, sous prétexte de l'égalité constitutionnelle, et forcer les uns et les autres des prétendûment heureux citoyens à prendre les armes pour la défense et la gloire de cette impie génération, et c'est ainsi que les séducteurs du peuple s'efforcent chaque jour à faire lever en masse une multitude innombrable de gens, la plupart mous ou agrestes, et tous en général sans connaissance du maniement des armes non plus que de la discipline militaire.

» C'est pour s'opposer à ces hordes, plus méprisables du côté de leurs qualités guerrières que par leur nombre, que Son Altesse Royale vient de faire adresser à l'assemblée des États de cette province la dépêche cidessus transcrite.

» Vous y avez vu, chers compatriotes, quel est le vœu de notre Sérénissime Gouverneur-Général, et sur quels motifs il l'appuie : de là vous avez pu connaître que les secours à verser dans le trésor royal en dons volontaires et patriotiques par les fidèles sujets de Sa Majesté sont réclamés par des circonstances les plus extraordinaires. Depuis les Huns, conduits par Attila, leur roi, dit le fléau de Dieu, et les Sarrasins, il ne s'en éleva jamais de pareilles, ni de plus pressantes, ni de plus dangereuses. Tous les états et toutes les provinces de l'Europe que ces barbares inondèrent, devinrent dans ce temps autant de théâtres de vols, de dévastations, de sacriléges, d'incendies, de morts, et enfin de tout genre de désolations.

» Or les prétendus républicains français n'ont-ils pas depuis un an renouvelé toutes ces horreurs sur les frontières de cette province? Leur rapacité inhumaine n'a rien épargné, ils ont porté leurs mains impies sur les vases sacrés des églises, et ont poussé le sacrilége jusqu'à fouler aux pieds les saintes espèces, tous les ornements précieux et les cloches de ces églises, ainsi que les meubles et effets des habitants, leurs denrées et leurs bestiaux de toute espèce ont été pillés et enlevés par ces cruels cannibales : les bâtiments de l'église et de l'abbaie d'Orval, ces magni-

fiques constructions fument encore sous leurs ruines du feu que la rage de ces barbares y a jeté, les belles forges, les moulins et autres usines que cette célèbre maison possédait à sa porte ne représentent plus leurs emplacements que par leurs décombres; les somptueux châteaux de Beauraing, de Focan, de Sevry, de Baronville, et les belles maisons de Naomé et de Gavinque, après avoir été pillés et dépouillés de leurs riches ameublements sont également devenus la proie des flammes: l'église paroissiale de Ste-Cécile et plusieurs maisons de ce village viennent encore tout récemment d'éprouver le même ravage.

» Qui pourrait donc à l'aspect de tous ces crimes ne pas reconnaître ces furieux révolutionnaires pour les plus dangereux ennemis de notre sainte religion, de cette société douce et honnête qui subsiste parmi toutes les nations civilisées. Cette affreuse image n'échappera certainement pas à quiconque est attaché aux principes de l'une et de l'autre, et quiconque voudra conserver sa vie, sa liberté, ses biens et tout ce qu'il possède au monde de plus cher, n'invoquera-t-il pas le secours du ciel, n'élèvera-t-il pas sa voix pour s'écrier avec le S. Roi prophète? « Aidez-nous, ô Dieu, qui êtes notre Sauveur, délivrez-nous, ô Sei-» gneur, pour la gloire de votre nom, de » peur qu'on ne dise parmi les peuples: Où » est maintenant leur Dieu? Faites éclater » contre les nations devant nos yeux la ven-» geance du sang de vos serviteurs qui a été » répandu. » Ps. 78, v. 9 et 10.

» Après cette humble prière à laquelle nous nous unirons tous, ne tournerons-nous pas, chers compatriotes, nos vœux vers notre auguste Souverain, pour lui dire: Vous, pieux monarque et père de Vos peuples, nous Vous supplions de nous protéger et de nous défendre contre les incursions et les attaques de nos ennemis; nous savons tous que depuis près de deux ans Vous n'avez pas cessé de faire des dépenses immenses à cette fin: jusqu'à présent nous avons contribué pour autant que nous avons pu; mais depuis que nous voyons que cette nation pervertie veut nous en imposer par cette masse formidable attrapée et levée par la terreur d'un instrument de dernier supplice, et que de là nous sentons qu'elle est réduite à user d'un dernier effort pour tâcher de consommer ses forfaits, que ne doit pas attendre Votre Majesté de notre inviolable dévouement: quoique nous soyons de pauvres habitants d'une pauvre province, nous espérons néanmoins que les dons volontaires et patriotiques que chacun de nous va offrir à V. M., répondront moins dans ce moment à nos moyens et facultés qu'aux nouveaux transports de zèle et d'attachement que les circonstances excitent dans nos âmes.

» Oui, chers compatriotes, c'est dans ce vertueux langage que l'on reconnaîtra les fidèles Luxembourgeois; réalisez avec ardeur vos offres généreuses et pieuses: représentons-nous que des Huns et des Sarrasins modernes continuent à nous menacer, sont à notre porte et ont déjà dévasté une grande étendue de nos frontières, ferions-nous donc moins que nos pères n'ont fait anciennement, contre les scélérats modernes et ces ennemis du jour?

» Dans cette crise alarmante dont ces nations féroces avaient frappé toute la chrétienneté, le clergé a ouvert les trésors de ses églises, il en a abandonné les meubles les plus précieux et même des parties de ses immeubles, pour fournir des secours aux armées des belliqueux Princes qui résistaient au ravage commun; tous les autres ordres de la société civile n'ont pas voulu céder à un

si bel exemple, et c'est avec ces secours que ces vaillants guerriers, en augmentant ainsi leurs forces, ont pu parvenir à combattre et exterminer leurs détestables ennemis.

» L'histoire nous instruit de ces époques anciennes, c'est un guide fidèle et par conséquent ne nous suggère-t-elle pas en même temps d'opposer aux calamités publiques renouvelées de nos jours, les mêmes remèdes qui ont jadis sauvé tant d'États et de provinces de la fureur de ces anciens sauvages.

» Le succès de ces mêmes remèdes dépend, chers compatriotes, de la générosité et du pieux désintéressement de chacun de vous. Nous tous, tant que nous sommes, habitants de cette province de Luxembourg, nous nous sommes toujours fait gloire de l'exemple que nous ont laissé nos vertueux prédécesseurs, d'être dans tous les temps orageux demeurés fidèles à Dieu et à nos princes souverains: que cette profession, si elle est sincère, comme nous n'en doutons point, devienne donc énergique dans ces moments de crise. »

Fait à Luxembourg, le 2 janvier 1794.

Le Comité provincial des dons volontaires et patriotiques,

(étaient signés) Bernard, abbé de Munster,
de Pforzheim, avec parafe,
J.-B. Huart, id.

N° 6.

Parallèle des historiens français.

a) *Extrait de l'histoire générale de la révolution française*, par L. Vivien, T. III, p. 259.

« Tel est le lugubre tableau que présente cette période de la Terreur dont nous retraçons en ce moment la sanglante histoire. Au centre, le Comité de Salut Public amusant la crédulité niaise de la foule des grands mots de vertu, de morale, de probité, de justice, et faisant en même temps peser sur la France le gouvernement le plus immoral, la plus effroyable tyrannie qu'une nation ait jamais eu à subir; parlant sans cesse d'humanité, et se jouant de la vie des hommes avec un effroyable mépris; proscrivant tout ce qui lui porte ombrage, tuant tout ce qui lui résiste, organisant les massacres comme mesure d'administration publique, n'ayant que la guillotine et la spoliation pour moyen de gouvernement; — à ses pieds la Convention tremblante votant silencieusement tout ce que lui prescrivent les décemvirs, et se faisant complice de la tyrannie pour en éviter les coups; — plus loin, les prisons regorgeant de victimes, un tribunal d'assassins jetant régulièrement au bourreau sa pâture de chaque jour, et la populace abrutie battant stupidement des mains aux funèbres cortéges dont on repaît sa curiosité féroce; une nation, naguère élégante et polie, portant la livrée abjecte de la misère, et n'ayant plus à la bouche qu'un langage obscène; la délation dans les familles, la méfiance et l'effroi sur tous les fronts, la terreur et le désespoir dans toutes les âmes; des contrées entières dévastées par la hache et par le feu, et les eaux empestées de la Loire et du Rhône roulant des milliers de cadavres: enfin, de quelque côté que se portent les regards, partout des échafauds, partout la terreur, partout du sang, partout la mort ! »

b) *Extrait de l'histoire de la révolution française*, par Mignet.

« Pendant les quatre mois qui suivirent la chute du parti Danton (avril 1794 jusqu'au 27 juillet 1794), le pouvoir des comités s'exerça sans opposition et retenue. La mort devint

le seul moyen de Gouvernement, et la république fut livrée à des exécutions journalières et systématiques. C'est alors que furent inventées les conspirations des prisons encombrées avec la *loi des suspects*, et qu'on vida avec celle du 22 prairial, qui pourrait être appelée la loi des condamnés; c'est alors que les envoyés du Comité de Salut Public remplacèrent tout-à-fait, dans les départements, ceux de la Montagne..... L'extermination en masse contre les ennemis de la Dictature démocratique, qui avait déjà été pratiquée à Lyon et à Toulon par des mitraillades, devint plus horrible encore par les noyades de Nantes, par les échafauds d'Arras, de Paris et d'Orange..... Le Comité de Salut Public, en butte aux attaques de l'Europe et à la haine de tant de partis vaincus, pensa que le ralentissement de la violence occasionnerait sa perte; il voulut à la fois comprimer ses ennemis et s'en défaire. « Il n'y a que les morts » qui ne reviennent pas » disait Barrère. — « Plus le corps social transpire », ajoutait Callot d'Herbois, « plus il devient sain. »

N° 7.

Circulaire adressée aux curés le 15 *janvier* 1794.

« Le Gouverneur, Président et Gens du Conseil Souverain de l'Empereur et Roi,

» Ordonné ès Pays, Duché de Luxembourg et Comté de Chiny.

» Vénérable et dévot,

» L'Europe entière, et surtout ce pays, étant menacés par un ennemi acharné, qui pour but de ses efforts, se propose principalement la destruction de la religion et de tout ce qui tient au culte divin, Son Altesse Royale, Monseigneur l'Archiduc Gouverneur-Général des Pays-Bas, nous a fait connaître par dépêche en date du 9 de ce mois, qu'elle désire, que les curés de la province, en exhortant le peuple à redoubler de prières pour le succès d'une guerre dont dépend son salut et même son existence, lui fassent sentir que dans ce moment de danger et de crise, l'un de ses premiers devoirs envers son Souverain et sa patrie, est de s'armer et de prendre service dans les troupes que Sa Majesté a rassemblées, pour la défense tant de cette province que du reste des Pays-Bas, et pour celle de la plus juste des cause; en conséquence de quoi, nous vous faisons la présente, pour vous informer des intentions de ce Sérénissime Prince, auxquelles nous ne doutons pas que vous vous conformerez avec tout le zèle que le maintien de notre sainte religion et notre attachement à la personne sacrée de Sa Majesté, notre Très-Auguste Souverain doivent vous inspirer. A tant vénérable et dévot, Dieu vous ait en sa sainte garde. De Luxembourg, le 15 janvier 1794. Était signé, Gerden.

N° 8.

Extrait de l'acte de départ du 12 *février* 1794.

« Il suffit, Monseigneur, aux États de jeter la vue sur les cruelles circonstances dans lesquelles cette province est enveloppée depuis plus de quinze mois, pour y trouver en somme tous les motifs qui peuvent les déterminer à mesurer le tribut qu'ils vont accorder à S. M. pour le soutien du poids de sa vaste monarchie.

» Non seulement les frontières de cette province vers la France, laissées sans défense, sont devenues le théâtre infortuné de vols, de dévastations, de sacriléges, d'incendies, de morts et de tous genres de désolations, mais il semble que la calamité publique doive encore s'accroître.

» Tous les rangs des habitants se trouvent aujourd'hui agités de nouvelles alarmes, et à la vue des préparatifs ordonnés par Son Excellence le lieut.-général baron de Schrœder, commandant de cette forteresse de Luxembourg, pour le soutien d'un siége prochain, ainsi que les États viennent de le porter à la connaissance de Votre Altesse Royale, par leur lettre du 5 du présent mois, ces mêmes habitants craignent que faute de secours, la face de cette province ne se trouve d'un coup livrée dans toute son étendue à la rapacité et aux pillages et dévastations ordinaires de leurs ennemis.

» Au moment même que les États en font le triste récit à Votre Altesse Royale, ils viennent d'apprendre que ces furieux brigands sont depuis cinq à six jours tombés sur les villages de Meix-devant-Virton, de Rouvroy et d'Harnoncourt, où, après avoir exercé leur barbarie accoutumée, ils ont réduit en cendres seize maisons dans le premier de ces villages, trois dans le deuxième et cinq dans le troisième.

» Ils doivent encore ajouter que ces hordes perfides maîtrisent tellement la partie de ces frontières du côté de Florenville, que depuis le commencement du janvier dernier, elles contraignent les habitants, tant de ce village que de ceux de Martué, de la communauté de Muno, de Ste-Cécile, de Fontenelle et de Chassepierre de se rendre chaque jour à tel nombre de pionniers, qui sont assignés à chacune de ces communautés, au village de Messincourt, situé en France, sur le chemin qui conduit dudit Florenville à Sedan, pour y travailler aux retranchements qu'ils forment dans ce lieu et ses environs.

» Une si honteuse humiliation pour ces habitants, qui se trouvent forcés à élever des boulevards pour couvrir leurs ennemis contre les attaques et les progrès des armées de leur propre Souverain, pourrait, réunie aux autres ravages ci-dessus énoncés, provoquer peut-être le découragement dans des sujets moins fidèles et moins zélés; mais les Luxembourgeois ont de tout temps donné des preuves qu'ils savaient se roidir contre les adversités qui menaçaient la gloire de leurs augustes maitres : aussi supportent-ils avec une patience courageuse leur misère actuelle, convaincus que la sollicitude paternelle de S. M. daignera jeter un regard favorable sur leur malheureuse position, les vengera par ses braves troupes des fureurs de leurs ennemis et leur procurera de justes indemnités des pertes et pillages qu'ils ont soufferts.

» C'est dans cette même et juste confiance, Monseigneur, que les États se sont, avec leur zèle ordinaire et invariable, déterminés à faire dans les présentes circonstances un sacrifice qui attestât les derniers efforts d'une province qui, outre les calamités susdites qu'elle supporte, ressent encore journellement une chèreté extraordinaire dans le prix des grains et dans toutes les autres denrées de première nécessité.

» C'est donc pour contribuer à faire cesser ces fléaux publics que les États accordent à S. M., pour aide de l'année commençant le premier janvier et finissant le dernier décembre 1794, la somme de 280,000 florins, payable le premier tiers au premier de mai prochain, l'autre tiers le premier septembre, et le troisième le premier novembre de la même année; quant à la demande pour l'entretien de la Cour de V. Alt. R., les États,

toujours pénétrés des sentiments de respect pour tout ce qui peut intéresser et être agréable à sa Personne Royale, lui accordent la somme de 45,000 florins, payable aux mêmes termes de l'aide ci-dessus accordé... »

N° 9.

Mouvement de l'armée de la Moselle.

a) *Extrait de Vivien, t.* III, *p.* 268.

« Un mois s'était consumé déjà en efforts inutiles autant que meurtriers; depuis un mois la bravoure admirable de nos jeunes soldats venait se briser contre une résistance invincible, parfaitement servie par la difficulté du terrain. Le Comité du Salut Public, ou plutôt Carnot, sur qui seul reposait la direction des grands mouvements militaires, conçut alors une idée qui eut sur le reste de la campagne une influence décisive. 85000 hommes, cantonnés sous le titre d'*Armée de la Moselle* entre cette dernière rivière et la Meuse, vers Thionville, Longwy, Montmédi, Sedan et Bouillon, restaient en dehors des grandes opérations et n'étaient occupées depuis la reprise des hostilités qu'à d'insignifiantes escarmouches contre la division autrichienne du général Beaulieu postée dans le Luxembourg. Jourdan qui commandait cette armée inactive, eut ordre, dans les derniers jours de mai, de laisser seulement dans les places les garnisons nécessaires et de rejoindre Charbonnier avec quarante-cinq mille hommes. Il se mit immédiatement en marche, vint s'emparer de Dinant, où il passa la Meuse et opéra sa jonction, le 3 juin, avec l'*armée des Ardennes*, qui se trouva ainsi portée à peu près à cent mille combattants et qui fut dèslors désignée sous le nom d'*armée de Sambre et Meuse.* »

b) *Extrait de Mignet, t.* III, *p.* 40.

La levée en masse qui eut lieu pendant l'été de 1793, forma les troupes de la Montagne. Les chefs de ce parti choisirent bientôt dans les rangs secondaires des généraux Montagnards en remplacement des généraux Girondins. Ces généraux furent Jourdan, Pichegru, Hoche, Moreau, Westermann, Dugommier, Marceau, Joubert, Kléber, etc. Carnot devint par son entrée au Comité de Salut Public le ministre de la guerre et le major-général de toutes les armées républicaines. Au lieu des corps dispersés et agissant avec peu de concert sur les points isolés, il procéda par fortes masses et concentriquement vers un but unique. Il commença la méthode de la grande guerre, qu'il essaya avec un succès décisif à Watignies en qualité de commissaire de la Convention nationale. Cette victoire importante, à laquelle il coopéra de sa personne, rejeta les généraux Clairfait et le prince de Cobourg derrière la Sambre et fit lever le siége de Maubeuge.

» Pendant l'hiver de 1793 à 1794, les deux armées restèrent en présence sans rien entreprendre.

» A l'ouverture de la campagne, elles conçurent l'une et l'autre un projet d'invasion. L'armée autrichienne se jeta sur les villes de la Somme, Péronne, Saint-Quentin, Arras, et menaça Paris, tandis que l'armée française projeta de nouveau la conquête de la Belgique. Le plan du Comité de Salut Public fut combiné bien autrement que le dessein vague de la coalition. Pichegru, à la tête de 50,000

hommes, à l'armée du Nord, pénétra dans la Flandre, en s'appuyant sur la mer et l'Escaut. A sa droite, 20000 hommes, commandés par Moreau, se portèrent sur Menin et Courtrai. Le général Souham resta avec 30,000 hommes sous Lille, pour soutenir l'extrême droite de l'armée d'invasion contre les Autrichiens, tandis que Jourdan, avec l'armée de la Moselle, se dirigea vers Charleroi par Arlon et Dinant, pour se joindre à l'armée du Nord.»

N° 10.

2° *départ du* 24 *mai* 1794 *concernant l'accord de deux dons gratuits, chacun de* 188,000 *fls.*

A. S. Exc.

Monseigneur le Comte du St. Empire Romain de Metternich-Winnebourg etc., etc.

Les trois États du Pays-Duché de Luxembourg et Comté de Chiny assemblés en cette ville le 9 du présent mois de mai, ont entendu avec le plus profond respect la proposition qui leur a été faite le dit jour de la part de Votre Excellence et au nom de Sa Majesté leur auguste Souverain par le Conseiller d'État de Sa dite Majesté et Président du Conseil de Luxembourg, du Rieux.

Contenant,

« Que les dépenses immenses que Sa Maj. doit supporter pour soutenir la guerre actuelle, unique dans son espèce et principalement destinée à la défense des provinces belgiques, dépenses auxquelles les finances Royales n'ont pu parvenir à faire face jusqu'ici qu'au moyen des efforts réunis de tous les Pays héréditaires déjà chargés par les guerres continuelles que la monarchie a dû soutenir depuis l'année 1787, mettaient Sa Majesté dans la nécessité de leur demander, à l'instar de ce qui s'était fait dans les guerres précédentes, un nouveau don gratuit de 188,000 florins courant de Brabant.

» Mais que, quels que fussent les efforts qu'ils avaient déjà faits et qu'ils feraient sans doute encore par ce don gratuit, ils se persuaderaient aisément qu'ils seraient insuffisants pour atteindre le but de pouvoir continuer la guerre avec une sorte de certitude de succès, en déployant pendant le courant de la présente campagne toutes les forces réunies de la monarchie, s'ils ne consentaient une autre somme de 188,000 florins courant de Brabant à payer successivement par atterminations avant le premier du mois d'août prochain;

» Qu'ils ne peuvent qu'être intimement convaincus que le maintien de notre sainte religion et de l'ordre social, la conservation et le salut des provinces belgiques qui seraient les premières victimes du brigandage des Français, dépendent en partie du succès de cette campagne pour laquelle Sa Majesté, outre les efforts et les sacrifices qu'elle a faits à cet effet, n'a point balancé d'abandonner le centre de la monarchie pour venir se mettre à la tête de ses principales forces rassemblées aux Pays-Bas et partager les dangers et les fatigues de son armée;

. . . .

» Que Votre Excellence désirait qu'ils ne terminassent leur présente assemblée qu'après qu'ils auraient pris des résolutions favorables, ainsi qu'Elle l'espérait, sur ces différentes propositions qu'Elle l'avait chargé de leur faire;

» Les États ont en tout temps, Monseigneur, donné à l'exemple de leurs ancêtres, des marques les plus éclatantes et les moins équivoques de leur constante fidélité, de leur zèle invariable, de leur très respectueux dévouement pour le Royal service de Sa Maj.;

» Les commencements et la continuation de la guerre actuelle, la plus désastreuse dont fasse mention l'histoire des peuples même les plus féroces et les plus barbares, attestent les grands efforts qu'ont faits et que ne cessent de faire les habitants du Luxembourg par une infinité de prestations militaires de toutes espèces, notamment en logements et fournitures de chevaux et chariots, lesquelles fournitures ont ruiné une bonne partie des attelages des particuliers qui ne se sont plus trouvés à même de pouvoir en réparer la perte, parce que d'après la liquidation arrêtée le 12 du mois de janvier dernier par un commissaire du Gouvernement-général, conjointement avec deux députés des États, il ne s'est ensuivi jusqu'à présent aucune ordonnance de paiement des 322,695 florins 19 sols 8 deniers, à quoi se montent celles des dites fournitures effectuées du 1er juillet 1792 au 1er février 1793.

» Outre cette somme il en existe une deuxième également liquide de 85,137 florins 19 sols 6 deniers, pour pain, viande, avoine et foin fournis en sus du logement par ordre du commissaire Royal baron de Charvel, aux troupes de leurs Altesses Royales les princes français émigrés, frères de feu Sa Majesté le Roi très-chrétien, lors de leur passage par cette province pour se rendre aux pays de Stavelot et de Liége.

» Si à ces deux sommes formant ensemble une intégrale claire et nette de 407,833 fls. 19 sols et 2 deniers, l'on ajoute le surplus des prestations effectuées à l'armée de notre auguste Souverain depuis le 1er février 1793 jusqu'à présent; si on considère en outre qu'il n'a de même rien été acquitté encore de celles faites à l'armée prussienne qui a aussi passé et repassé toute entière par cette province vers la fin de 1792, où elle a séjourné chaque fois durant plusieurs jours, il deviendra évident que sans parler d'ailleurs des pertes et dommages immenses soufferts par ces aller, retour et séjour, la masse des charges extraordinaires qu'ont supportées jusqu'ici les malheureux habitants de cette pauvre province s'élève à compter du commencement de la présente guerre à une valeur d'au-delà un million de florins, non compris celles qui ont déjà été acquittées par les royales finances de S. M. notre auguste Souverain.

. . . .

» Ce tableau, tout effrayant qu'il est déjà par lui-même à la vue des charges aussi énormes, n'en présente cependant encore qu'une légère partie comparativement à l'impôt réel des pertes immenses occasionnées par les pillages continuels des hordes régicides.

» Postérieurement aux cruelles dévastations énoncées dans l'acte du dernier départ des États en date du 12 du mois de février passé, l'impiété sacrilége de ces soi-disant républicains a continué de porter ses torches incendiaires dans les meilleurs et les plus fertiles cantons de cette province de Luxembourg : non seulement ils se sont étendus plus avant dans l'intérieur du pays en pénétrant de rechef jusques dans la ville d'Arlon et dans tous ses environs à plusieurs lieues à la ronde, d'où ils n'ont été chassés qu'après avoir tout détruit et saccagé, même en arrachant les toits des maisons pour faire servir ces couvertures aux baraques que se formaient ces cruelles et inhumaines phalanges, mais ils ont surtout pris à tâche cette fois de faire emmener à Longwy tous les meubles, effets, denrées, bestiaux etc., qui malheureusement sont tombés dans leur pouvoir, et non contents d'avoir ainsi ruiné entièrement les habitants de la campagne, ils ont poussé leur rage destructive au point d'incendier quantité de belles

habitations, telles en autres que l'abbaie de Clairefontaine, les châteaux de Monquentin, de la Tour et de la Claireeau avec les forges de ce dernier endroit, ainsi que l'universalité des maisons des villages d'Ethe et Bellemont et en outre douze à treize autres bâtiments de celui dudit Latour.

» Dans ce moment-ci encore, que sans doute pour observer et suivre le mouvement de l'ennemi, Monsieur le lieutenant-général baron de Baulieu vient d'abandonner entièrement la ville d'Arlon et ses environs, pour se porter avec son corps d'armée sur Neufchâteau et lieux circonvoisins vers la Semois, rien n'empêche que les hordes régicides ne pénètrent une troisième fois audit Arlon, et ne s'enfoncent de plus en plus dans l'intérieur du pays, ouvert presque dans sa généralité *à toutes les horreurs de cruautés, semblables à celles qui ont eu lieu samedi*, 17 *du courant mois de mai, pour ainsi dire sous les yeux mêmes des États au village de Dudelange, où faute de secours ou protection militaire, les valeureux habitants armés dans toute cette partie et qui depuis plus d'un an avaient toujours courageusement repoussé l'ennemi, ont enfin succombé pour la plupart sous son fer meurtrier et homicide.*

» Peu de jours avant, ceux des villages de Differdange, Niederkorn, etc., avaient essuyé à peu près le même sort, en quoi rien ne doit paraître surprenant, puisqu'à l'approche des brigands français, les pauvres volontaires se trouvent ordinairement seuls aux prises, et exposés par là au massacre, faute d'appui ou secours militaire.

» Oui, dans cet instant même que les États font ce triste récit à Votre Excellence, ils apprennent avec une extrême douleur, que les furieux brigands français sont tombés avant-hier sur les châteaux de Bervart et de Sanem, et sur les villages d'Esch-sur-l'Alzette, de Soleuvre, de Bas-Charage, de Fœts et d'Eblingen, qu'ils ont réduits en cendre, après y avoir exercé leur barbarie accoutumée.

» Ils doivent encore ajouter que ces hordes incendiaires sont pour la troisième fois en possession de la ville d'Arlon et de tous ses environs, où, d'après leurs menaces, il est très à craindre qu'elles ne mettent également tout à feu et à sang.

» Telle est, Monseigneur, l'affligeante position des habitants de cette province de Luxembourg, la plus fidèle cependant qui existe dans la vaste étendue de la domination de Sa Maj.

» Mais, malgré tous ces malheurs innombrables, ni les déprédations cruelles et barbares d'un ennemi impie et féroce, ni la détresse la plus extrême à laquelle se trouvent par là réduits les malheureux Luxembourgeois, ne relentiront jamais l'essor du zèle invariable des États pour le meilleur et le plus juste des Souverains. »

. . . .

(Suivent les signatures.)

Nicolas, abbé de St-Hubert. Willibrord, abbé de St-Maximin. Bernard, abbé de Munster. de Soleuvre. de Pfortzheim. Le baron du Prel. Comte de Brias. Charles de Schauwenburg. de Beurthé. Huart. Forron. de La Mock. L. Hodart. F.-L. Burnotte. M. Ensch. C. Scheer. N. Gœbeltz. M. Well. J.-N. Casaquy. G. Dutreux. Delplancq. P. Mamer. »

N° 11 *A*.

Luxembourg, le 24 *mars* 1794.

« Il a plu à Votre Altesse Royale d'exposer par Sa dépêche du 27 février dernier, adressée aux Etats de cette province de Luxem-

bourg, tous les motifs qui réclament avec instance de puissants secours des fidèles sujets de S. M. pour concourir à faire triompher les armes de cet auguste Souverain contre un ennemi agresseur et destructeur, et qui ne menace pas moins que de couvrir l'Europe entière de ses forfaits, et sous cet aspect V. Alt. R. fait encore connaître qu'elle est persuadée qu'en faisant valoir près des bons habitants du Luxembourg ces puissants motifs, leur zèle leur procurera les moyens d'engager au moins 850 hommes de bonne volonté et augmenter le nombre des défenseurs de la patrie.

» Oui, Monseigneur, nous sommes bien autorisés à protester à Votre Altesse Royale que les habitants de cette province sont aussi bons que fidèles à Dieu et à leur Souverain, mais quant au reste de l'objet proposé, notre ministère ne va pas plus loin que de mettre sous les yeux des États, dans la première assemblée, la dépêche que V. Alt. R. leur a fait adresser à ce sujet : c'est donc un devoir que nous nous empresserons de remplir soigneusement, et cette très humble réponse n'est faite que pour en être l'annonce et le gage. »

Nous sommes, etc.,

Les députés des États du Pays-Duché de Luxembourg et Comté de Chiny.

(Étaient signés) Bernard, abbé de Munster, de Pforzheim, Huart.

N° 11 *B.*

Extrait du 1er acte de départ du 24 mai 1794.

Les États, Monseigneur, sentent parfaitement toute l'urgence du besoin, qui exige de leur fidélité à toute épreuve et de leur dévouement sans bornes, pour le Royal service de leur auguste maître, qu'ils secondent de leur côté de la manière la plus zélée et la plus énergique, les grands moyens que la justice de S. M. a constamment déployés depuis le commencement de la guerre actuelle pour le soutien de la gloire de ses armes et de la monarchie.

» Aussi n'ont-ils cessé jusqu'à présent de faire les derniers efforts qu'ils savent être beaucoup au-dessus des forces des habitants d'un pays où, manque d'un nombre de troupes suffisant pour le défendre et y empêcher les déprédatious journalières de l'ennemi, ils voient une longe énumération de maux tombés sur cette province qui les frappent et les effraient.

» Les États partent néanmoins de cette position pour suivre l'impulsion de leur zèle dont rien ne leur est plus cher que de continuer à donner des épreuves distinguées à leur auguste Souverain, quelque désolantes que soient les circonstances dans lesquelles ils se trouvent.

C'est donc en fidèles et inviolablement dévoués serviteurs et sujets, que pour accélérer et encourager la recrue volontaire désirée de 850 hommes, ils consentent et promettent :

» 1° De faire payer une gratification de sept florins dix sols au cours de cette province à chaque recrue présentée et reçue par un des députés résident desdits États etc.....

» Telle est, Monseigneur, la détermination des États sur la proposition qui leur a été faite de la part de Votre Excellence, le 5 du présent mois de mai.

» Ils ont de leur propre mouvement pris encore une autre résolution tendante à peu près au même but, l'on veut dire à l'encouragement et à l'armement volontaire des habitants de cette province pour empêcher les

incursions des brigands qui, se débandant de l'armée ennemie, viennent journellement piller sur les frontières et y commettre toute sorte d'horreurs......

» Le projet formé à ce sujet pour être soumis avant tout à l'agrément de Votre Excellence consiste dans les points et articles suivants, savoir:

» 1° Qu'il sera demandé à l'effet de cet armement les armes et les munitions nécessaires au commandant de cette ville et forteresse de Luxembourg.

» 2° Que des volontaires qui se dévoueront à la défense de leur patrie, il sera formé des compagnies chacune au moins de cent hommes à tirer d'un ou plusieurs villages voisins; que ces compagnies se choisiront un capitaine, un lieutenant, quatre caporaux, et qu'on tâchera de leur procurer un sergent ou un caporal militaire.

» 3° Que sur trois compagnies il sera demandé un officier militaire avec cinquante soldats pour y être réunis; que l'officier militaire commandera les trois compagnies et qu'à son défaut elles choisiront un autre commandant en chef.

» 4° Que tous les volontaires porteront pour marque distinctive un sarot de toile avec un parement rouge et un pantalon, et que les États en donneront à ceux qui n'auront pas les moyens de se les fournir.

» 5° Que pour encourager ces généreux défenseurs de la patrie, les États donneront par chaque homme armé qui fera conster de son indigence par la déclaration de son officier civil, ou à son défaut, par celle d'une des personnes qui seront préposées à la distribution des effets nécessaires à l'armement, deux bichets de grain par mois jusqu'au 1er août prochain.

» 6° Que les volontaires qui auront été grièvement blessés en combattant contre lesdits brigands, pourront s'adresser aux députés des États qui sont autorisés à leur procurer les soulagements qu'ils trouveront convenir, de même qu'aux veuves de ceux qui auront eu le malheur d'être tués.

» 7° Q'on nommera dans chaque quartier pour organiser les compagnies sur le pied ci-dessus, une ou plusieurs personnes de considération et dont le zèle sera connu; que ces personnes seront chargées d'envoyer la liste de tous les volontaires aux députés, qui en feront passer une copie à Monsieur le général de Beaulieu.

» 8° Que ces personnes devront également former des listes des volontaires qui demanderont aux États le grain ou le sarot et pantalon de toile, et les envoyer aux députés avec les déclarations qui devront justifier leur indigence.

» 9° Que pour satisfaire à ces engagements, les députés sont autorisés à distribuer les mille maldres de grains qui sont sur les greniers de cet hôtel de ville, et à en acheter, si le besoin l'exige, de même que la toile et l'étoffe nécessaires pour former les sarots et pantalons aux volontaires indigents.

» S'il est, Monseigneur, du bon plaisir de Votre Excellence d'agréer et approuver ces différentes propositions des États, ils la supplient en très profond respect et dès maintenant pour lors, de leur faire dépêcher les actes d'acceptations, de remercîment et de non préjudice en la forme accoutumée.

» Fait à Luxembourg, le 24 mai 1794. »

IV.

L'HOMME ET LA FEMME SUR LA ROCHE

A ALTLINSTER,

par J. Engling, *professeur de philosophie, membre effectif de la Société pour la recherche et la conservation des monuments historiques dans le Grand-Duché de Luxembourg.*

Par cette dénomination, en patois : *De Man an d'Fra op der Lœ*, on désigne une des antiquités les plus remarquables du pays de Luxembourg. Quoique connue depuis des siècles, elle n'a cependant été décrite pour la première fois qu'en 1822 (1), et encore ne l'a-t-elle été qu'avec peu d'exactitude. Les descriptions qui en ont paru depuis lors, pèchent la plupart par le même défaut, et ont en outre soulevé de vives contestations par la manière dont elles expliquent leur objet. Aujourd'hui encore les opinions à cet égard sont loin de s'accorder. Ce sont ces motifs qui me déterminent à faire de ce monument l'objet d'une nouvelle description (2), et à y ajouter quelques explications relatives à son origine et à sa destination.

A trois lieues N. de Luxembourg, sur la rive gauche de la *Weiss-Ernz* (3), est situé, dans la plus grande étendue du val, *Altlinster*, digne de son nom, et comptant environ 140 habitants. A cinq minutes de ce village il existe, dans les propriétés de M. le vicomte *de Berthier*, un bois nommé *Hærtchen* (diminutif de *Hart*, bois), couvert de plusieurs groupes de roches sortant de terre et dominant la hauteur. Ces groupes, vus à la lueur du crépuscule, « ressemblent, comme dit M. le chevalier *l'Evêque de la Basse-Moutùrie* (4), à autant de fantômes couverts de manteaux grisâtres et mystérieusement réunis en conciliabule. » Au-dessus d'eux s'élèvent majestueusement la roche par excellence du *Hærtchen* (*Hærtchenslœ*) et une autre nommée temple du *Hærtgen* (*Hærtgenskirch*), regardant dédaigneusement, dirait-on, les débris qui s'en sont détachés et gisent disséminés autour d'elles.

Parmi ces débris il en est un fort remarquable par le bas-relief qu'il porte. C'est une masse de grès, haute de six mètres, large de cinq, et séparée d'une autre roche par une fente. Sur la face du devant elle porte, taillés et sculptés dans une niche, un homme et une femme debout, fort détériorés par le temps. Ces figures ont aujourd'hui une inclinaison très sensible en avant vers la vallée, inclinaison qui, à en juger d'après l'obliquité actuelle de deux excavations pratiquées dans la cime du même roc, ne peut leur être venue que postérieurement à leur confection. Bien que de grandeur colossale et exposées au midi, lesdites figures ne sont visibles qu'à proximité; elles sont entourées de hêtres qui en cachent la vue, et il n'y a autour d'elles ni chemin ni sentier qui y conduise. Cette absence de com-

(1) Lbgr. Wchblt. 1822, Nos 4 et 6. Le *Journal de Diekirch* 1838 en a également parlé. Il est à regretter que le P. *A. Wiltheim* n'ait pas fixé son attention sur ce monument, qui, du vivant de ce savant, a dû être très connaissable encore, puisque de nos jours la dégradation en fait de si rapides progrès.

(2) J'en ai publié une première dans la Lbgr. Ztg. 1844, Nos 60 et 64.

(3) Ainsi nommée dans une ordonnance du 28 août 1722.

(4) *Itinéraire du Luxembourg germanique*, 1843, p. 290.

munication, tout en les rendant d'un accès difficile, n'a cependant pas laissé de leur être avantageuse, puisqu'elle a empêché qu'avec leurs linéaments et leurs beautés primitives, *il* n'en ait disparu jusqu'à la dernière trace (1).

La niche où se trouvent les figures, est à 2^m,1 au-dessus du sol et entourée d'un encadrement rectiligne sur les côtés et recourbée en voûte dans la partie supérieure. La profondeur varie entre 0^m,15 et 0^m,25; la largeur est de 1^m,88; la hauteur, à partir du sommet du cadre, de 2^m,3. Le fil de l'encadrement, qui peut avoir 0^m,1 de large, paraît avoir été arrondi et même décoré, bien que ce décor ne soit plus du tout reconnaissable.

Dans cette niche, la figure à droite, haute de 2^m,30, représente la femme, la figure à gauche, haute de 2^m,18, l'homme; toutes deux elles sont revêtues du costume gaulois (2).

L'homme est maintenant sans tête. Cette tête, dont on ne voit plus pour ainsi dire qu'une ombre, existait il y a environ 80 ans. Des témoins dignes de foi, tel que le vénérable doyen *Coner*, natif d'Altlinster, et mort en 1842, l'ont encore vue dans leur jeunesse. L'homme est vêtu de la tunique, ou plutôt d'une espèce de *recta*, à manches longues et sans ceinture, descendant jusqu'au mollet. Cette figure, comme l'indique aussi le dessin de M. *Gomand* (pl. I, fig. 1) semble se détourner un peu de l'autre, représentant la femme. La main droite repose sur la poitrine, en dessous la gauche, qui ne tient, quoi qu'on en dise, ni lance ni bouclier (3).

La femme, dont la figure est mieux conservée, porte une espèce de carracalle ou robe longue et apparemment, à moins que ce ne soit un *bardocucullus* (4), un voile couvrant la tête, se déployant sur les épaules et les bras, et descendant par derrière presque aussi bas que la robe. Elle porte les bras reposant sur la poitrine, le droit en dessus et le gauche en dessous. Cette figure représente la femme et non pas l'homme. C'est ce qu'on peut déduire d'un côté du défaut de barbe et de cheveux bouclés tombant sur les épaules, comme doit les avoir portés l'autre figure, et de l'autre de la tradition vulgaire qui, à cet égard, doit avoir quelque importance, et qui appelle ce groupe la *méchante femme* (*D'schro Fra*), en accusant celle-ci *d'avoir coupé la tête à son mari.*

Les pieds des deux figures sont à découvert jusqu'au-dessus de la cheville, presque entièrement effacés par le temps et l'intempérie de l'air, et paraissent avoir été nus dès le commencement.

Tel est l'état actuel de cet antique monument. Mais quelle en fut l'origine et la destination?

Il n'y a ni inscription, ni emblème, ni autre signe quelconque qui aide à trouver la réponse à cette question. Depuis que les savants s'en sont occupés, elle a fait naître diverses opinions dont aucune, jusqu'à l'heure où je trace ces lignes, n'a encore pu sortir

(1) Aujourd'hui cependant il serait à souhaiter qu'il y eût un chemin exprès pour conduire auprès de ce monument; ce chemin éviterait aux touristes et aux visiteurs le désagrément de rechercher, à travers le bois, l'objet de leur curiosité.

(2) Je dois cette mesure des dimensions à l'obligeance de M. le prof. *Wies*, originaire d'Altlinster.

(3) M. le docteur *Detten* se trompe en prenant (l. c.) la figure sans tête pour la femme, et commet une erreur plus ouverte encore, en lui donnant en mains une lance et un bouclier. Ce qu'il prend pour ces armes, n'est proprement qu'un pli de robe.

(4) Cfz. Montfaucon, *l'Antiquité expliquée*, t. III, p. 79.

victorieuse de la discussion, et obtenir l'assentiment général.

Une première opinion a été émise par feu M. *Detten* († 1829), qui, dans sa description de notre monument, y voit des fiançailles gauloises telles à peu près que *Tacite* nous les peint chez les Germains (1). Cette opinion, il la fonde sur ce que la femme, comme il dit, présente un bouclier et une lance à l'homme qu'elle fixe de ses regards en se tournant vers lui. Mais tout ce fondement, à mon avis, n'est qu'une pure fiction, résultat d'un système d'explication conçu *à priori*. Moi aussi j'ai visité ce monument, il y a au-delà de 20 ans et tout récemment encore au mois de septembre dernier, et j'ai engagé d'autres à lui rendre également visite, mais jamais je n'ai pu découvrir, ni par moi ni par autrui, dans la main de la femme ou dans celle de l'homme, aucun des objets que croit y avoir vus l'archéologue d'Echternach. Je n'ai pas su reconnaître non plus à ces figures une position par laquelle elles seraient tournées l'une vers l'autre et se regardant mutuellement. C'est tout au plus si l'on peut reconnaître l'emplacement des yeux de la femme.

Mieux fondée paraît, dès l'abord, l'hypothèse qui prend cet antique relief pour un monument romain. Elle s'appuie sur deux vases, l'un en argile et l'autre en fer, et quelques vestiges d'édifices trouvés à Altlinster (2), et sur un souterrain voûté, des monnaies indéchiffrables et quelques haches oxydées déterrées au bois dit *Haertchen* (3). Cependant, ce qui doit faire rejeter cette supposition, c'est d'abord que l'origine romaine des vases, des monnaies et des restes de bâtiment découverts est loin d'être démontrée (4), et ensuite qu'un regard jeté sur la sculpture du *Haertchen* suffit pour se convaincre qu'elle ne représente ni Romains ni divinités romaines. Elle ne représente pas des divinités romaines, puisqu'elle n'en a pas les attributs; elle ne représente pas non plus des Romains, soit vivants soit morts, puisque, si elle en représentait, les vêtements et surtout celui de la femme (5) seraient moins courts; une inscription, comme d'usage dans les monuments romains, indiquerait le nom des personnages; l'homme occuperait probablement la droite, et une longue chevelure n'aurait pas, comme l'ont dit des témoins irrécusables, ci-devant ondoyé autour de sa tête. D'ailleurs, si c'étaient des figures de Romains, elles nous offriraient un meilleur état de conservation, elles seraient moins sveltes et dans leurs proportions plus en harmonie avec les monuments analogues.

Il ne faut pas non plus voir dans notre relief une représentation de *Teut* et de sa mère *Hertha*, ou de cette déesse et de son prêtre. Cette dernière hypothèse, M. le *chevalier l'évêque de la Basse-Moûturie* a voulu l'accréditer en l'étayant sur l'étymologie des noms *Härtcheslä*, *Härtcheskirch* et *Freyley*.

« Cette *Hertha*, dit le spirituel auteur de » l'*Itinéraire du Luxembourg* (6), était une des » plus anciennes divinités celtiques. L'historien

(1) Germ. XVIII.
(2) A l'endroit qu'occupe maintenant la *Marxenschmiede*.
(3) Ces monnaies et ce souterrain furent trouvés, il n'y a que quelques années, près d'une carrière, par l'administrateur du château d'Altlinster, M. *Odi*.
(4) Ces objets pourraient aussi provenir des Gaulois dont il nous reste encore des monuments et quantité de monnaies. Cfr. Lelevel, *Étud. numism*.
(5) Ferrar, *De re vestiariâ*, III, 17.
(6) *Itin. du Luxembourg germaniq.* Luxembourg, 1845; p. 291—293.



» *Tacite*, qui florissait de l'an 70 à 98 de notre ère, prétend que de son temps elle était » encore adorée chez les Rugiens. L'île de » Rugen, dans la Poméranie suédoise, paraît » avoir été le dernier asile de son culte; on » croit que c'est la Terre que les Germains invoquaient sous ce nom.

» La statue de cette déesse était conservée » dans un bosquet inviolable appelé *castum* » *nemus* ou *lucus*, et placée en permanence » sur un chariot couvert d'un tapis sacré. Un » seul prêtre avait le privilége de l'approcher, » de la servir, de transmettre ses ordres et » d'annoncer au peuple quand il lui prenait » fantaisie de se promener.

» Alors, tandis que le peuple se livrait à la » joie et aux festins, on attelait au char deux » génisses buffletines, et l'on promenait processionnellement la déité, que le prêtre suivait en lui prodiguant de profondes révérences. Au retour on lui immolait les esclaves qui lui avaient servi de ministres pendant » la cérémonie, et l'on jetait leurs cadavres » dans le lac voisin.

» On voit ici ce que la disposition des lieux, » le voisinage du lac d'Altlinster, desséché depuis peu de temps, la proximité de la Hertcheskirch, la supériorité de taille et d'attitude » de la femme sur l'homme, présentent de » favorable à l'opinion généralement accréditée, que le bas-relief représente Hertha et » son prêtre.

» De même que l'autel taurobolique de Dôl » est le seul monument druidique connu où le » marteau de la taille ait été employé, cette » roche est aussi la seule que l'on connaisse » sur laquelle se soit exercé le ciseau de la » sculpture. D'un autre côté il est certain que » la disposition du rocher, exposé au midi, et » legèrement incliné en avant, a dû garantir » les sculptures de l'intempérie, de sorte que » leur dégradation ne peut s'expliquer que par » l'action de l'air pendant une longue série de » siècles. En effet, si l'on compare ce monument à celui de Diane à Bollendorff, qui, » formé de la même matière, se trouve encore » dans un état satisfaisant de conservation, » malgré les seize siècles inscrits sur son baptistaire, on est obligé de doubler au moins » ce chiffre pour marquer l'âge approximatif » du bas-relief d'Altlinster.....

..... » Une troisième roche rappelle, par son » vocable, encore une divinité celtique, ... » la *Freyley* ou rocher de *Frey*, frère de » *Freya*. »

Voilà textuellement la plus récente des explications dont j'aie connaissance. Mais comment son auteur peut-il la justifier par les noms de *Härtchesley* de *Härtcheskirch?* Ces mots dérivent, non de *Hertha*, mais évidemment du nom générique *Hart*, bois, et de son diminutif *Härtchen* (1), puisque le bois d'Altlinster, auquel on les applique, est appelé tantôt *Hart* et tantôt *Härtchen*, de même

(1) Cette dénomination paraît fort ancienne. Déjà dans un intéressant acte de 960 (*de Honth.*, Hist. Trev. dipl., T. I, p. 290), auquel M. le conseiller *Würth-Paquet* a bien voulu me rendre attentif, et qui est intitulé: *Henricus Archiepiscopus Trevirensis determinat fines, parœciæ Marciscensis*, il est dit: *A Dutilunbrunnum usque Wiwere* (Weyer près Fischbach), *à Wiwere usque* SZERDESLEGEN, (Hærtchesley). Mais ce dernier nom semblera peut-être contraire à l'assertion que *Hærtchen* est le diminutif de *Hart*, bois. Il n'en est pourtant rien. Loin d'être contraire à ce que j'avance, l'étymologie du mot *Szerdes* lui prête un nouvel appui. Car pour peu qu'on fasse attention à notre patois Luxembourgeois, on reconnaîtra que *Szerdes* est un composé de *Sze*, d'*Erd* ou *Ard*, et du terminatif *es*. La syllabe *Sze* est notre Ze ou Zo, qui entre dans la composition de plusieurs substantifs, tels que *Zherren*, presbytère, *Zhirden*, demeure du pâtre; *Erd* ou *Ard* est la même chose que *Hart*, bois, et *es* exprime ou une diminution, comme dans *Dôm*ES, Dominique, *Tin*ES, Antoine, *Krunn*ES, petit robinet, ou bien une liaison dans les mots composés, comme dans *sterw*ES*krank*, *léw*ES*mid*, etc.

que grand nombre de nos bois communaux sont nommés *Hart* ou *Härtchen*. Comment veut-il corroborer son explication par le nom de *Freyley?* Ce nom est, je ne dis pas, une pure invention, mais assurément une altération arbitraire de *Frålä*, autre dénomination de la roche monumentale. Et supposé que les dérivations étymologiques de M. le chevalier fussent justes, comment accordera-t-il alors l'explication qu'il en tire avec la coutume qu'avaient les anciens Gaulois de ne représenter leurs divinités par aucune image (1) ou de n'employer que des statues informes et gigantesques? En vain répondra-t-il qu'on a trouvé, en divers endroits, « des pierres » druidiques et des haches gauloises avec sculp» tures représentant des divinités (2). » Ces sculptures non seulement sont postérieures à l'invasion de la Gaule par les Romains, et par conséquent d'origine mixte, mais n'ont encore pour objet que des divinités ou grecques ou romaines, telles que Mercure, Hercule, Mars, Isis, etc., et lorsque, dans des cas rares, elles représentent des dieux indigènes, ce n'est encore que sous des emblèmes empruntés à la mythologie classique (3).

Il est vrai toutefois que *Tacite*, comme le fait voir M. le chevalier, parle du culte rendu à *Hertha*, et de l'image qu'elle avait sur l'île des Rugiens (4). Mais, au rapport de l'historien, l'espèce de vénération dont elle jouissait chez ce peuple, était toute locale, et l'idole qui en était l'objet, ne subsistait que dans la Germanie suédoise, et nulle part ailleurs. Il est vrai encore que la disposition des lieux à Altlinster n'est pas défavorable à l'hypothèse que *Hertha* y soit représentée sur la roche. Je puis même ajouter qu'on a trouvé près de ce village un squelette d'homme de grandeur plus qu'ordinaire. Mais il n'en est pas moins vrai aussi que le monument d'Altlinster n'est qu'un bas-relief, tandis que l'image de *Hertha* chez les insulaires susnommés, vu la spécialité du culte qu'elle recevait, n'était et ne pouvait être qu'une statue.

Est-ce à dire, pour cela, que l'exécution du monument d'Altlinster ne puisse dater du temps de *Tacite?* Je ne le pense pas; mais tout ce que je veux établir, c'est que cette sculpture ne représente pas la déesse *Hertha*. Elle ne représente pas non plus, comme nous l'avons vu plus haut, d'autres divinités. C'est pourquoi il ne nous reste plus qu'à en faire ce qu'en a toujours fait une tradition séculaire, savoir deux payens nobles, homme et femme, jadis propriétaires de cette contrée.

S'agit-il maintenant de préciser les qualités de ce couple, l'époque de son existence et celle de la taille de son bas-relief, nous n'avons d'autre direction pour nous guider que celle qui est fournie par la nature même du monument et par l'histoire générale du pays. Les personnages représentés, n'ayant, comme il a été dit précédemment, ni physionomie ni costume romains, ne sont pas des Romains; ce ne peuvent donc être que des Gaulois ou des Germains du temps de la domination romaine (5), puisque les Gaulois, antérieurement à cette époque, répudiaient tout monument profané par le marteau ou le ciseau,

(1) Cæs., De bello gallic. l. VI. (2) *V.* la lettre de M. le chevalier, dans *l'Investigateur*, juillet 1845, p. 274. (3) Germ. IX. (4) *Ibid.* XL.

(5) Ce qui prouve qu'on peut, quant à cette époque et à notre pays, confondre jusqu'à un certain point les Gaulois avec les Tréviriens et les Germains, c'est un passage de St. *Jérome*, qui raconte (Comm. in epist. ad Galat. l. 2. c. 13) que de son temps, vers la fin du quatrième ou au commencement du cinquième siècle, la langue celtique s'était conservée chez les Galates ou Gaulois d'Asie. « Ces peuples, dit-il, parlaient outre le grec commun à tout l'Orient, aussi un langage particulier, qui était à peu près le même que celui des Tréviriens. »

tandis que depuis l'invasion de leur pays par les Romains, ils « imitèrent, comme dit *Picot*, » tellement ces derniers dans tous leurs usages, » qu'on les confondit à la fin avec eux, et qu'on » ne les considéra plus que comme formant » une même nation (1). »

Nous sommes donc fondés à faire remonter l'origine de la sculpture de l'homme et de la femme à l'époque gallo-romaine ou germano-belge, c.-à-d. à cette époque où le pays de Luxembourg, dépendant de celui de Trèves, faisait avec ce dernier partie de la première Belgique, ou de cette contrée de la Gaule, qui, à cause des longs cheveux de ses habitants, fut nommée *Gallia comata*.

Une origine qui nous reporte si haut dans les siècles écoulés et à la naissance d'une nouvelle civilisation, nous explique parfaitement le costume et la grandeur des figures en relief, l'infériorité de leur état de conservation comparé à celui de nos monuments purement romains, la simplicité grossière et le peu d'art de leur travail qui répond à celui des monnaies gauloises mal frappées et faites en général contre les règles du goût; une telle origine explique encore la grande ressemblance de costume qu'ont ces figures avec les anciens Trévirois tels qu'ils sont représentés sur une plaque de plomb trouvée en 1689 dans un pilier du pont de la Moselle à Trèves (2).

En conséquence, je vois à Altlinster, sinon le plus important, du moins le plus ancien de nos monuments, confectionné à la mémoire d'un Gaulois et de son épouse. On n'objectera pas que les deux figures ont la même taille et les mêmes habillements. Du temps de *Tacite*, les femmes chez les Germains s'habillaient comme les hommes, excepté qu'elles se découvraient les bras et laissaient voir une partie de leur poitrine, et l'on avait, chez cette nation plus qu'ailleurs, soin d'assortir les époux pour la taille et pour la force. L'égalité de grandeur et la ressemblance de costume n'empêche donc pas de prendre nos figures pour un homme et une femme. Ce n'était pas un couple de basse extraction, comme on voit par les proportions gigantesques du monument et le costume des figures, attendu que les gens du bas peuple ne portaient d'ordinaire que le *saye* et des peaux d'animaux (3); c'étaient plutôt des nobles ou des seigneurs, chefs de canton, lesquels présidaient aux assemblées populaires et dirigeaient les sacrifices à offrir aux Dieux. Cette interprétation, quant au dernier point, acquiert un nouveau poids par sa conformité avec la tradition locale, au rapport de laquelle *les anciens payens ont offert, près de cette roche, des prières et des sacrifices à leurs divinités*. Cette tradition fait voir en même temps quelle signification peut avoir eue une autre roche très rapprochée, appelée *temple du Härtchen* (*Härtcheskirch*). Elle servait peut-être, comme l'indique son nom, de temple ou d'autel aux cérémonies de la superstition. Car, chez les Gaulois, les rochers et les pierres, et même les bois, les lacs et les fontaines étaient des objets de vénération; c'était là qu'ils adoraient leurs divinités et qu'ils leur immolaient des victimes; oui, de ces êtres inanimés, ils faisaient quelquefois des Dieux, et leur rendaient un culte direct. Ce n'était pas tant pour éviter les chaleurs de l'été que par motif de religion qu'ils recherchaient, autant qu'il leur était possible, les bois et les bords des rivières, afin d'y placer leur habitation. Là la plus grande gloire, à leurs yeux, était d'avoir de vastes solitudes autour d'eux; ces solitudes annonçaient leur valeur et leur

(1) Histoire des Gaulois, Genève 1804, T. III, p. 237.
(2) *de Hontheim*, Prodr. T. I, p. 9; *Stammel*, Chron. von Trier, 1796. (3) Germ. VI.

ôtaient la crainte des surprises de la part de leurs ennemis. Aussi voyons-nous combien à l'exigence de ces idées répondait un site disposé comme celui d'Altlinster. Exposée au midi, la hauteur du *Härtchen* domine une vallée romantique, offre une vue lointaine sur Bourglinster, le Grünwald et les collines de Weier, et se trouve arrosée, à quelques cents pas du monument, par une source d'eau, *Schenkborn*, activant à sa naissance un moulin à huile. Ici se trouve donc réuni tout ce qui, d'après *Tacite* (1), déterminait l'établissement des Germains : bois, hauteur, ruisseau, roche, pâturage.

Mais en admettant, comme l'exige aussi la récente découverte d'un souterrain (2), au même endroit, que des Gaulois y avaient fixé leur séjour, pourquoi n'admettrait-on pas pareillement que la roche sculptée leur a servi de monument funéraire? C'est là du moins une pensée à laquelle on ne saurait se soustraire quand on considère que les Gaulois, entraînés par le tourbillon de la puissance romaine, érigeaient à leurs défunts des images et des statues (3), comme on en a trouvé à Metz (4), à Autun (5), à Blois (6), à Mâcon (7), au diocèse d'Evreux et ailleurs, quand on considère que l'attitude des figures du *Härtchen* permet de croire qu'elles portaient aux mains des bracelets, des bagues, etc., quand on considère, enfin, que tout à l'entour les Romains avaient des tombeaux marqués par leur élévation et leur somptuosité, que la roche d'Altlinster a dû faciliter la confection d'un monument de cette espèce, et surtout qu'elle en porte encore aujourd'hui des traces incontestables.

Ces traces sont deux excavations juxtaposées, quadrangulaires, pratiquées verticalement dans la cime du rocher, l'une plus grande, nommée *armoire du Härtchen* (*Härtchesschrein*), ayant 0m,7 de profondeur, et l'autre plus petite, nommée *berceau du Härtchen* (*Härtchesweé*), n'ayant que 0m,3, destinées, ce me semble, à servir de sépulcre ou cercueil pour renfermer la cendre et les ossements des personnages brûlés et figurés en dessous. Cette manière d'expliquer ces excavations ne paraîtra pas étrange à qui sait combien les Gaulois étaient imitateurs des Romains qui, comme à Bollendorff, façonnaient les rochers en autels, élevaient sur leurs tombes des montagnes, des tours ou, comme à Igel, des colonnes ou des pyramides (8), creusaient dans celles-ci des cellules cinéraires appelées *ossaria* ou *cineraria* (9), et plaçaient au plus haut de leurs mausolées, comme de celui d'Auguste à Rome, les cendres de leurs parents et celles de leurs autres défunts (10).

Il est vrai qu'à ce sujet j'ai naguère professé moi-même une opinion différente (11), trompé que j'ai été alors par les noms donnés vulgairement aux prédites cavités. Mais l'examen ultérieur que j'en ai fait, m'a fait reconnaître qu'elles sont trop petites pour avoir servi à la destination que je leur ai assignée alors; d'ailleurs leur forme, leur place et même leur

(1) Germ. XVI.
(2) C'est, je crois, une des cavernes sèches et recouvertes de terre qui servaient à la conservation de la récolte, et de retraite contre les ennemis.
(3) Montfaucon, *L'Ant. expl.* T. III, 1re part, l. 2, et T. V, 2e part.
(4) *Ib.* *Ib.* T. III, p. 85. (5) *Ib.* *Ib.* T. III, p. 89.
(6) *Ib.* *Ib.* T. V, p. 190. (7) *Ib.* *Ib.* T. V, p. 192.
(8) Isidor, l. 15, etymol. c. 2; Montfaucon, *L'Antiq. expl.*, T. V, p. 120—133.
(9) Montfaucon, *L'Ant. expl.*, T. V, p. 44 et suiv.
(10) *Ib.* *Ib.* p. 121. (11) Lbgr. Ztg. 1844, N° 61.

nombre concourent à leur revendiquer celle que je viens de leur supposer.

La tradition locale a donc, me semble-t-il, dévié de la vérité dans les noms de *Härtcheschrein* et de *Härtcheswé*, et ne sert tout au plus qu'à rappeler une autre vérité traditionnelle, savoir que *la roche sculptée représente un couple payen, un homme et sa femme.*

Ainsi, en résumé, *la roche d'Altlinster est un monument sépulcral taillé à la mémoire d'un seigneur gaulois et de son épouse, lesquels ont eu leur séjour à proximité, quelque temps après l'invasion romaine, il y a environ dix-neuf siècles.* Ce qui me porte particulièrement à assigner à cet antique une origine si reculée, c'est d'un côté sa dégradation beaucoup plus considérable que celle de nos plus anciens monuments romains, et de l'autre la tradition rapportant qu'*autour d'elle les payens ont immolé des victimes.* S'il faut se fier à cette dernière, il n'est guère possible que l'origine de notre sculpture soit postérieure à l'avènement au trône de *Claude* (41 après J. Ch.), puisque, cet empereur, au rapport de *Suétone* (1), abolit le culte des Druides et l'immolation des victimes. Ce dernier usage, à la vérité, reprit vogue plus tard, mais cette époque est trop rapprochée de nous pour que le dépérissement de l'homme et de la femme sur la roche, fussent-ils d'origine postérieure ou même contemporaine, puisse trouver son explication.

Si maintenant il ne reste plus de doute sur l'âge, l'origine et la destination du monument d'Altlinster, nous pouvons, sans trop risquer, en déduire que les premiers établissements dans les environs ont été gaulois ou germano-belges.

Altlinster est un endroit très ancien, et de mémoire d'homme encore on a remarqué au pied du *Haertchen*, à côté du chemin conduisant au moulin et en face de notre monument, des traces d'antiques édifices qui ne décélaient pas le moins du monde l'architecture romaine. Ces traces furent visibles au lieu dit *Brühl* faisant partie des propriétés de M. le vicomte de *Berthier*. C'est ici, si je ne me trompe, que se trouvait jadis le berceau de la ci-devant seigneurie de *Linster* (2). L'emplacement qu'occupaient ces édifices et qui avec le bois du *Haertchen* appartenait encore, il y a quelques années, au château de *Bourglinster* (3), est maintenant converti en prairie et conserve néanmoins son ancien nom : *Dans les vieux murs* (*Ann den ale mauren*). C'est aussi dans cet endroit que la tradition vulgaire place le château primitif de Linster. A 200 pas plus bas, au lieu nommé *Stockborn*, elle place sur la rive droite de l'Ernz, par conséquent plus rapprochés de notre monument que ne l'est actuellement *Altlinster*, les premiers commencements de ce village. Aussi montrait-on encore, il n'y a pas longtemps, les restes d'un pont qui, à 100 mètres de distance dudit château, faisait communiquer celui-ci avec un antique

---

(1) J. Claud. c. 25.

(2) A la seigneurie de *Linster* ou *Linceren* appartenaient autrefois *Altlinster*, *Bourglinster* et le chef-lieu *Junglins er*. De temps immémorial, l'église paroissiale se trouvait dans ce dernier endroit qui, malgré son nom, ne laisse pas d'être un village fort ancien. Il en est fait mention dans un document historique de l'an 864, et parmi les portraits de chevaliers, que renferme la belle église de St-Martin, il s'en trouve un avec le millésime de 1096. D'ailleurs on trouva dans les environs des monnaies et d'autres antiquités romaines, entr'autres en 1841 un égoût ou souterrain voûté ainsi que des cellules et autres restes de bâtiment. *Graulinster* ne prit naissance que postérieurement à la chûte de la seigneurie de Linster, du temps du ci-devant Royaume des Pays Bas.

(3) Connu dès le IXe siècle.

bâtiment nommé *Weierchen*. Tout cela, si l'on y ajoute l'importance de la seigneurie de Linster qui s'établit dans cette contrée, paraît indiquer un séjour aussi ancien que riche en possessions. Il est plus que probable que les propriétaires primitifs de ces terres, payens et ancêtres des seigneurs postérieurs de Linster, ont habité le château du *Brühl*. Peut-être ont-ils fait sculpter eux-mêmes et de leur vivant, le monument sur lequel ils sont représentés en bas-relief. Il est probable encore que leurs descendants et successeurs, devenus chrétiens, quittèrent le manoir de leurs devanciers pour s'établir, comme il était d'usage du temps de la féodalité, dans un château fort, celui de Bourglinster. Du moins on ne peut guère croire que des habitants de ce dernier bourg, y en eût-il déjà du temps des Gaulois, eussent fait confectionner un monument à Altlinster; il est certain, au contraire, qu'ils auraient placé ce monument à côté ou à peu de distance de leur demeure.

Mais il est temps d'arrêter nos conjectures. Il me serait facile de les étendre davantage, mais il n'en jaillirait pas plus de lumière sur l'objet en discussion. Je me contente de signaler cet objet à l'attention des archéologues, persuadé que sous le rapport de l'antiquité et de la destination, il n'y en a pas, dans le pays, qui lui dispute la préférence. Aussi suis-je tellement loin de présumer que mon essai puisse faire oublier le défaut de travail antérieur sur le même monument, que j'en attends plutôt tout-à-fait le contraire. La science regrettera toujours qu'il ne soit jamais venu dans l'idée de nos plus anciens archéographes de nous laisser au moins le dessin d'un bas-relief qui, de leur temps, offrait encore un plus grand nombre de traits propres à en compléter l'explication. Leur négligence ou leur ignorance a été cause qu'il fut réservé à notre temps de faire lithographier et de publier, pour la première fois, un dessin de la roche d'Altlinster. Ce dessin est l'œuvre de Monsieur *Gomand*, et mérite des éloges pour son exactitude et sa fidélité.

Pour clore cet article, qu'il me soit permis d'ajouter une observation qui s'adresse plus particulièrement aux chercheurs de trésors, et complète en même temps ce qui a été dit précédemment de la tradition relative à notre monument. On dit qu'au pied de cette roche se trouve enfoui un amas d'or dont on ne s'empare à moins de le chercher en silence et sans dire mot. Mais je ne voudrais aiguillonner l'avidité de qui que ce soit pour se mettre à cette recherche; il pourrait n'avoir pas plus de succès que n'en eurent certains habitants de ville qui, en 1822, vinrent fouiller auprès de la roche sculptée pour trouver la tête de l'Homme. Il pourrait bien aussi éprouver le sort qu'éprouvèrent quelques villageois du voisinage qui, l'année suivante, vinrent piocher pour déterrer le trésor englouti au même endroit. Tout en laissant des traces visibles de leur travail, ils durent retourner sans rien trouver. C'est, disent les bonnes gens des environs, qu'ils oublièrent de remplir la condition *sine quâ non*, c'est-à-dire de garder le silence en travaillant: à chaque mot qu'ils prononcèrent, l'or s'enfonça de six pieds (*eng dunn d'f*) dans la terre.

TABLE DES MATIÈRES.

EXPLICATION DES PLANCHES.

1re PLANCHE.

L'homme et la femme à Altlinster, litographié d'après le dessin fait par M. *Gomand*. Lithographie de M. Behrens, fils.

2e PLANCHE.

Nos 2 et 3, faucile et bracelets celtiques. — Nos 4 et 5, vases en argile rougeâtre trouvés à Irel. — No 6, une bague en bronze (Titelberg). — No 7, une Minerve en bronze (Irel). — No 8, Une clef en bronze. Le dessin fait par M. *Gomand*. Lith. de M. Scheuer.

3e PLANCHE.

No 9, sceau de Conrad, comte de Luxembourg. — No 10, id. de Guillaume, id. — No 11, id. de Walram, id. — No 12, id. de Jean de Bohême, id. Le dessin fait par M. *Gomand*. Lithographie de M. Behrens, fils.

4e PLANCHE.

No 13, sceau de Henri II. — No 14, id. d'Ermesinde. — No 15, monnaie en argent du comte Henri II. — No 16, sceau de Jean de Bohême. D'après les dessins de M. *Gomand*, Lithographie de M. Behrens, fils.

5e PLANCHE.

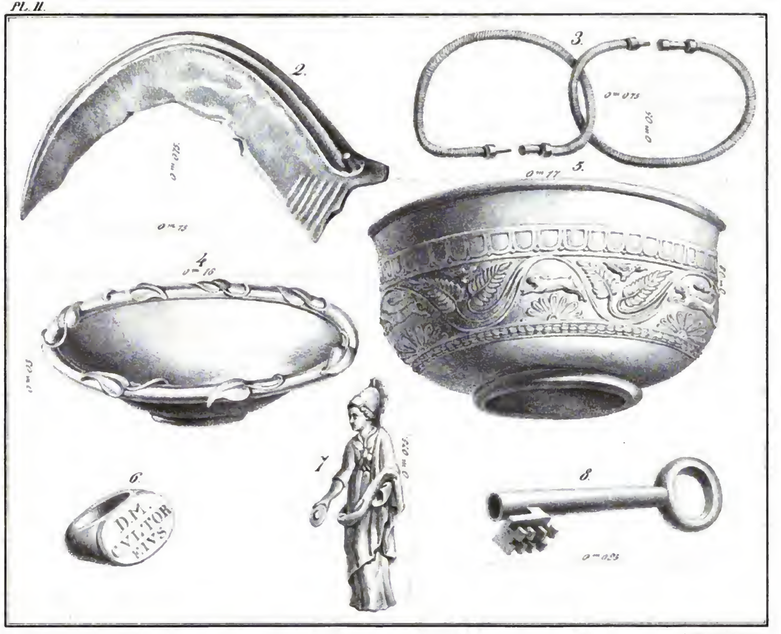
Nos 17 et 18, sceaux de la ville de Luxembourg. — No 19, Sceau d'Useldange. D'après les dessins de M. *Steiger*. Lithographie de M. Behrens, fils.

6e PLANCHE.

Carte topographique de Dudelange. Lithographiée d'après le dessin fait par M. *Huberty*, Lothaire, élève géomètre. Lithographie de M. Scheuer.



Pl. II.

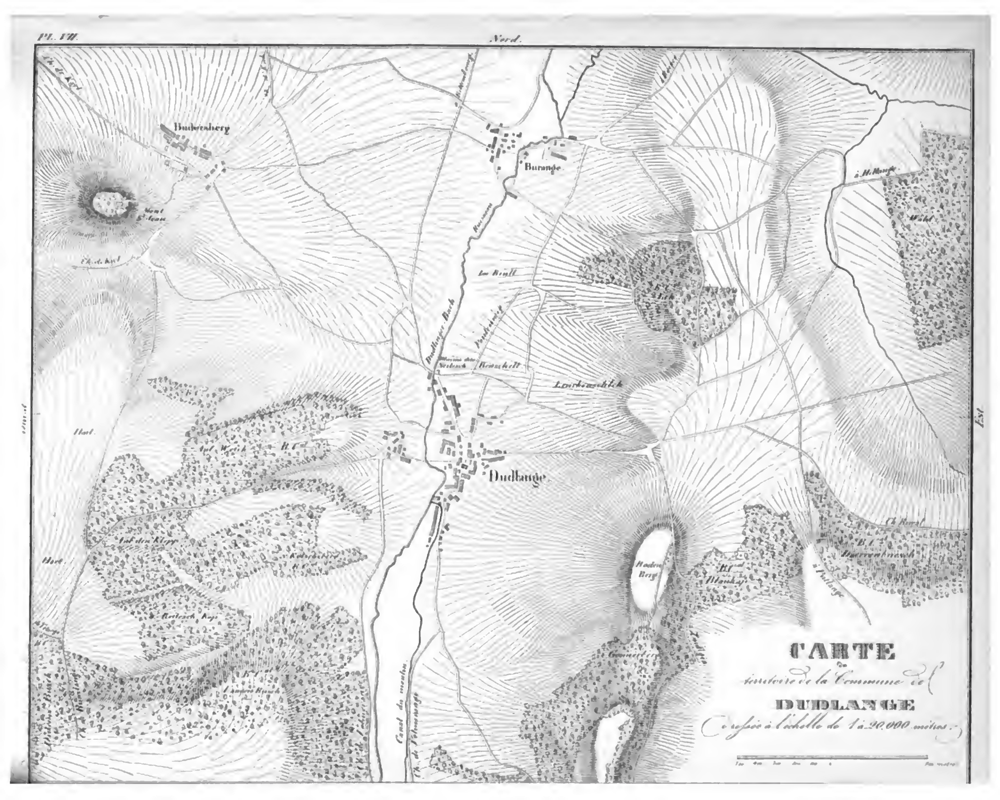


Lith. Scheuer


PL. III.
9.
11.
12.
10.


13.
14.
15.
16.


17.
18.
19.


Pl. VII.
Nord.
Est.
Budersberg
Burange.
Dudlange.
Dudlanger Bach
CARTE
du
territoire de la Commune de
DUDLANGE
(Copiée à l'échelle de 1 à 20,000 mètres.)